

Montréal

OPÉRATION VISION 2005

Portrait des établissements de la Montréal Rapport d'analyse



OPÉRATION VISION 2005

Portrait des établissements de la Montérégie Rapport d'analyse

Luce Gervais

Décembre 2006

Auteure

Luce Gervais, agente de planification, programmation et recherche

Secrétariat et mise en pages

Jocelyne Fournier

Conception et réalisation de la page couverture

René Larivière

Responsable de l'édition

Jean-François Lapierre

Pour obtenir une copie de ce document*Copie papier*

Secteur Gestion des connaissances – Vente de publications
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec) J4K 2M3
(450) 928-6777, poste 4213
21,20 \$ (taxe en sus)

Copie électronique

Site Internet de l'Agence : www.rrsss16.gouv.qc.ca

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source

Dépôt légal – 2^e trimestre, 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-89342-382-1

*Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention
discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte*

Mot de la directrice de santé publique

Il y a déjà vingt-cinq ans, le Québec s'est doté d'une loi instaurant tous les mécanismes pour amener les employeurs et les travailleurs à prendre conjointement en charge la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Malheureusement, cette loi ne s'est pas appliquée à l'ensemble des entreprises du Québec et fut limitée, dès 1985, à un certain nombre de secteurs d'activité seulement.

Le présent rapport veut, pour la deuxième fois, brosser un portrait des établissements de la Montérégie qui appartiennent à ces secteurs d'activité. Les informations découlent des activités des équipes de santé au travail qui supportent les médecins responsables dans la réalisation du mandat qui leur est dévolu par les articles 112 et 113 de cette loi.

Quoique statique, ce portrait nous laisse entrevoir que la majorité des entreprises ouvrent leurs portes aux activités de prévention, et que plusieurs améliorations ont été apportées au milieu de travail. On dénote toutefois que les efforts doivent se poursuivre, car un certain nombre d'établissements ne respectent toujours pas les normes prévues au Règlement sur la santé et la sécurité du travail ou le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins.

L'étude permet de constater que certaines recommandations faites il y a cinq ans ont donné des résultats significatifs. Elle permet de se questionner encore sur les pratiques, et souhaitons-le, un repositionnement pour une efficacité accrue des interventions du réseau public.

Jocelyne Sauvé, M.D.

Remerciements

Sans le support des coordonnateurs et l'excellente collaboration de tous les intervenants en santé au travail des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) qui ont patiemment répondu aux diverses questions, l'« *Opération Vision 2005* » n'aurait pas été possible. Nous tenons donc à les remercier très chaleureusement.

D'autres personnes ont collaboré à la réalisation de ce projet et nous tenons à les remercier :

- Hélène Crevier, en tant que coresponsable du projet;
- Claude Cornellier, en tant qu'interviewer;
- Daniel Nadeau, pour son expertise en analyse statistique;
- Louise Normandeau, qui a toujours cru à ce projet.

Nous tenons à souligner tout particulièrement le travail inestimable d'Éveline Savoie. Sans son ardeur et sa rigueur, l'« *Opération Vision 2005* » n'aurait pas toutes les qualités qu'on lui connaît. Madame Savoie a conçu le fichier de saisie des données, a saisi l'information colligée dans tous les questionnaires et nous a supportées de façon exceptionnelle lors de la validation et l'analyse des données.

Finalement, un merci tout particulier à Jocelyne Fournier pour le traitement de texte et la mise en pages de ce rapport.

Table des matières

Introduction	11
Chapitre 1 MÉTHODOLOGIE	13
1.1 Instrument de collecte des données	13
1.2 Établissements ciblés	14
1.3 Collecte, validation et analyse des données.....	15
Chapitre 2 Portrait général des établissements.....	17
2.1 Introduction.....	17
2.2 Portrait général.....	17
2.3 Syndicalisation.....	19
2.4 Comité de santé et de sécurité	20
2.5 Représentant à la prévention.....	22
Chapitre 3 Engagement des établissements vis-à-vis la santé-sécurité	25
3.1 Introduction.....	25
3.1.1 Définition des « styles de gestion » en santé et sécurité	26
3.1.2 Définition de « l'adhésion au programme de santé »	27
3.2 La gestion en santé et sécurité	27
Chapitre 4 Réalisations en prévention des risques à la santé	31
4.1 Introduction.....	31
4.2 Réalisations en prévention des risques à la santé	32
4.3 Rôle de l'équipe de santé au travail.....	39
4.4 Profil de l'établissement qui a investi en prévention.....	44
Chapitre 5 Exposition des travailleurs aux divers agresseurs	47
5.1 Introduction.....	47
5.2 Exposition des travailleurs.....	48
5.2.1 Les risques physiques	48
5.2.2 Les risques biologiques	50
5.2.3 Les contraintes ergonomiques.....	50
5.2.4 Les risques psychosociaux	50
5.2.5 Les asphyxiants chimiques	50
5.2.6 Les fibres minérales	51

5.2.7	<i>Les fumées de soudage</i>	51
5.2.8	<i>Les gaz et vapeurs irritants</i>	51
5.2.9	<i>Les isocyanates</i>	52
5.2.10	<i>Les métaux</i>	52
5.2.11	<i>Les poussières minérales</i>	53
5.2.12	<i>Les poussières</i>	53
5.2.13	<i>Les solvants</i>	53
Chapitre 6 Effets sur la santé des divers agresseurs auxquels les travailleurs sont exposés.....		57
6.1	Introduction.....	57
6.2	Résultats des examens de dépistage.....	57
6.2.1	<i>Le bruit</i>	58
6.2.2	<i>La silice cristalline</i>	59
6.2.3	<i>Les poussières de farine et de grain</i>	59
6.2.4	<i>Les isocyanates</i>	59
6.2.5	<i>L'amiante</i>	60
6.2.6	<i>Les poussières de bois</i>	60
6.2.7	<i>Le plomb</i>	61
6.2.8	<i>Le chrome</i>	61
6.2.9	<i>Les fumées de soudage</i>	61
6.2.10	<i>Les risques biologiques</i>	62
Chapitre 7 Information diffusée dans les établissements		65
7.1	Introduction.....	65
7.2	Activités d'information réalisées auprès des milieux de travail	66
7.3	Mesures de prévention et information réalisée auprès de l'employeur	67
Chapitre 8 Premiers secours et premiers soins		73
8.1	Introduction.....	73
8.2	Conformité au Règlement sur les premiers secours et premiers soins.....	74
8.3	Facteurs pouvant influencer la conformité au Règlement sur les premiers secours et premiers soins	75
8.4	Matériel et formation complémentaires recommandés.....	77
Recommandations.....		79

Liste des annexes

ANNEXE 1 Questionnaire.....	83
ANNEXE 2 Groupes prioritaires et secteurs d'activité	115
ANNEXE 3 Seuils d'intervention médicale (SIM).....	119
ANNEXE 4 Tests médicaux et seuils de positivité suite au dépistage	125
ANNEXE 5 Tableaux	131

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des établissements actifs et desservis par territoire de CLSC.....	18
Tableau 2	Répartition des travailleurs desservis par territoire de CLSC.....	18
Tableau 3	Répartition des établissements où au moins un risque potentiel à la santé a été identifié par territoire de CLSC	18
Tableau 4	Répartition des établissements où au moins un risque potentiel à la santé a été identifié selon les secteurs prioritaires.....	19
Tableau 5	Répartition des établissements et des travailleurs syndiqués selon la taille de l'établissement.....	20
Tableau 6	Répartition des établissements et des travailleurs syndiqués par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage).....	20
Tableau 7	Répartition des établissements ayant un CSS par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage) et regroupant plus de 20 travailleurs.....	21
Tableau 8	Répartition des établissements syndiqués et non syndiqués ayant un CSS par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage) et regroupant plus de 20 travailleurs	21
Tableau 9	Répartition des établissements et des travailleurs ayant un CSS selon la taille de l'établissement	22
Tableau 10	Répartition des établissements ayant un représentant à la prévention par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage) et regroupant plus de 20 travailleurs.....	23
Tableau 11	Répartition des établissements syndiqués ou non, ayant un représentant à la prévention par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage) et regroupant plus de 20 travailleurs	23
Tableau 12	Répartition des établissements et des travailleurs ayant un représentant à la prévention selon la taille de l'établissement	24
Tableau 13	Style de gestion en SST selon la perception des CLSC.....	28
Tableau 14	Adhésion au programme de santé selon le style de gestion en SST	28
Tableau 15	Style de gestion en SST selon la présence d'un syndicat, d'un CSS ou d'un représentant à la prévention	29
Tableau 16	Style de gestion en SST selon la taille de l'établissement.....	29
Tableau 17	Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé au cours des 5 dernières années par territoire de CLSC	33

Tableau 18	Établissements visés par un PII qui ont investi en prévention des risques à la santé au cours des 5 dernières années	33
Tableau 19	Type de réalisations par agresseur ou regroupement d'agresseurs	35
Tableau 20	Résultat de la réalisation en prévention dans l'établissement selon l'agresseur	37
Tableau 21	Rôle joué par le CLSC dans la mise en place des moyens préventifs	41
Tableau 22	Rôle joué par le CLSC dans la mise en place des moyens préventifs selon la taille de l'établissement	41
Tableau 23	Rôle joué par le CLSC dans la mise en place des moyens préventifs par type d'agresseurs	42
Tableau 24	Rôle joué par les CLSC dans la mise en place des moyens préventifs selon le type de réalisation.....	43
Tableau 25	Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon le style de gestion en SST	44
Tableau 26	Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon la taille de l'établissement.....	44
Tableau 27	Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon la présence d'un syndicat, d'un CSS ou d'un représentant à la prévention	45
Tableau 28	Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon le nombre d'années d'intervention du CLSC	45
Tableau 29	Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon l'adhésion au programme de santé.....	45
Tableau 30	Exposition des travailleurs par rapport au SIM ou à la norme selon divers agresseurs	54
Tableau 31	Établissements où des travailleurs sont exposés au SIM ou à la norme selon divers agresseurs	55
Tableau 32	Établissements où le risque a été retenu au programme de santé selon divers agresseurs	56
Tableau 33	Résultats du dépistage auditif, par CLSC	59
Tableau 34	Nombre de travailleurs dont le résultat suite au dépistage est négatif, positif, relié ou non relié au travail dans les établissements où il s'est fait des tests de dépistage	63
Tableau 35	Nombre de travailleurs rejoints par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs alors que le SIM est dépassé et que l'agresseur est retenu au PSSE.....	68
Tableau 36	Nombre d'employeurs rejoints par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs alors que le SIM est dépassé et l'agresseur retenu au PSSE	69

Tableau 37	Nombre de CSS rejoins par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs et où il y a un CSS alors que le SIM est dépassé et l'agresseur retenu au PSSE	70
Tableau 38	Nombre d'établissements, de travailleurs et d'employeurs rejoins par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs alors que le risque est retenu au PSSE.....	71
Tableau 39	Établissements qui ont investi en prévention selon que l'employeur est rejoint par une activité d'information	72
Tableau 40	Conformité au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins pour les établissements ayant un PSSE ou un PSPS, par territoire de CLSC	74
Tableau 41	L'infirmière a rencontré le secouriste par territoire de CLSC	76
Tableau 42	Sujets discutés lors de la rencontre de l'infirmière avec le secouriste par territoire de CLSC.....	76
Tableau 43	Conformité à la réglementation et la présence d'un syndicat, d'un CSS et d'un représentant à la prévention.....	76
Tableau 44	Conformité à la réglementation et la taille de l'établissement.....	76
Tableau 45	Conformité à la réglementation et le style de gestion en SST	77
Tableau 46	Formation complémentaire diffusée ou non par l'infirmière en santé au travail en regard de différents risques	78
Tableau 47	Matériel supplémentaire recommandé dans les établissements.....	78
Tableau 48	Suivi de la recommandation concernant le matériel supplémentaire.....	78

Introduction

Les objectifs poursuivis par cette opération étaient les suivants :

- tracer un portrait général des établissements au 1^{er} janvier 2004;
- mesurer l'engagement des établissements vis-à-vis la santé-sécurité;
- mesurer l'ampleur de l'exposition des travailleurs aux agresseurs;
- mesurer les effets sur la santé des divers agresseurs auxquels les travailleurs sont exposés;
- mesurer le nombre de travailleurs, comité de santé et de sécurité (CSS) et employeurs rejoints par une activité d'information ou de formation;
- identifier le nombre d'établissements conformes au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins;
- identifier les modifications réalisées dans les établissements depuis 5 ans ainsi que le rôle joué par l'équipe de santé au travail dans la prise en charge de la prévention par l'établissement.

Le présent rapport décrit la méthodologie retenue et dresse le bilan des données recueillies. Lorsque cela est pertinent, les données actuelles ont été comparées à celles recueillies lors de la première étude (Opération Vision 2000). Outre l'aperçu de la situation que ces données permettent d'avoir, elles pourront alimenter les discussions quant à l'orientation future des interventions à privilégier dans les établissements. D'ailleurs, certaines pistes de réflexion sont présentées à la fin du rapport. Ce dernier s'adresse donc en priorité aux intervenants en santé au travail des CSSS de la Montérégie.



Chapitre 1

MÉTHODOLOGIE

1.1 Instrument de collecte des données

Un questionnaire pour la collecte de l'information a été élaboré et soumis aux membres de l'équipe régionale en santé au travail et aux coordonnateurs des CSSS et leur équipe au mois de juin 2004.

Le questionnaire comporte 6 sections et 28 questions qu'on retrouve à l'annexe 1 :

La **Section A** vise à recueillir des informations générales sur l'établissement.

La **Section B** vise à recueillir des informations sur la conformité de l'établissement en regard du Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins.

La **Section C** vise à recueillir des informations sur l'exposition des travailleurs aux divers contaminants qu'elle soit mesurée ou estimée. On y a inscrit le nombre de travailleurs ayant une exposition inférieure au seuil d'intervention médicale (SIM), plus grande ou égale au SIM et plus grande ou égale à la norme décrite dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) adopté le 2 août 2001.

La **Section D** fournit les informations sur les résultats des tests de dépistage prescrits aux travailleurs exposés à divers agresseurs.

La **Section E** regroupe les informations sur les activités d'information ou de formation qui ont été réalisées auprès des travailleurs, du comité de santé et sécurité (CSS) et de l'employeur.

La **Section F** permet de connaître les réalisations en prévention qui ont été implantées dans les établissements, au cours des 5 années précédant l'enquête, afin de protéger la santé des travailleurs. On y décrit également le rôle joué par l'équipe de santé au travail et on qualifie la mesure préventive lorsqu'un suivi a été fait.



1.2 Établissements ciblés

Les établissements ciblés pour l'« Opération Vision 2005 » sont les établissements appartenant aux groupes prioritaires 1, 2 et 3 (annexe 2). Sont exclus les établissements des secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP) et du transport et de l'entreposage¹. Les établissements de l'administration publique qui ne sont pas visés par un programme d'intervention intégré (PII) ou un programme de santé ont été exclus également.

La liste d'établissements qui a servi à l'opération est celle que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a fournie à l'automne 2002. Les CSSS ont ajouté les établissements des groupes prioritaires 1, 2 et 3 qui n'apparaissaient pas sur la liste de la CSST, mais qui avaient été desservis.

Un questionnaire a aussi été complété pour les établissements visés par un PII et les établissements où les CSSS poursuivent des activités prescrites par le programme de santé, mais qui ont été classés depuis dans un groupe non prioritaire.

Les établissements où les CSSS sont intervenus suite à une demande du milieu, à une maladie à déclaration obligatoire (MADO), ou encore visés par le projet d'ergonomie régional n'ont pas été retenus.

Au total, 2 879 questionnaires ont été complétés. Parmi les établissements ciblés par l'opération, 2 536 étaient ouverts, 311 fermés, 27 déménagés à l'extérieur du territoire et 5 avaient un service de santé reconnu. Parmi les établissements ouverts, 2 137 sont effectivement à desservir par les équipes de santé au travail car on a retiré 272 établissements mal classés, de juridiction fédérale, sans activité de production, sans travailleur, etc.

Un fichier a été créé avec les établissements présents dans les 2 études (1999 et 2004) afin de vérifier si certaines variables avaient changé dans le temps. Au total, 1 918 établissements ont ainsi été jumelés.

¹ Si un PSSE a été élaboré pour les établissements de ces 2 secteurs nous avons colligé l'information.



1.3 Collecte, validation et analyse des données

La collecte des données s'est déroulée d'octobre 2004 à mars 2005. Trois personnes de l'équipe régionale ont été désignées pour saisir l'ensemble de l'information afin d'assurer une certaine harmonisation dans la compréhension des questions, la saisie et la codification des données.

Les interviewers ont rencontré l'infirmière et le technicien en hygiène ou l'hygiéniste industriel assignés à chaque établissement afin de compléter le questionnaire.

Les questionnaires ont tous été révisés. Les agresseurs ont été codifiés à l'aide de la table de codification développée pour le SMEST¹ et le SIG². Les moyens de prévention mis en place dans les milieux de travail ont été codifiés à l'aide de codes développés pour le projet. Les cas litigieux étaient discutés et réglés par les 2 responsables du projet. Dans certains cas, l'interviewer a contacté à nouveau l'intervenant du CSSS pour compléter ou valider une information.

Les questionnaires ont été saisis et analysés à l'aide de SPSS.

La validation des données s'est faite lors de la saisie de l'information, mais plus particulièrement par une validation logique et de concordance entre les diverses questions.

Finalement, les données recueillies donnent un portrait de la situation qui prévalait dans les établissements au 1^{er} janvier 2004.

¹ Surveillance médico-environnementale de la santé des travailleurs.

² Système d'information de gestion.



Les résultats du rapport sont présentés par ancien territoire de CLSC afin d'être en mesure de les comparer avec la première collecte de données et intitulée : « Opération Vision 2000 ».

Chapitre 2

Portrait général des établissements

2.1 Introduction

Le présent chapitre décrit les établissements desservis par les équipes de santé au travail des CSSS pour l'élaboration et la mise en application du programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE) comme spécifié dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Les résultats sont présentés pour l'ensemble de la Montérégie, par ancien territoire de CLSC, et lorsque pertinent, par secteur d'activité économique ou par programme intégré d'intervention (PII).

2.2 Portrait général

Au 1^{er} janvier 2004, on comptait 2 137 établissements actifs à desservir. Parmi ceux-ci, 87 % (1 856) avaient effectivement été desservis alors que les activités avaient été reportées dans 13 % des établissements (281). Parmi les établissements desservis, 1 367 (73,7 %) avaient un PSSE pour un total de 63 916 (88,4 %) travailleurs, 352 (19,0 %) n'avaient pas de risque justifiant un PSSE, mais nécessitaient un suivi en regard de l'organisation de leurs premiers secours et premiers soins pour un total de 3 912 (5,4 %) travailleurs, et 137 (7,4 %) avaient reçu au moins une visite préliminaire à l'élaboration du PSSE pour un total de 4 447 (6,2 %) travailleurs. Les tableaux 1 et 2 présentent la répartition des établissements et des travailleurs desservis par CLSC. On trouve à l'annexe 5, les établissements et travailleurs desservis par secteur d'activité économique.

Quatre-vingt pour cent (80 %) des établissements desservis présentent au moins un risque à la santé.

Parmi les 1 856 établissements desservis, au moins un risque potentiel à la santé des travailleurs a justifié l'élaboration d'un PSSE avec risque (PSSE élaboré ou à venir) dans 1 485 (80,0 %) établissements. Le tableau 3 présente une répartition de ces établissements par ancien territoire de CLSC et le tableau 4 par secteur d'activité économique.

Tableau 1

**Répartition des établissements actifs et desservis
par territoire de CLSC**

CLSC	Étab. actifs	Étab. desservis		Étab. desservis avec PSSE		Étab. desservis avec PSPS		Étab. desservis Visite préliminaire	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Du Havre	98	96	98,0%	86	89,6%	8	8,3%	2	2,1%
Des Maskoutains	332	298	89,8%	232	77,9%	63	21,1%	3	1,0%
Des Seigneuries	340	289	85,0%	205	70,9%	53	18,3%	31	10,7%
Haute-Yamaska	404	319	79,0%	226	70,8%	66	20,7%	27	8,5%
Kateri	356	346	97,2%	221	63,9%	89	25,7%	36	10,4%
Seigneuries de Beauharnois	281	241	85,8%	191	79,3%	29	12,0%	21	8,7%
Vallée des Forts	326	267	81,9%	206	77,2%	44	16,5%	17	6,4%
Montréal	2 137	1 856	86,9%	1 367	73,7%	352	19,0%	137	7,4%

Tableau 2

**Répartition des travailleurs desservis
par territoire de CLSC**

CLSC	Trav. desservis	Trav. desservis avec PSSE		Trav. desservis avec PSPS		Trav. desservis Visite préliminaire	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Du Havre	4 306	4 130	95,9%	118	2,7%	58	1,3%
Des Maskoutains	10 178	9 531	93,6%	457	4,5%	190	1,9%
Des Seigneuries	19 318	16 323	84,5%	948	4,9%	2 047	10,6%
Haute-Yamaska	10 807	9 121	84,4%	870	8,1%	816	7,6%
Kateri	11 124	9 461	85,1%	929	8,4%	734	6,6%
Seigneuries de Beauharnois	6 176	5 697	92,2%	240	3,9%	239	3,9%
Vallée des Forts	10 366	9 653	93,1%	350	3,4%	363	3,5%
Montréal	72 275	63 916	88,4%	3 912	5,4%	4 447	6,2%

Tableau 3

**Répartition des établissements où au moins un risque potentiel
à la santé a été identifié par territoire de CLSC**

CLSC	Nb. étab.		% étab. avec risque potentiel
	Nb. étab. desservis	Nb. étab. avec risque potentiel	
Du Havre	96	88	91,7%
Des Maskoutains	298	234	78,5%
Des Seigneuries	289	236	81,7%
Haute-Yamaska	319	249	78,1%
Kateri	346	250	72,3%
Seigneuries de Beauharnois	241	205	85,1%
Vallée des Forts	267	223	83,5%
Montréal	1 856	1 485	80,0%

Tableau 4

**Répartition des établissements où au moins un risque potentiel
à la santé a été identifié selon les secteurs prioritaires**

Secteurs d'activité	Étab. desservis	Nb. étab. avec risque potentiel	% étab. avec risque potentiel
1-01	9	7	77,8%
1-02	117	67	57,3%
1-03	29	18	62,1%
1-04	38	33	86,8%
1-05	358	242	67,6%
2-06	161	131	81,4%
2-07	124	101	81,5%
2-08	64	53	82,8%
2-09	41	39	95,1%
2-10	69	60	87,0%
3-11	209	207	99,0%
3-12	202	142	70,3%
3-13	107	80	74,8%
3-14	30	24	80,0%
3-15	17	14	82,4%
Montréal	1 575	1 218	77,3%

2.3 Syndicalisation

Parmi les établissements desservis, 427 (23 %) ont des travailleurs syndiqués; c'est 3 % de plus qu'il y a 5 ans. Ceux-ci regroupent 47 653 (65,9 %) travailleurs. Cependant, nous ne pouvons affirmer que tous les travailleurs œuvrant dans ces établissements sont syndiqués.

Si l'on regarde la répartition des 427 établissements syndiqués selon la taille de l'établissement, ce sont les établissements qui comptent 100 travailleurs et plus qui présentent le taux de syndicalisation le plus élevé, soit 82,3 % des établissements de ce groupe. Ces établissements comptent 35 768 travailleurs ce qui représentent 75,1 % de l'ensemble des travailleurs syndiqués. Plus précisément, 89,3 % de tous les travailleurs syndiqués se trouvent dans des établissements de 50 travailleurs et plus, 8,5 % dans les établissements de 21 à 49 travailleurs, et 2,1 % dans les petites entreprises de moins

de 21 travailleurs. Le tableau 5 présente la répartition des établissements et des travailleurs syndiqués selon la taille de l'établissement.

Si l'on analyse le pourcentage de syndicalisation par secteur d'activité économique, les secteurs de la première transformation des métaux (2-09) et la fabrication d'équipement de transport (2-08) sont ceux où il y a le plus grand nombre de travailleurs syndiqués (voir tableau 6).

Tableau 5

**Répartition des établissements et des travailleurs syndiqués
selon la taille de l'établissement**

Taille de l'établissement	Étab. desservis		Trav. desservis		Étab. syndiqués		Trav. syndiqués	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
moins de 21 travailleurs	1 166	62,9%	9 047	12,5%	86	7,4%	1 015	11,2%
de 21 à 49 travailleurs	365	19,7%	11 460	15,9%	120	32,9%	4 058	35,4%
de 50 à 99 travailleurs	176	9,5%	11 696	16,2%	100	56,8%	6 812	58,2%
100 travailleurs et plus	147	7,9%	40 072	55,4%	121	82,3%	35 768	89,3%
Montréal	1 854	100,0%	72 275	100,0%	427	23,0%	47 653	65,9%

Tableau 6

**Répartition des établissements et des travailleurs syndiqués
par secteur d'activité économique prioritaire
(sauf BTP et transport et entreposage)**

Secteurs d'activité	Étab. desservis	Étab. syndiqués		Trav. desservis	Trav. syndiqués	
	Nb.	Nb.	%	Nb.	Nb.	%
1-02	117	25	21,4%	3 877	1 989	51,3%
1-03	29	1	3,4%	475	50	10,5%
1-04	38	8	21,1%	919	186	20,2%
1-05	358	49	13,7%	8 626	3 990	46,3%
2-06	161	20	12,4%	3 506	1 565	44,6%
2-07	124	30	24,2%	5 429	2 808	51,7%
2-08	64	19	29,7%	9 459	8 113	85,8%
2-09	41	16	39,0%	5 715	5 110	89,4%
2-10	69	25	36,2%	1 957	1 418	72,5%
3-11	209	104	49,8%	6 955	4 867	70,0%
3-12	202	60	29,7%	13 106	10 524	80,3%
3-13	107	14	13,1%	2 953	1 581	53,5%
3-14	30	15	50,0%	2 003	1 571	78,4%
Montréal	1 549	386	24,9%	64 980	43 772	67,4%



2.4 Comité de santé et de sécurité

Seuls les établissements appartenant aux groupes prioritaires 1 et 2 (sauf bâtiments et travaux publics) et regroupant plus de 20 travailleurs ont l'obligation de former un comité de santé et de sécurité (CSS) si l'une des parties (représentant de l'employeur ou des travailleurs) en fait la demande. En Montréal, 61,5 % de ces établissements ont un CSS, soit 222 établissements sur un total de 361 établissements ayant plus de 20 travailleurs et appartenant aux groupes 1 et 2, (voir tableau 7). Ces 361 établissements regroupent 84,7 % des travailleurs de ces 2 groupes.

On observe une légère augmentation de 2,5 % des établissements avec un CSS depuis 5 ans.

Les établissements du groupe prioritaire 3, présentent un pourcentage d'établissements ayant un CSS semblable à celui des groupes prioritaires 1 et 2, même s'ils ne sont pas assujettis à la LSST. Si on consulte les tableaux 8 et 9, on constate que c'est dans les établissements syndiqués et les établissements de 50 travailleurs et plus que l'on retrouve en majorité les CSS. La présence d'un syndicat et la taille de l'établissement sont donc 2 facteurs déterminants pour la formation d'un CSS.

Tableau 7

**Répartition des établissements ayant un CSS
par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage)
et regroupant plus de 20 travailleurs**

Secteurs d'activité	Nb. étab. desservis	Nb. trav. desservis	Avec CSS			
			Nb.étab.	%	Nb.trav.	%
1-02	47	3 265	38	80,9%	2 935	89,9%
1-03	9	354	3	33,3%	159	44,9%
1-04	11	671	6	54,5%	253	37,7%
1-05	108	6 758	58	53,7%	5 199	76,9%
2-06	43	2 643	21	48,8%	1 918	72,6%
2-07	62	4 846	40	64,5%	3 782	78,0%
2-08	34	9 227	22	64,7%	8 662	93,9%
2-09	24	5 548	18	75,0%	5 335	96,2%
2-10	23	1 546	16	69,6%	1 266	81,9%
Total Groupes 1 et 2 (sauf BTP)	361	34 858	222	61,5%	29 509	84,7%
3-11	121	5 801	67	55,4%	4 274	73,7%
3-12	89	12 217	59	66,3%	10 991	90,0%
3-13	31	2 453	15	48,4%	1 718	70,0%
3-14	21	1 887	18	85,7%	1 800	95,4%
Total Groupe 3 (sauf Transport et entreposage)	262	22 358	159	60,7%	18 783	84,0%
Total Groupes 1, 2 et 3	623	57 216	381	61,2%	48 292	84,4%

Tableau 8

**Répartition des établissements syndiqués et non syndiqués ayant un CSS
par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage)
et regroupant plus de 20 travailleurs**

Secteurs d'activité	Nb. étab. desservis syndiqués	Avec CSS		Nb. étab. desservis non syndiqués	Avec CSS	
		Nb.	%		Nb.	%
1-02	17	16	94,1%	29	21	72,4%
1-03	1	1	100,0%	8	2	25,0%
1-04	5	4	80,0%	6	2	33,3%
1-05	40	36	90,0%	66	21	31,8%
2-06	18	14	77,8%	25	7	28,0%
2-07	28	25	89,3%	34	15	44,1%
2-08	18	17	94,4%	16	5	31,3%
2-09	14	14	100,0%	10	4	40,0%
2-10	17	14	82,4%	6	2	33,3%
3-11	73	66	90,4%	42	1	2,4%
3-12	52	50	96,2%	36	8	22,2%
3-13	14	10	71,4%	17	5	29,4%
3-14	15	14	93,3%	6	4	66,7%
Montérégie	312	281	90,1%	301	97	32,2%

Tableau 9

**Répartition des établissements et des travailleurs ayant un CSS
selon la taille de l'établissement**

Taille de l'établissement	Étab. desservis	Trav. desservis	Étab. avec CSS		Trav. avec CSS	
	Nb.	Nb.	Nb.	%	Nb.	%
moins de 21 travailleurs	1 166	9 047	82	7,0%	923	10,2%
de 21 à 49 travailleurs	365	11 460	148	40,5%	4 961	43,3%
de 50 à 99 travailleurs	176	11 696	131	74,4%	8 929	76,3%
100 travailleurs et plus	147	40 072	141	95,9%	39 172	97,8%
Montréal	1 854	72 275	502	27,1%	53 985	74,7%

2.5 Représentant à la prévention

Le représentant à la prévention est un travailleur désigné par les travailleurs de l'établissement qui, en vertu de la LSST, a des responsabilités en matière de santé et de sécurité. Il est également membre d'office du CSS.

En Montréal, 33,8 % (122) des établissements ayant plus de 20 travailleurs et appartenant aux groupes prioritaires 1 et 2 (sauf BTP) ont un représentant à la prévention (voir tableau 10). Ces 122 établissements regroupent 64,2 % des travailleurs de ces 2 groupes. Dans le groupe

prioritaire 3, c'est près de 30 % des établissements qui peuvent compter sur un représentant à la prévention regroupant un peu plus de la moitié des travailleurs (52,9 %).

Tout comme la mise en place d'un CSS dans l'établissement, la présence d'un syndicat (voir tableau 11) et la taille de l'établissement (voir tableau 12) ont une influence marquée sur la présence ou non d'un représentant à la prévention dans l'établissement.

Tableau 10

**Répartition des établissements ayant un représentant à la prévention
par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage)
et regroupant plus de 20 travailleurs**

Secteurs d'activité	Nb. étab. desservis	Nb. trav. desservis	Représentant à la prévention			
			Nb.étab.	%	Nb.trav.	%
1-02	47	3 265	19	40,4%	1 518	46,5%
1-03	9	354	2	22,2%	105	29,7%
1-04	11	671	1	9,1%	25	3,7%
1-05	108	6 758	24	22,2%	2 874	42,5%
2-06	43	2 643	11	25,6%	982	37,2%
2-07	62	4 846	24	38,7%	2 545	52,5%
2-08	34	9 227	13	38,2%	8 000	86,7%
2-09	24	5 548	16	66,7%	5 262	94,8%
2-10	23	1 546	12	52,2%	1 055	68,2%
Total Groupes 1 et 2 (sauf BTP)	361	34 858	122	33,8%	22 366	64,2%
3-11	121	5 801	25	20,7%	1 972	34,0%
3-12	89	12 217	37	41,6%	7 848	64,2%
3-13	31	2 453	7	22,6%	1 078	43,9%
3-14	21	1 887	9	42,9%	940	49,8%
Total Groupe 3 (sauf Transport et entreposage)	262	22 358	78	29,8%	11 838	52,9%
Total Groupes 1, 2 et 3	623	57 216	200	32,1%	34 204	59,8%

Tableau 11

**Répartition des établissements syndiqués ou non, ayant un représentant à la prévention
par secteur d'activité économique prioritaire (sauf BTP et transport et entreposage)
et regroupant plus de 20 travailleurs**

Secteurs d'activité	Nb. étab. desservis syndiqués	Avec représentant à la prévention		Nb. étab. desservis non syndiqués	Avec représentant à la prévention	
		Nb.	%		Nb.	%
1-02	17	10	58,8%	29	9	31,0%
1-03	1	1	100,0%	8	1	12,5%
1-04	5	1	20,0%	6	0	0,0%
1-05	40	17	42,5%	66	7	10,6%
2-06	18	5	27,8%	25	6	24,0%
2-07	28	18	64,3%	34	6	17,6%
2-08	18	12	66,7%	16	1	6,3%
2-09	14	13	92,9%	10	3	30,0%
2-10	17	10	58,8%	6	2	33,3%
3-11	73	25	34,2%	42	0	0,0%
3-12	52	33	63,5%	36	4	11,1%
3-13	14	5	35,7%	17	2	11,8%
3-14	15	8	53,3%	6	1	16,7%
Montérégie	312	158	50,6%	301	42	14,0%

Tableau 12

**Répartition des établissements et des travailleurs ayant un
représentant à la prévention selon la taille de l'établissement**

Taille de l'établissement	Étab. desservis	Trav. desservis	Étab. avec représentant à la prévention		Trav. avec représentant à la prévention	
	Nb.	Nb.	Nb.	%	Nb.	%
moins de 21 travailleurs	1 166	9 047	36	3,1%	407	4,5%
de 21 à 49 travailleurs	365	11 460	60	16,4%	2 008	17,5%
de 50 à 99 travailleurs	176	11 696	69	39,2%	4 707	40,2%
100 travailleurs et plus	147	40 072	91	61,9%	30 641	76,5%
Montérégie	1 854	72 275	256	13,8%	37 763	52,2%



Chapitre 3

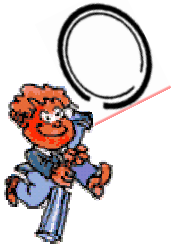
Engagement des établissements vis-à-vis la santé-sécurité

3.1 Introduction

Le questionnaire comprenait 2 questions pour mesurer l'engagement de l'établissement en santé-sécurité. La connaissance des milieux de travail qu'ont les intervenants des CSSS nous permettait de croire que nous pouvions avoir une bonne idée de cet engagement. Lorsque leur connaissance de l'établissement n'était pas suffisante nous inscrivions « pas d'opinion ».

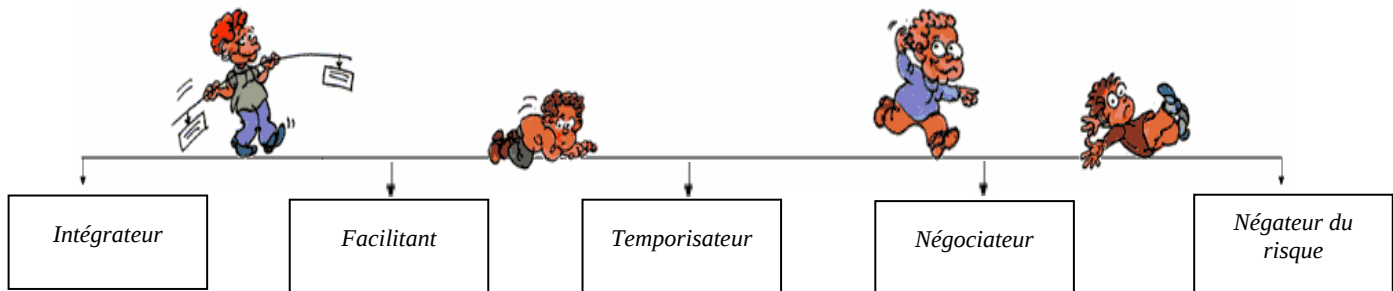
La mesure de cet engagement nous informe sur la volonté de l'entreprise à investir en prévention des risques et à participer à la réalisation des activités de surveillance environnementale ou médicale prescrites par le médecin responsable dans le programme de santé spécifique à l'établissement.

Nous avons également demandé si l'établissement avait un programme de certification (iso ou autre) afin de faire un parallèle avec l'engagement en santé et sécurité. Étant donné que les intervenants n'ont pas été en mesure de répondre à cette question pour 64 % des établissements, l'analyse de cette variable n'a pas été faite.



3.1.1 Définition des « styles de gestion » en santé et sécurité

Les intervenants, par leur connaissance du milieu, devaient classer les établissements selon un style de gestion :



- *Intégrateur* : établissement proactif qui intègre la santé-sécurité dans sa gestion. La santé-sécurité est un facteur supplémentaire de productivité, un investissement.
- *Facilitant* : établissement qui veut répondre aux demandes et aux normes gouvernementales. Est conscient des problèmes en santé-sécurité et dispose habituellement d'une marge financière pour corriger certaines situations à risque, mais certains problèmes sont encore à régler.
- *Temporisateur* : établissement qui veut gagner du temps, qui repousse à demain la réalisation de certaines activités en prévention dont celles prévues au PSSE. N'est pas vraiment convaincu que la prévention c'est rentable.
- *Négociateur* : milieu avec des problèmes de relation de travail importants rendant la collaboration avec le CSSS difficile.
- *Négateur du risque* : établissement qui refuse systématiquement de collaborer avec le CSSS, qui nie la présence de danger. Même si le CSSS réussit à élaborer un PSSE, il est impossible de le mettre en application par manque de collaboration. Ce sont les établissements récalcitrants.

3.1.2 Définition de « l'adhésion au programme de santé »

Une fois le programme de santé élaboré, nous voulions savoir si l'établissement :

-  avait adhéré complètement au PSSE, c'est-à-dire qu'il accepte de participer à l'ensemble des activités prévues au PSSE;
-  avait adhéré partiellement au PSSE, c'est-à-dire que le PSSE a été accepté par l'employeur et les travailleurs ou le CSS, mais il faut encore négocier pour la réalisation de certaines activités retenues au PSSE (ex. : information, dépistage);
-  avait refusé le PSSE (entente non possible), c'est-à-dire que le CSSS n'a pas encore réussi à faire accepter le PSSE ou que les activités ne peuvent être réalisées par manque de collaboration.



3.2 La gestion en santé et sécurité

Plus du tiers des 1 856 établissements desservis (70,4 %) sont, intégrateurs (243) ou facilitateurs (1 064); les intervenants en santé au travail considèrent qu'il s'y fait de la prévention en regard des risques à la santé-sécurité. Par contre, un certain nombre d'établissements temporisateurs (317) sont toujours à convaincre que la prévention c'est rentable, et il faut donc continuer à les supporter. Finalement, dans moins de 5 % des établissements (84 établissements), l'intervention est difficile parce que l'employeur est récalcitrant, ou aux prises avec des problèmes de relation de travail importants (tableau 13).

Dans les cas où l'intervenant n'avait pas d'opinion (7,2 %), les raisons invoquées étaient principalement un manque de connaissance parce que le dossier était nouveau pour l'intervenant (ex. : employé embauché récemment) ou encore l'établissement était nouvellement desservi.

Entre 1999 et 2004, le pourcentage d'établissements qui est, soit intégrateurs ou facilitateurs, est passé de 64 % à 70 %. Mentionnons que cette information est subjective et que l'intervenant au dossier il y a 5 ans n'est pas nécessairement le même dans la présente étude.

Parmi les établissements présents dans les 2 études et qui avaient été classés facilitateurs, 70 % sont toujours dans la même catégorie. Les 30 % restants sont maintenant, soit des intégrateurs (14 %), soit des temporisateurs (14 %), ou aux prises avec des problèmes de relations de travail, ou ils nient la présence de risque (2 %).

Si l'on regarde le niveau d'adhésion des établissements au programme de santé (tableau 14), les établissements intégrateurs et facilitateurs offrent une meilleure collaboration pour la réalisation des activités du PSSE. Dans le cas des établissements intégrateurs, 97 % adhèrent complètement au PSSE. Le pourcentage est de 72 % pour les établissements facilitateurs.

Si on effectue des mesures d'association entre le style de gestion en santé-sécurité et la présence d'un CSS, d'un syndicat, d'un représentant à la prévention et la taille de l'établissement, on observe une relation entre ces variables et le style de gestion. Cela signifie qu'un établissement syndiqué, avec un CSS, un représentant à la prévention ou de taille importante a plus de chance d'être un établissement qui prend en charge la prévention, donc à tendre à être un établissement facilitant ou intégrateur (voir tableaux 15 et 16). Le même constat avait été fait lors de la dernière étude.

Tableau 13

Style de gestion en SST selon la perception des CLSC

CLSC	Étab. desservis	Intégrateur		Facilitant		Temporisateur		Affrontement, relations de travail difficiles		Négateur du risque		Pas d'opinion	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Du Havre	96	4	4,2%	74	77,1%	13	13,5%	2	2,1%	1	1,0%	0	0,0%
Des Maskoutains	298	46	15,4%	181	60,7%	43	14,4%	3	1,0%	18	6,0%	2	0,7%
Des Seigneuries	289	41	14,2%	165	57,1%	32	11,1%	5	1,7%	8	2,8%	38	13,1%
Haute-Yamaska	319	38	11,9%	176	55,2%	74	23,2%	4	1,3%	5	1,6%	19	6,0%
Kateri	346	60	17,3%	153	44,2%	46	13,3%	6	1,7%	12	3,5%	69	19,9%
Seigneuries de Beauharnois	241	11	4,6%	167	69,3%	52	21,6%	0	0,0%	9	3,7%	2	0,8%
Vallée des Forts	267	43	16,1%	148	55,4%	57	21,3%	5	1,9%	6	2,2%	4	1,5%
Montréal	1 856	243	13,1%	1 064	57,3%	317	17,1%	25	1,3%	59	3,2%	134	7,2%

Tableau 14

Adhésion au programme de santé selon le style de gestion en SST

Style de gestion en SST	Nb.étab.	Adhésion au PSSE					
		Complète		Partielle		Pas d'entente	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Intégrateur	191	185	96,9%	6	3,1%	0	0,0%
Facilitant	796	569	71,5%	226	28,4%	1	0,1%
Temporisateur	236	51	21,6%	185	78,4%	0	0,0%
Affrontement, relations de travail difficiles	17	3	17,6%	12	70,6%	2	11,8%
Négateur du risque	40	1	2,5%	23	57,5%	16	40,0%
Pas d'opinion	4	2	50,0%	2	50,0%	0	0,0%
Montréal	1 284	811	63,2%	454	35,4%	19	1,5%

Tableau 15

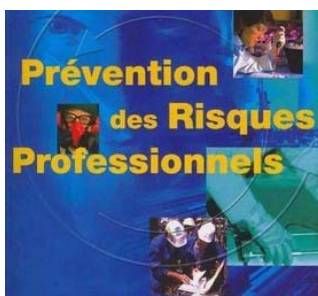
**Style de gestion en SST selon la présence d'un syndicat,
d'un CSS ou d'un représentant à la prévention**

Style de gestion en SST	Étab. desservis	Syndicat				CSS				Représentant à la prévention			
		Oui	%	Non	%	Oui	%	Non	%	Oui	%	Non	%
Intégrateur	243	89	37,1%	151	62,9%	128	53,1%	113	46,9%	80	33,5%	159	66,5%
Facilitant	1 064	247	23,6%	801	76,4%	277	26,4%	774	73,6%	135	12,9%	910	87,1%
Temporisateur	317	51	16,2%	263	83,8%	54	17,1%	261	82,9%	23	7,3%	290	92,7%
Affrontement, relations de travail difficiles	25	13	52,0%	12	48,0%	14	56,0%	11	44,0%	6	24,0%	19	76,0%
Négateur du risque	59	8	13,8%	50	86,2%	4	6,8%	55	93,2%	1	1,7%	58	98,3%
		V de Cramer = 0.167, p<0.001				V de Cramer = 0.264, p<0.001				V de Cramer = 0.236, p<0.001			

Tableau 16

**Style de gestion en SST
selon la taille de l'établissement**

Style de gestion en SST	Étab. desservis	<21 trav.		de 21 à 49 trav.		de 50 à 99 trav.		100 trav. ou plus	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Intégrateur	243	100	41,2%	68	28,0%	40	16,5%	35	14,4%
Facilitant	1 064	691	64,9%	197	18,5%	95	8,9%	80	7,5%
Temporisateur	317	215	67,8%	62	19,6%	26	8,2%	14	4,4%
Affrontement, relations de travail difficiles	25	9	36,0%	4	16,0%	4	16,0%	8	32,0%
Négateur du risque	59	44	74,6%	9	15,3%	3	5,1%	3	5,1%
		d de Somers = -0.123, p<0.001							



Chapitre 4

Réalisations en prévention des risques à la santé

4.1 Introduction

Lors de la première collecte d'information (Vision 2000), nous nous étions intéressés aux divers moyens mis en place dans les établissements pour réduire les risques à la santé et à la sécurité. Nous faisons le constat que les CSSS collaboraient avec les milieux de travail, principalement en identifiant et en évaluant l'agresseur, et de façon inégale, en supportant le milieu de travail pour trouver des solutions concrètes afin de diminuer l'exposition ou protéger adéquatement les travailleurs. La présente collecte d'information recueille les réalisations en santé au travail mises en place entre 1999 et fin 2003. Nous avons de plus tenté de qualifier le résultat de la réalisation : élimination de l'exposition, niveaux d'exposition sous la norme, moyen préventif inefficace, etc.

Les réalisations ont été classées dans 37 catégories comme la protection personnelle, l'aspiration à la source, l'achat d'équipement sécuritaire, l'entretien préventif, etc., et chacune était associée à un contaminant. Enfin, nous avons identifié le rôle joué par le CSSS et nous avons classé cette information en 4 catégories :

1. Identification : le CSSS a identifié et évalué l'agresseur et transmis l'information à l'employeur ou au CSS.
2. Référence : le CSSS a fourni une liste de consultants ou une liste de distributeurs d'équipements, ou a référé l'entreprise à l'association sectorielle paritaire de son secteur, etc. La contribution principale du CSSS est donc de diriger l'entreprise vers des ressources externes.

3. Support : le CSSS a supporté l'entreprise dans la recherche de solutions ou la prise en charge d'un problème (ex. : choix des équipements de protection personnelle, conseils sur l'aménagement d'un poste de travail).
4. Suivi : le CSSS a offert son expertise pour évaluer l'impact de la mise en place d'une mesure préventive. Il a fait, par exemple de nouvelles mesures environnementales, ou vérifié si le port et l'entretien des équipements de protection individuelle étaient adéquats. Lorsque cela était possible, nous avons colligé le résultat de la réalisation.

4.2 Réalisations en prévention des risques à la santé

Depuis 10 ans, on compte 990 établissements qui ont mis en place une mesure de prévention pour réduire l'exposition à un agresseur.

Un total de 2 905 réalisations en prévention des risques à la santé réparties dans 925 établissements ont été répertoriées de 1999 à 2004 (tableau 17), ce qui représente 69,8 % des établissements desservis où des risques à la santé ont été identifiés (section C « *Surveillance environnementale* » du questionnaire complétée). Par contre, cela ne veut pas dire qu'il ne s'est pas fait de prévention dans les autres établissements puisque des réalisations peuvent remonter à plus de 5 ans. C'est près de 950 réalisations de plus qui ont été répertoriées par rapport à la collecte précédente.

Quarante-neuf pour cent (49 %) des établissements qui ont mis en place une mesure préventive dans les 5 dernières années, avaient également investi en prévention 5 ans auparavant. Au total depuis les 10 dernières années, c'est 67 % des établissements présents dans les 2 études qui ont investi en prévention des risques à la santé.

Dans 14,6 % des cas, l'intervenant n'était pas en mesure de dire si des efforts en prévention avaient été investis depuis les 5 dernières années, souvent parce que l'information n'était pas colligée au dossier de l'établissement, ou encore parce qu'on intervenait depuis peu dans l'établissement, ou que l'intervenant n'était pas retourné dans l'établissement depuis 5 ans. Dans une équipe, parce que les 2 intervenantes en hygiène étant absentes au moment de la collecte, il a été plus difficile de recueillir cette information. Dans 15,6 % des établissements présentant des risques à la santé, l'intervenant a répondu qu'il n'y avait eu aucune réalisation depuis les 5 dernières années, ce qui est mieux que le 22 % recueilli en 1998.

Tableau 17

**Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé
au cours des 5 dernières années par territoire de CLSC**

CLSC	L'entreprise a investi en prévention						Total
	Oui		Non		Ne sait pas		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
Du Havre	30	35,3%	18	21,2%	37	43,5%	85
Des Maskoutains	158	67,5%	40	17,1%	36	15,4%	234
Des Seigneuries	120	52,4%	61	26,6%	48	21,0%	229
Haute-Yamaska	162	70,7%	19	8,3%	48	21,0%	229
Kateri	170	78,3%	36	16,6%	11	5,1%	217
Seigneuries de Beauharnois	121	99,2%	1	0,8%	0	0,0%	122
Vallée des Forts	164	78,1%	32	15,2%	14	6,7%	210
Montréal	925	69,8%	207	15,6%	194	14,6%	1 326

Dans les établissements visés par un programme d'intervention intégré (PII), nous constatons que des mesures de prévention sont mises en place dans plus de 80 % des établissements visés par un programme, sauf pour le PII sur les risques biologiques lancé seulement en janvier 2002 (tableau 18). Ces programmes d'intervention incitent davantage les entreprises à mettre en place des mesures préventives, et ces mesures sont celles préconisées par les divers programmes. Par exemple, la protection respiratoire avec adduction d'air est la principale mesure mise

en place pour les isocyanates, alors que l'aspiration à la source est le moyen privilégié pour réduire l'exposition aux fumées de soudage.

Finalement, 83 % des intervenants ont mentionné que le fait qu'un établissement soit visé par un programme facilite l'intervention. Les outils développés (84 %), la formation reçue avant le lancement d'un programme (83 %) et la présence d'un inspecteur (63 %) sont également des éléments facilitateurs.

Tableau 18

**Établissements visés par un PII qui ont investi en prévention
des risques à la santé au cours des 5 dernières années**

PII	L'entreprise a investi en prévention						Total
	Oui		Non		Ne sait pas		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
Ammoniac	26	86,7%	2	6,7%	2	6,7%	30
Béryllium	33	80,5%	6	14,6%	2	4,9%	41
Décapage au jet	80	81,6%	15	15,3%	3	3,1%	98
LATR	3	60,0%	0	0,0%	2	40,0%	5
Isocyanates	174	82,5%	29	13,7%	8	3,8%	211
Plastiques renforcés	19	82,6%	4	17,4%	0	0,0%	23
Risques biologiques	22	25,9%	2	2,4%	61	71,8%	85
Soudage-coupage	74	82,2%	9	10,0%	7	7,8%	90
Monterégie	431	74,0%	67	11,5%	83	14,2%	583

Quarante-huit pour cent (48 %) des établissements qui présentent des niveaux de bruit égaux ou supérieurs à 85 dBA ont mis en place une réalisation visant à prévenir les effets néfastes du bruit, soit 579 réalisations réparties dans 429 établissements. Par contre, moins de 37 % de celles-ci ciblent spécifiquement la réduction du bruit à la source.

L'investissement en prévention pour réduire l'exposition au bruit dans les 86 établissements où au moins un travailleur est exposé à des niveaux de bruit extrême, c'est-à-dire égaux ou supérieurs à 100 dBA, moins de la moitié des établissements (47,7 %) ont mis en place une mesure préventive depuis les 5 dernières années. Cette mesure est, dans 53 % des cas, de la protection auditive.

Si on regarde les réalisations selon les divers agresseurs ou regroupement d'agresseurs (tableau 19), le bruit est l'agresseur pour lequel il y a le plus de réalisations en prévention des risques à la santé. Le même constat a été fait il y a 5 ans. Viennent ensuite les isocyanates, le monoxyde de carbone, les fumées de soudage, les contraintes ergonomiques, la silice cristalline quartz, la chaleur et les solvants. Ce sont les mêmes agresseurs qu'il y a 5 ans, sauf les risques biologiques qui avaient fait l'objet d'une intervention spécifique auprès des pompiers en 1997 et 1998. On trouve à l'annexe 5 les réalisations pour tous les agresseurs.

Quant aux moyens préventifs mis en place, on trouve toujours en tête la *protection personnelle* et la *protection respiratoire avec adduction d'air* (code 100 et 101) (30,0 %) principalement pour le bruit et les isocyanates, suivi de la *ventilation à la source* (code 201) (13,2 %) pour les fumées de soudage, les solvants, les poussières et les isocyanates, *l'entretien préventif de l'équipement et des machines* (code 300) (8,2 %) pour prévenir une intoxication au monoxyde de carbone et la *modification ou l'ajustement d'un équipement, d'une machine ou l'aménagement des lieux de travail* (code 801) (6,6 %) pour diminuer l'exposition au bruit et aux contraintes ergonomiques.

Finalement, lorsqu'il y a eu un suivi de fait suite à la mise en place de la mesure préventive, les intervenants ont été en mesure de qualifier son efficacité (tableau 20) à protéger le travailleur lorsqu'il s'agit de protection personnelle ou à réduire ou éliminer le risque. L'ensemble des mesures préventives pour réduire le bruit à la source a permis de diminuer l'exposition au bruit dans 72 % des cas. L'aspiration à la source des fumées de soudage a réduit l'exposition dans 82 % des situations. Ce pourcentage est de 95 % pour les solvants, 85 % pour les isocyanates et 76 % lorsqu'il s'agit des poussières de bois. Finalement, l'entretien préventif des charriots élévateurs a contribué à diminuer l'exposition dans 93 % des situations.

Tableau 19

Type de réalisations par agresseur ou regroupement d'agresseurs

Agresseurs	Nb. de réalisations	Nb. d'éta.	100 Nb.	101 Nb.	102 Nb.	103 Nb.	200 Nb.	201 Nb.	202 Nb.	203 Nb.	204 Nb.	300 Nb.	400 Nb.	401 Nb.	402 Nb.	403 Nb.	500 Nb.	501 Nb.	502 Nb.	503 Nb.	504 Nb.	600 Nb.	601 Nb.	602 Nb.	603 Nb.	700 Nb.	701 Nb.	800 Nb.	801 Nb.	802 Nb.	803 Nb.	804 Nb.	805 Nb.	806 Nb.	807 Nb.	900 Nb.	901 Nb.	902 Nb.	903 Nb.
Bruit	615	459	361									10										33	66	11	40			7	43	9	30		1			1			3
Isocyanates	379	205	96	133			2	44	22	1		24	4	3	4		1											24	11	1	5		2	2					
Monoxyde de carbone	240	199	1				22	5		1	1	176		3																	26		1				4		
Fumées de soudage	191	124	47	5	1		19	50	14	4	2	3	13	7	1		2											9	6	4	2					1		1	
Contraintes ergonomiques	164	119	13	2	1		33	91		1	3	2	1	1														4	6	3	3								
Silice cristalline, quartz	154	106										2																36	72	3	24	3	11	1	2				
Chaleur	135	112	11	6			1	9		1		2	65	1	7													10	3	5	7		7						
Solvants divers et organiques	135	96					17	4		2		1														11	78	13	2		1		3				3		
Poussières de bois	90	70	20				6	52		2				1			2											2	2		2			1					
Poussières NCA	88	57	22	4			6	30		4		2	2	1														4	4	2	1			6					
Risques biologiques	83	52	20				1								1			3	18	5	13							10	1		6		2	2				1	
Plomb	60	29	10	1			2	12					6	2			7			11								3			1		1	4					
Gaz et vapeurs irritants	46	26	8	2			3	7				1	1	2	1		1											5	6	1	3		1				4		
Autres agresseurs physiques	42	28	11									2				1			1							2	3	4	9	2	2		2	1		2			
Ammoniac	36	20	5				1					1		2			1												2	1	4		3			1	15		
Produits chimiques non réglementés	36	21	8				8	10				1		1														1	1	2	2		1	1					
Chlorure de méthylène	35	21	4	2			4	8	1				7	4														2	1	1								1	
Styrène	35	20	6	3			8	10		2		2		1															2	1									
Métaux	32	19	4	2			1	9		3					1		3			1								2	2		1			2			1		
Espace clos	29	17	4	1			1	1			1																	8	1	1	3			1			7		
Chrome	27	19	4				1	8		2	1		2	1	1		1											1	2	1				2					
Poussières de farine	27	19	4	8			2	5		1				1														3		1				2					
Produits chimiques réglementés	26	17	4	1		1	1	4					1	1	1		1			1								2	2	1			3	2			1		
Amiante	22	15	5					1				1	1	1	8														3				1			1			
Béryllium	15	10	5				2	3					3		1															1									

Définition des codes des réalisations

100 – Port d'équipements de protection individuelle (sauf adduction d'air) tels bouchons, coquilles, masque, vêtements, visière, lunettes, gants, etc.	600 – Bruit : installation de matériaux amortissants, isolateurs de vibration, toile caoutchoutée, silencieux réactifs ou dissipatifs (conduite de ventilation, pompe, moteur...)
101 – Port de la protection respiratoire avec adduction d'air	601 – Bruit : encoffrement de machine, absorption acoustique du local, écran, enveloppe acoustique
102 – Mise en place d'une politique d'entretien des EPI	602 – Bruit : installation ou amélioration d'une cabine insonorisante (travailleur)
103 – Mise en place d'un programme de protection respiratoire	603 – Bruit : installation de silencieux ou de soufflettes
200 – Ventilation générale	700 – Transformation de l'ambiance de travail (chaleur, froid, éclairage)
201 – Aspiration à la source tels qu'une table aspirante, hotte de captation, pistolet de captation, etc.	701 – Mise en place de mesures d'hydratation reliées à la contrainte thermique
202 – Installation ou modification d'une chambre à peinture	800 – Modification de l'organisation du travail, des méthodes de travail, des procédures
203 – Modification, amélioration de la ventilation existante	801 – Modification ou ajustement de l'équipement, d'un poste de travail, d'une machine, réaménagement des lieux de travail, etc.
204 – Ventilation de dilution des contaminants (apport d'air)	802 – Modification du procédé de fabrication
300 – Entretien préventif de l'équipement, des machines, de la ventilation, etc.	803 – Achat d'équipements, de machines sécuritaires, etc.
400 – Substitution de produits chimiques, d'abrasifs, etc.	804 – Gestion des lésions musculosquelettiques tels le suivi, les procédures de retour au travail, la réadaptation, etc.
401 – Relocalisation de produits chimiques, d'équipements, machines, isolation du procédé, d'un équipement afin qu'il n'y ait plus de contamination de l'air	805 – Formation (ex. : les méthodes sécuritaires de travail)
402 – Élimination du risque (ex. : enlèvement de l'amiante)	806 – Modification des pratiques en regard de l'entretien, nettoyage, balayage, lavage des lieux de travail
403 – Blindage (ex. : champs électromagnétiques)	807 – Mise sur pied d'un comité en ergonomie
500 – Modification ou achat d'installations sanitaires tels douches, vestiaires, lavabos, douches oculaires, etc.	900 – Affichage, identification de zones de travail dangereuses, etc.
501 – Équipements de secouriste	901 – Politique d'urgence, plan d'évacuation lors de fuite, politique d'entretien en espace clos, mesures des niveaux d'exposition, etc.
502 – Vaccination des travailleurs en regard d'un risque biologique	902 – Activités particulières en SST (ex. : chasse aux anomalies dans le but de les corriger)
503 – Mise en place d'une politique en regard de l'hygiène personnelle (ex. : lavage des mains)	903 – Politique d'achat d'équipement sécuritaire
504 – Mise en place d'une procédure postexposition	

Tableau 20

Résultat de la réalisation en prévention dans l'établissement selon l'agresseur

Agresseurs	Codes de réalisation	Élimination de l'exposition	Niveaux d'exposition ≤ norme	Niveaux d'exposition ≤ SIM	Diminution des facteurs de risque (TMS)	Diminution des facteurs de risque (autre)	Protection du travailleur (EPI)	Moyen préventif partiellement efficace	Moyen préventif inefficace	Inconnu
Bruit	100					5	268	10		
	300		1			5		1		
	401									
	600		3	2		12		6	2	1
	601	1	3	2		28		13	2	1
	602		2			4		2		
	603	1	2	8		10		10	1	
	800		2	1		3				
	801		1	2		25		6	4	1
	802	2				4		2		
	803	2		4		13		4	3	
	805									1
	903					2				
Contraintes ergonomiques	800	2			25	4		2		1
	801	3			52	4				2
	802				2	1				
	803				21	1				
	804				1					
	805				7	2				
Fumées de soudage	201	2	16	20		22		12	3	1
Isocyanates	201		3	4		12		3	3	12
	202	1		1		18				
Monoxyde de carbone	300		35	28		77		9	1	
Plomb	100					3	5			
	101						1			
	200					1				
	201		4			6				
	400	3				2				
	401					1		1		
	500					6		1		
	503		1			7		1		
	800		2			1				
	803					1				
	805									
	806		1			2		1		
Poussières de bois	100					1	12			1
	201	1	9	3		15		7	1	1
Poussières NCA	100						14	1		
	201		7			12		2	2	2
Silice cristalline, quartz	100					1	9			
	101						5			
	400	59				3		1		
Solvants divers et organiques	100					1	35		1	
	101					1	3			
	200		2	1		11		2		2
	201	2	6	16		11		2		2



4.3 Rôle de l'équipe de santé au travail

Les intervenants en santé au travail jouent un rôle important dans la mise en place des mesures de prévention des risques à la santé (tableau 21), principalement en identifiant le risque (92,3 %) et en vérifiant l'efficacité de la mesure préventive (83 %). Ce rôle au niveau du suivi s'est accru de façon importante au cours des 5 dernières années. Le CSSS a joué un rôle moins important lorsqu'il s'agit de référer à une ressource externe (36,7 %) ou de trouver une solution pour réduire le risque (54,0 %). Les divers rôles joués par les équipes peuvent sensiblement différer lorsque l'on regarde les données par CLSC, cependant, tous ont joué un rôle important au niveau de l'identification du risque et du suivi.

Depuis les 5 dernières années, le CSSS a vérifié davantage l'efficacité de la mesure préventive. En effet, un suivi a été fait dans 83 % des établissements qui mettent en place une mesure préventive alors qu'il était de 62,5 % auparavant.

Lorsqu'on analyse le rôle de l'équipe de santé au travail par type d'agresseurs (tableau 23)¹, ce dernier a joué un rôle déterminant dans l'identification du chlorure de méthylène, le chrome, les poussières de farine et le béryllium (100 % dans tous les cas). Sans l'intervention du CSSS l'établissement n'aurait probablement pas su qu'il y avait un risque pour la santé des travailleurs. Dans 65 % des cas, l'intervenant a référé l'entreprise à une ressource externe lorsqu'il s'agissait du monoxyde de carbone. Il a participé à la recherche de solution surtout pour le chlorure de méthylène (88,6 %) et les risques biologiques (85,5 %). Un suivi a été fait principalement pour le styrène (100 %), les isocyanates (95,5 %) et le chlorure de méthylène (91,4 %). Mentionnons que le suivi était requis pour le styrène et les isocyanates afin d'évaluer les objectifs des programmes provinciaux concernant ces 2 agresseurs.

Si on regarde maintenant le rôle joué par l'équipe de santé au travail par type de réalisations (tableau 24), on observe une participation à tous les niveaux (identification, référence, support et suivi), peu importe que la mesure préventive concerne la protection personnelle (code 100), l'aspiration à la source (code 201), l'entretien préventif de l'équipement ou des machines (code 300), la protection respiratoire avec

¹ Seulement les 25 agresseurs où il s'est fait le plus de réalisations sont présentés dans le tableau.

adduction d'air (code 101) et la modification ou l'ajustement de l'équipement d'un poste de travail, d'une machine ou des lieux de travail (code 801).

Une des recommandations du rapport précédent était de supporter davantage la

petite entreprise dans la recherche de solutions pour diminuer l'exposition à un risque. Le constat observé est que la grosse entreprise demeure davantage supportée lorsqu'il s'agit de mettre en place une mesure préventive (tableau 22).

Tableau 21

**Rôle joué par le CLSC dans la mise en place
des moyens préventifs**

CLSC	Identification du risque						Référence à d'autres ressources						Soutien dans la recherche de solution						Suivi après l'implantation					
	Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Du Havre	49	87,5%	5	8,9%	2	3,6%	4	7,1%	48	85,7%	4	7,1%	19	33,9%	35	62,5%	2	3,6%	36	64,3%	20	35,7%	0	0,0%
Des Maskoutains	368	96,1%	14	3,7%	1	0,3%	53	13,8%	325	84,9%	5	1,3%	232	60,6%	148	38,6%	3	0,8%	355	92,7%	23	6,0%	5	1,3%
Des Seigneuries	244	94,2%	12	4,6%	3	1,2%	126	48,6%	116	44,8%	17	6,6%	171	66,0%	68	26,3%	20	7,7%	218	84,2%	32	12,4%	9	3,5%
Haute-Yamaska	524	96,5%	9	1,7%	10	1,8%	213	39,2%	307	56,5%	23	4,2%	199	36,6%	308	56,7%	36	6,6%	396	72,9%	116	21,4%	31	5,7%
Kateri	501	88,5%	57	10,1%	8	1,4%	286	50,5%	249	44,0%	31	5,5%	331	58,5%	212	37,5%	23	4,1%	485	85,7%	69	12,2%	12	2,1%
Seigneuries de Beauharnois	393	86,6%	59	13,0%	2	0,4%	151	33,3%	301	66,3%	2	0,4%	298	65,6%	154	33,9%	2	0,4%	417	91,9%	33	7,3%	4	0,9%
Vallée des Forts	603	93,6%	39	6,1%	2	0,3%	234	36,3%	404	62,7%	6	0,9%	318	49,4%	314	48,8%	12	1,9%	503	78,1%	140	21,7%	1	0,2%
Montréal	2 682	92,3%	195	6,7%	28	1,0%	1 067	36,7%	1 750	60,2%	88	3,0%	1 568	54,0%	1 239	42,7%	98	3,4%	2 410	83,0%	433	14,9%	62	2,1%

Tableau 22

**Rôle joué par le CLSC dans la mise en place
des moyens préventifs selon la taille de l'établissement**

Taille de l'établissement	Identification du risque						Référence à d'autres ressources						Soutien dans la recherche de solution						Suivi après l'implantation					
	Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
< 21 travailleurs	1044	92,0%	75	6,6%	16	1,4%	400	35,2%	690	60,8%	45	4,0%	556	49,0%	531	46,8%	48	4,2%	946	83,3%	153	13,5%	36	3,2%
21 à 49 travailleurs	589	91,3%	48	7,4%	8	1,2%	241	37,4%	385	59,7%	19	2,9%	355	55,0%	271	42,0%	19	2,9%	529	82,0%	104	16,1%	12	1,9%
50 à 99 travailleurs	516	93,8%	32	5,8%	2	0,4%	200	36,4%	339	61,6%	11	2,0%	295	53,6%	238	43,3%	17	3,1%	449	81,6%	95	17,3%	6	1,1%
100 travailleurs et plus	533	92,7%	40	7,0%	2	0,3%	226	39,3%	336	58,4%	13	2,3%	362	63,0%	199	34,6%	14	2,4%	486	84,5%	81	14,1%	8	1,4%
	V de Cramer = 0.022, p=0.708						V de Cramer = 0.028, p=0.534						V de Cramer = 0.098, p<0.001						V de Cramer = 0.040, p=0.199					

Tableau 23

**Rôle joué par le CLSC dans la mise en place
des moyens préventifs par type d'agresseurs**

Agresseurs	Identification du risque						Référence à d'autres ressources						Soutien dans la recherche de solution						Suivi après l'implantation					
	Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Bruit	597	97,1%	16	2,6%	2	0,3%	234	38,0%	352	57,3%	29	4,7%	323	52,4%	267	43,5%	25	4,1%	488	79,4%	111	18,0%	16	2,6%
Isocyanates	373	98,4%	6	1,6%	0	0,0%	187	49,3%	191	50,4%	1	0,3%	231	60,9%	142	37,5%	6	1,6%	362	95,5%	16	4,2%	1	0,3%
Monoxyde de carbone	235	97,9%	4	1,7%	1	0,4%	156	65,0%	79	32,9%	5	2,1%	151	62,9%	85	35,4%	4	1,7%	204	85,0%	30	12,5%	6	2,5%
Solvants divers et organiques	168	88,0%	20	10,5%	3	1,5%	46	24,1%	135	70,7%	10	5,2%	76	39,8%	107	56,0%	8	4,2%	150	78,5%	32	16,8%	9	4,7%
Fumées de soudage	162	98,8%	2	1,2%	0	0,0%	51	31,1%	109	66,5%	4	2,4%	69	42,1%	87	53,0%	8	4,9%	131	79,9%	26	15,9%	7	4,3%
Contraintes ergonomiques	128	83,1%	20	13,0%	6	3,9%	37	24,0%	111	72,1%	6	3,9%	101	65,6%	49	31,8%	4	2,6%	135	87,7%	16	10,4%	3	1,9%
Silice cristalline, quartz	125	93,3%	2	1,3%	8	5,3%	45	30,7%	76	60,0%	14	9,3%	72	58,0%	50	33,3%	13	8,7%	116	87,3%	16	10,7%	3	2,0%
Chaleur	126	93,3%	9	6,7%	0	0,0%	31	23,1%	103	76,1%	1	0,7%	90	67,2%	40	29,1%	5	3,7%	116	85,8%	16	11,9%	3	2,2%
Poussières de bois	69	76,7%	17	18,9%	4	4,4%	16	17,8%	68	75,6%	6	6,7%	24	26,7%	59	65,6%	7	7,8%	65	72,2%	25	27,8%	0	0,0%
Poussières NCA	80	90,9%	8	9,1%	0	0,0%	13	14,8%	72	81,8%	3	3,4%	34	38,6%	52	59,1%	2	2,3%	66	75,0%	19	21,6%	3	3,4%
Risques biologiques	70	84,3%	13	15,7%	0	0,0%	35	42,2%	48	57,8%	0	0,0%	71	85,5%	9	10,8%	3	3,6%	72	86,7%	11	13,3%	0	0,0%
Plomb	57	95,0%	3	5,0%	0	0,0%	18	30,0%	41	68,3%	1	1,7%	41	68,3%	15	25,0%	4	6,7%	52	86,7%	8	13,3%	0	0,0%
Gaz et vapeurs irritants	44	95,7%	2	4,3%	0	0,0%	9	19,6%	37	80,4%	0	0,0%	27	58,7%	19	41,3%	0	0,0%	37	80,4%	4	8,7%	5	10,9%
Autres agresseurs physiques	35	83,3%	7	16,7%	0	0,0%	10	23,8%	31	73,8%	1	2,4%	26	61,9%	16	38,1%	0	0,0%	31	73,8%	11	26,2%	0	0,0%
Ammoniac	31	86,1%	4	11,1%	1	2,8%	13	36,1%	22	61,1%	1	2,8%	14	38,9%	21	58,3%	1	2,8%	25	69,4%	11	30,6%	0	0,0%
Produits chimiques non réglementés	26	72,2%	10	27,8%	0	0,0%	11	30,6%	25	69,4%	0	0,0%	17	47,2%	19	52,8%	0	0,0%	31	86,1%	5	13,9%	0	0,0%
Chlorure de méthylène	35	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	19	54,3%	16	45,7%	0	0,0%	31	88,6%	4	11,4%	0	0,0%	32	91,4%	3	8,6%	0	0,0%
Styrène	34	97,1%	1	2,9%	0	0,0%	17	48,6%	18	51,4%	0	0,0%	16	45,7%	19	54,3%	0	0,0%	35	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
Métaux	31	96,9%	0	0,0%	1	3,1%	13	40,6%	16	50,0%	3	9,4%	14	43,8%	14	43,8%	4	12,5%	29	90,6%	3	9,4%	0	0,0%
Espace clos	26	89,7%	3	10,3%	0	0,0%	14	48,3%	15	51,7%	0	0,0%	16	55,2%	13	44,8%	0	0,0%	21	72,4%	8	27,6%	0	0,0%
Chrome	27	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	8	29,6%	19	70,4%	0	0,0%	12	44,4%	14	51,9%	1	3,7%	21	77,8%	5	18,5%	1	3,7%
Poussières de farine	27	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	25,9%	18	66,7%	2	7,4%	8	29,6%	18	66,7%	1	3,7%	23	85,2%	4	14,8%	0	0,0%
Produits chimiques réglementés	22	84,6%	4	15,4%	0	0,0%	7	26,9%	19	73,1%	0	0,0%	16	61,5%	10	38,5%	0	0,0%	22	84,6%	4	15,4%	0	0,0%
Amiante	17	77,3%	5	22,7%	0	0,0%	4	18,2%	18	81,8%	0	0,0%	9	40,9%	13	59,1%	0	0,0%	18	81,8%	4	18,2%	0	0,0%
Béryllium	15	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	20,0%	12	80,0%	0	0,0%	5	33,3%	10	66,7%	0	0,0%	11	73,3%	4	26,7%	0	0,0%
Fibres de verre	12	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	9	75,0%	3	25,0%	0	0,0%	9	75,0%	3	25,0%	0	0,0%	12	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
Brouillard d'huile	10	90,9%	1	9,1%	0	0,0%	3	27,3%	8	72,7%	0	0,0%	5	45,5%	6	54,5%	0	0,0%	9	81,8%	0	0,0%	2	18,2%

Tableau 24

Rôle joué par les CLSC dans la mise en place
des moyens préventifs selon le type de réalisation

Code de réalisation ¹	Identification du risque						Référence à d'autres ressources						Soutien dans la recherche de solution						Suivi après l'implantation					
	Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas		Oui		Non		Ne sait pas	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
100	651	93,4%	43	6,2%	3	0,4%	252	36,2%	431	61,8%	14	2,0%	369	52,9%	311	44,6%	17	2,4%	561	80,5%	120	17,2%	16	2,3%
101	169	97,1%	5	2,9%	0	0,0%	81	46,6%	91	52,3%	2	1,1%	92	52,9%	76	43,7%	6	3,4%	164	94,3%	9	5,2%	1	0,6%
102	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
103	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
200	139	94,6%	8	5,4%	0	0,0%	41	27,9%	103	70,1%	3	2,0%	74	50,3%	70	47,6%	3	2,0%	125	85,0%	19	12,9%	3	2,0%
201	352	91,7%	26	6,8%	6	1,6%	78	20,3%	292	76,0%	14	3,6%	143	37,2%	225	58,6%	16	4,2%	313	81,5%	64	16,7%	7	1,8%
202	34	91,9%	3	8,1%	0	0,0%	22	59,5%	13	35,1%	2	5,4%	21	56,8%	14	37,8%	2	5,4%	27	73,0%	6	16,2%	4	10,8%
203	25	96,2%	1	3,8%	0	0,0%	4	15,4%	21	80,8%	1	3,8%	6	23,1%	20	76,9%	0	0,0%	22	84,6%	4	15,4%	0	0,0%
204	7	87,5%	1	12,5%	0	0,0%	2	25,0%	6	75,0%	0	0,0%	0	0,0%	8	100,0%	0	0,0%	3	37,5%	3	37,5%	2	25,0%
300	228	96,2%	9	3,8%	0	0,0%	145	61,2%	89	37,6%	3	1,3%	166	70,0%	69	29,1%	2	0,8%	201	84,8%	31	13,1%	5	2,1%
400	105	94,6%	3	2,7%	3	2,7%	46	41,4%	58	52,3%	7	6,3%	70	63,1%	34	30,6%	7	6,3%	104	93,7%	5	4,5%	2	1,8%
401	31	93,9%	2	6,1%	0	0,0%	17	51,5%	16	48,5%	0	0,0%	22	66,7%	11	33,3%	0	0,0%	30	90,9%	3	9,1%	0	0,0%
402	24	80,0%	5	16,7%	1	3,3%	7	23,3%	21	70,0%	2	6,7%	6	20,0%	22	73,3%	2	6,7%	26	86,7%	4	13,3%	0	0,0%
403	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%
500	21	95,5%	1	4,5%	0	0,0%	6	27,3%	11	50,0%	5	22,7%	11	50,0%	6	27,3%	5	22,7%	22	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
501	3	75,0%	1	25,0%	0	0,0%	1	25,0%	3	75,0%	0	0,0%	3	75,0%	1	25,0%	0	0,0%	3	75,0%	1	25,0%	0	0,0%
502	16	84,2%	3	15,8%	0	0,0%	5	26,3%	14	73,7%	0	0,0%	18	94,7%	1	5,3%	0	0,0%	16	84,2%	3	15,8%	0	0,0%
503	19	95,0%	1	5,0%	0	0,0%	7	35,0%	13	65,0%	0	0,0%	16	80,0%	2	10,0%	2	10,0%	16	80,0%	4	20,0%	0	0,0%
504	13	92,9%	1	7,1%	0	0,0%	10	71,4%	4	28,6%	0	0,0%	13	92,9%	1	7,1%	0	0,0%	14	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
600	31	93,9%	2	6,1%	0	0,0%	16	48,5%	15	45,5%	2	6,1%	20	60,6%	13	39,4%	0	0,0%	26	78,8%	7	21,2%	0	0,0%
601	62	93,9%	4	6,1%	0	0,0%	28	42,4%	35	53,0%	3	4,5%	35	53,0%	28	42,4%	3	4,5%	50	75,8%	15	22,7%	1	1,5%
602	10	90,9%	1	9,1%	0	0,0%	3	27,3%	7	63,6%	1	9,1%	6	54,5%	3	27,3%	2	18,2%	8	72,7%	2	18,2%	1	9,1%
603	41	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	21	51,2%	17	41,5%	3	7,3%	34	82,9%	5	12,2%	2	4,9%	33	80,5%	6	14,6%	2	4,9%
700	13	92,9%	1	7,1%	0	0,0%	8	57,1%	6	42,9%	0	0,0%	10	71,4%	3	21,4%	1	7,1%	13	92,9%	0	0,0%	1	7,1%
701	76	93,8%	5	6,2%	0	0,0%	18	22,2%	62	76,5%	1	1,2%	54	66,7%	24	29,6%	3	3,7%	66	81,5%	13	16,0%	2	2,5%
800	152	90,5%	14	8,3%	2	1,2%	59	35,1%	105	62,5%	4	2,4%	107	63,7%	56	33,3%	5	3,0%	145	86,3%	20	11,9%	3	1,8%
801	168	88,0%	19	9,9%	4	2,1%	54	28,3%	130	68,1%	7	3,7%	107	56,0%	80	41,9%	4	2,1%	165	86,4%	21	11,0%	5	2,6%
802	38	92,7%	1	2,4%	2	4,9%	11	26,8%	27	65,9%	3	7,3%	19	46,3%	19	46,3%	3	7,3%	36	87,8%	5	12,2%	0	0,0%
803	114	89,1%	11	8,6%	3	2,3%	48	37,5%	71	55,5%	9	7,0%	58	45,3%	61	47,7%	9	7,0%	109	85,2%	18	14,1%	1	0,8%
804	1	33,3%	0	0,0%	2	66,7%	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%
805	35	81,4%	8	18,6%	0	0,0%	20	46,5%	23	53,5%	0	0,0%	24	55,8%	18	41,9%	1	2,3%	30	69,8%	12	27,9%	1	2,3%
806	42	97,7%	1	2,3%	0	0,0%	20	46,5%	23	53,5%	0	0,0%	23	53,5%	19	44,2%	1	2,3%	32	74,4%	9	20,9%	2	4,7%
807	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	1	50,0%
900	5	83,3%	1	16,7%	0	0,0%	2	33,3%	4	66,7%	0	0,0%	2	33,3%	4	66,7%	0	0,0%	5	83,3%	0	0,0%	1	16,7%
901	36	85,7%	5	11,9%	1	2,4%	19	45,2%	22	52,4%	1	2,4%	21	50,0%	20	47,6%	1	2,4%	32	76,2%	9	21,4%	1	2,4%
902	15	68,2%	7	31,8%	0	0,0%	12	54,5%	10	45,5%	0	0,0%	11	50,0%	11	50,0%	0	0,0%	6	27,3%	16	72,7%	0	0,0%
903	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	100,0%	0	0,0%	1	33,3%	2	66,7%	0	0,0%	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%
Montréal	2 682	92,3%	195	6,7%	28	1,0%	1 067	36,7%	1 750	60,2%	88	3,0%	1 568	54,0%	1 239	42,7%	98	3,4%	2 410	83,0%	433	14,9%	62	2,1%

¹ Les codes des réalisations sont définis à la page 36 du rapport.

L'entreprise qui investit le plus en prévention des risques est : intégrateur ou facilitant, de taille importante, les travailleurs sont syndiqués, on y trouve un CSS et un représentant à la prévention et elle adhère aux objectifs du PSSE.

4.4 Profil de l'établissement qui a investi en prévention

Lors de la dernière étude, nous avons démontré que l'établissement qui investit le plus en prévention était considéré par les intervenants comme un établissement intégrateur, c'est-à-dire qu'il est proactif et qu'il intègre la santé-sécurité dans sa gestion. De plus, la taille de l'établissement, la présence d'un comité de santé et de sécurité et d'un représentant à la prévention, et l'adhésion au PSSE, étaient des facteurs associés à la mise en place de mesures préventives de façon très significative. De façon moins marqué, il existait une association entre le nombre d'années d'intervention et l'investissement en prévention.

Les données recueillies dans la présente étude confirment à nouveau ce qui avait été mesuré il y a 5 ans (tableaux 25, 26, 27, 28 et 29).

Tableau 25

Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon le style de gestion en SST

Type d'établissement	L'entreprise a investi en prévention				Total	Test statistique
	Oui		Non			
	Nb.	%	Nb.	%		
Intégrateur	150	92,6%	12	7,4%	162	V de Cramer = 0.121, p=0.003
Facilitant	517	80,7%	124	19,3%	641	
Temporisateur	184	80,0%	46	20,0%	230	
Affrontement, relations de travail difficiles	17	77,3%	5	22,7%	22	
Négateur du risque	30	73,2%	11	26,8%	41	

Tableau 26

Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé selon la taille de l'établissement

Taille de l'établissement	L'entreprise a investi en prévention				Total	Test statistique
	Oui		Non			
	Nb.	%	Nb.	%		
Moins de 21 travailleurs	485	76,6%	148	23,4%	633	V de Cramer = 0.158, p<0.001
De 21 à 49 travailleurs	196	85,6%	33	14,4%	229	
De 50 à 99 travailleurs	129	87,8%	18	12,2%	147	
100 travailleurs et plus	115	93,5%	8	6,5%	123	

Tableau 27

**Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé
selon la présence d'un syndicat, d'un CSS
ou d'un représentant à la prévention**

	L'entreprise a investi en prévention				Total	Test statistique
	Oui		Non			
	Nb.	%	Nb.	%		
Présence d'un syndicat						
Oui	282	89,5%	33	10,5%	315	O.R. = 2.33 (1.57 - 3.47)
Non	638	78,6%	174	21,4%	812	
Présence d'un CSS						
Oui	351	90,2%	38	9,8%	389	O.R. = 2.72 (1.87 - 3.96)
Non	574	77,3%	169	22,7%	743	
Présence d'un représentant à la prévention						
Oui	177	91,2%	17	8,8%	194	O.R. = 2.66 (1.58 - 4.48)
Non	741	79,7%	189	20,3%	930	

Tableau 28

**Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé
selon le nombre d'années d'intervention du CLSC**

Nb. d'années d'intervention	L'entreprise a investi en prévention				Total	Test statistique
	Oui		Non			
	Nb.	%	Nb.	%		
Moins d'un an	38	80,9%	9	19,1%	47	V de Cramer = 0.081, p=0.061
1 an	49	77,8%	14	22,2%	63	
De 2 à 4 ans	119	74,8%	40	25,2%	159	
5 ans et plus	719	83,4%	143	16,6%	862	

Tableau 29

**Établissements qui ont investi en prévention des risques à la santé
selon l'adhésion au programme de santé**

Adhésion au programme de santé	L'entreprise a investi en prévention				Total	Test statistique
	Oui		Non			
	Nb.	%	Nb.	%		
Complète	527	86,1%	85	13,9%	612	V de Cramer = 0.141, p<0.001
Partielle	298	76,2%	93	23,8%	391	
Pas d'entente	13	76,5%	4	23,5%	17	
Pas de PSSE élaboré	35	77,8%	10	22,2%	45	
PSSE non présenté	0	0,0%	1	100,0%	1	



Chapitre 5

Exposition des travailleurs aux divers agresseurs

5.1 Introduction

L'information recueillie sur les divers agresseurs présents dans les milieux de travail trace un portrait de l'exposition des travailleurs la plus représentative de la situation qui existait au 1^{er} janvier 2004. Certaines données peuvent remonter à quelques années si le programme de santé n'a pas été mis à jour récemment. Cette image ne reflète pas l'ensemble des agresseurs présents dans les établissements, car les données d'hygiène sont recueillies pour l'élaboration du programme de santé. Le portrait est donc lié aux priorités de ce programme.

Pour chacun des agresseurs identifiés, nous avons demandé à l'intervenant en hygiène de nous dire combien de travailleurs avaient une exposition égale ou supérieure au SIM (voir l'annexe 3 : seuils d'intervention médicale). Cette valeur d'intervention reflète le seuil d'exposition au-delà duquel on soupçonne une menace pour l'atteinte à la santé des travailleurs (exempte de considérations économiques ou politiques qui peuvent influencer l'établissement d'une norme) et nous permet de s'éloigner de l'arbitraire notion de demie de la norme comme seuil d'intervention. Nous avons également colligé, lorsque l'information était disponible, le nombre de travailleurs qui avaient une exposition égale ou supérieure à la norme inscrite au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) adopté le 2 août 2001.

Nous avons obtenu des informations sur l'environnement de travail pour 1 292 établissements : programme de santé élaboré ou visite préliminaire réalisée permettant de compléter la section C « Surveillance environnementale » du questionnaire. Pour les risques biologiques, nous avons complété les informations à l'aide de la banque de données spécifiques au programme provincial sur les risques biologiques en date du 31 décembre 2003.



5.2 Exposition des travailleurs

L'information sur l'exposition des travailleurs sera présentée par grande classe d'agresseurs, et également par risque ou par contaminant lorsque le nombre de travailleurs exposés est important. Les résultats décrivent l'exposition des travailleurs en fonction du SIM et de la norme environnementale décrite dans le RSST. Les pourcentages sont calculés à partir du nombre total de travailleurs exposés à l'agresseur, quel que soit l'exposition (mesurée ou estimée). Normalement, à moins qu'il y ait des données manquantes (pour certains agresseurs les données manquantes sont importantes), le nombre de travailleurs exposés est égal à la somme de travailleurs exposés à un niveau « plus petit que le SIM » et « plus grand ou égal au SIM ». Le tableau 30 présente le nombre de travailleurs exposés à des niveaux inférieurs ou supérieurs au SIM et supérieurs à la norme et le tableau 31 le nombre d'établissements où l'on retrouve ces niveaux d'exposition. Le tableau 32 présente le nombre de fois où l'agresseur est retenu au programme de santé.

Nous avons également, pour certains agresseurs, comparé les données environnementales pour les établissements présents dans les 2 études. Cela nous permet de juger de l'amélioration ou de la détérioration de l'environnement de travail par rapport à un agresseur. Ont été exclus de cette analyse les établissements répondants aux critères suivants :

-  fermé au 1^{er} janvier 2004;
-  impossible de quantifier ou d'estimer l'exposition des travailleurs au 1^{er} janvier 2004;
-  impossible de quantifier ou d'estimer l'exposition des travailleurs au 1^{er} janvier 1999;
-  pas de nouvelle mise à jour des données environnementales depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'ensemble des agresseurs répertoriés est présenté à l'annexe 5.

5.2.1 Les risques physiques

Au moins un agresseur physique a été identifié dans 989 établissements. Le bruit est de loin l'agresseur le plus souvent présent (978 établissements) suivi de la chaleur (178 établissements).

*Le pourcentage d'établissements desservis qui comp-
taient au moins un travail-
leur exposé à un niveau de
bruit égal ou supérieur à
90 dBA¹ en 1998 est exacte-
ment le même en 2003, soit
32 %. Par rapport au SIM
(85 dBA); le pourcentage
d'établissements avec au
moins un travailleur exposé à
ce niveau de bruit est iden-
tique également dans les
2 études, soit 47 %.*

*Si l'on compare les données
d'exposition au bruit dans les
établissements présents dans
les 2 études, on observe que
79 % des établissements qui
dépassaient la norme envi-
ronnementale la dépassent
toujours, et 19 % de ces éta-
blissements sont maintenant
entre le SIM et la norme. Au
total, c'est 98 % de ces éta-
blissements qui présentent
toujours des niveaux de bruit
nocifs pour l'audition 5 ans
plus tard.*

*Parmi les établissements qui
excédaient le SIM sans toute-
fois dépasser la norme,
seulement 10 % ont des
niveaux d'exposition infé-
rieurs au SIM et 29 % excè-
dent maintenant la norme.*

Si on regarde seulement les établissements où le bruit a été identifié, cet agresseur est présent dans tous les secteurs d'activité et il affecte encore un très grand nombre de travailleurs. En effet, 65 % des établissements ont des travailleurs avec une exposition au bruit égale ou supérieure à 90 dBA pour un total de 12 739 travailleurs (c'est 1 300 travailleurs de plus qu'il y a 5 ans) et 93 % des établissements ont des travailleurs avec une exposition égale ou supérieure au SIM (85 dBA) pour un total de 29 141 travailleurs (81 %), soit près de 5 000 travailleurs de plus qu'il y a 5 ans.

Lorsque nous regardons les établissements présents dans les 2 études et pour lesquels nous avons des données d'exposition au bruit au 1^{er} janvier 1999, nous comptons 24 659 travailleurs avec une exposition égale ou supérieure au SIM alors que nous en comptons 20 810 antérieurement, et nous comptons 10 825 travailleurs exposés à la norme alors que nous en comptons 8 915 il y a 5 ans. Au total, 92 % des travailleurs exposés au bruit actuellement sont dans des établissements où nous avons des données d'exposition au bruit il y a 5 ans.

On compte également 86 établissements où le niveau d'exposition au bruit, à au moins un poste de travail, est de 100 dBA et plus. Notons que le bruit est retenu au programme de santé dans la majorité des établissements où il a été identifié (90 %) et dans 99 % des établissements où le niveau d'exposition est au-delà du SIM.

Concernant les situations de contraintes thermiques (chaleur), la moitié des travailleurs affectés se trouvent dans les secteurs de l'industrie des aliments et boissons (21 %), l'industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique (17 %) et la fabrication de produits en métal (11 %).

¹ Ne peut être comparé à la norme légale, car l'appareil de mesure est réglé avec un paramètre de bissection égal à 3 et avec un seuil d'intégration de 80 dBA.

5.2.2 Les risques biologiques

Les données d'exposition sur les risques biologiques ont été complétées avec le fichier du programme provincial sur les risques biologiques. En prenant les 2 fichiers, on compte environ 3 400 travailleurs susceptibles d'être en contact avec des agresseurs biologiques comprenant les bactéries, les virus et les moisissures. Ces travailleurs se trouvent principalement dans les secteurs municipal (75 %) et de l'industrie des aliments et boissons (15 %).

5.2.3 Les contraintes ergonomiques

Les contraintes ergonomiques ont été identifiées dans 183 établissements et elles affectent plus de 8 000 travailleurs. Étant donné que celles-ci ne sont pas systématiquement évaluées par les intervenants des CSSS, on peut imaginer qu'elles affectent en réalité un plus grand nombre de travailleurs. Cette classe de facteurs de risque comprend, entre autres, les lésions attribuables au travail répétitif (LATR), les maux de dos, le soulèvement de charges, les flexions et extensions, l'horaire de travail. Près de 27 % des établissements où les contraintes ergonomiques ont été identifiées appartiennent au secteur des aliments et boissons.

5.2.4 Les risques psychosociaux

Les problèmes identifiés sont principalement associés à la violence et aux risques d'agression. Cette problématique est très rarement documentée dans les programmes de santé, car les intervenants en santé au travail ont peu de moyens pour intervenir sur ces problématiques. Malgré cela, ils ont identifié 11 établissements avec une problématique psychosociale pouvant affecter plus de 1 300 travailleurs du secteur de l'administration publique principalement.

5.2.5 Les asphyxiants chimiques

Le monoxyde de carbone (CO) est un asphyxiant chimique que l'on retrouve fréquemment dans les milieux de travail. Il est souvent émis par le procédé lui-même comme dans le secteur de la première transformation des métaux ou par les chariots élévateurs mus par le propane. C'est dans les secteurs de la première transformation des métaux et de la fabrication des produits minéraux non métalliques que l'on trouve le plus d'établissements avec des niveaux d'exposition supérieurs à

Vingt-neuf pour cent (29 %) des établissements présents dans les 2 études ont toujours des niveaux d'exposition au CO supérieurs à la norme et 44 % des établissements qui avaient des niveaux d'exposition inférieurs au SIM ont maintenant des niveaux d'exposition supérieurs au SIM.

la norme (17 % des établissements de chaque secteur). En consultant le tableau 30, on constate que 11,4 % des travailleurs ont des niveaux d'exposition égaux ou supérieurs à 35 ppm (SIM) et 3,5 % ont des niveaux d'exposition égaux ou supérieurs à la norme de 50 ppm.

5.2.6 Les fibres minérales

Très peu de travailleurs sont exposés à des fibres minérales, que ce soit l'amiante ou les fibres minérales vitreuses artificielles. Seulement 97 travailleurs ont une exposition qui dépasse la norme environnementale lorsqu'il s'agit de la laine isolante de verre. Aucun travailleur ne serait exposé à l'amiante à des niveaux supérieurs à la norme.

5.2.7 Les fumées de soudage

Près du tiers (32,4 %) des établissements où l'on a mesuré ou estimé les fumées de soudage atteignent des niveaux d'exposition supérieurs à la norme environnementale de 5 mg/m³ pour un total de 779 travailleurs. Au total on compte 1 392 travailleurs exposés à des oxydes ou fumées métalliques dont la concentration est supérieure au SIM. Ce sont principalement le chrome VI, le fer, le manganèse et le nickel.

Un peu plus de la moitié des établissements (52 %) où il se fait de la soudure sont du secteur de la fabrication de produits en métal.

5.2.8 Les gaz et vapeurs irritants

Un bon nombre de travailleurs (4 609) sont susceptibles d'être exposés à des gaz et des vapeurs irritants comme l'ammoniac, le chlorure d'hydrogène ou l'ozone. Cependant, le risque d'exposition survient surtout lorsqu'il se produit un bris mécanique ou une panne dans le procédé; il y a donc très peu de travailleurs exposés à un niveau qui dépasse la norme environnementale pour les divers gaz et vapeurs irritants (moins de 5 %).

L'ammoniac est le contaminant le plus fréquemment rencontré (46 % des établissements) et les secteurs des aliments et boissons (49 %) et les arénas de l'administration municipale (22 %) sont ceux où on en retrouve le plus souvent.

Quarante-sept pour cent (47 %) des établissements présents dans les 2 études ont toujours des niveaux d'exposition aux fumées de soudage supérieurs à la norme. 18 % des établissements ont vu leur situation environnementale s'améliorer alors que pour 9 % la situation s'est détériorée.



5.2.9 Les isocyanates

Les isocyanates sont un sensibilisant pulmonaire que l'on retrouve, entre autres, dans les peintures automobiles. Un projet provincial a permis d'intervenir de façon soutenue chez les carrossiers automobiles afin que l'employeur mette en place des mesures préventives pour éliminer l'exposition des travailleurs. On compte 925 travailleurs (94 %) exposés à ce sensibilisant dans 279 établissements, principalement des garages classés dans le secteur du commerce (75 %).

5.2.10 Les métaux

Le plomb, le nickel et le chrome sont toujours les 3 métaux les plus fréquemment rencontrés dans les milieux de travail. Quarante et un pour cent (41 %) des travailleurs potentiellement exposés au plomb sont des policiers et des agents de la faune du secteur de l'administration publique et 39 % de ces travailleurs sont exposés à des niveaux qui atteignent la norme environnementale (salles de tir). Les autres travailleurs exposés au plomb se trouvent dans le secteur de la première transformation des métaux (31 %) et dans le secteur de la fabrication de produits en métal (13 %).

Les travailleurs exposés au nickel se retrouvent en majorité dans les secteurs de la fabrication de produits en métal (35 %) et la première transformation des métaux (35 %). Il en est de même pour les travailleurs exposés au chrome métallique : 58 % des travailleurs sont dans le secteur de la première transformation des métaux et 31 % dans le secteur de la fabrication de produits en métal.

Quant au béryllium, ce métal a été identifié dans 34 établissements pour un total de 6 199 travailleurs. Suite aux analyses environnementales réalisées, seulement 16 travailleurs (0,3 %) de 2 établissements des secteurs de la fabrication de produits en métal et de l'industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique étaient exposés à un niveau supérieur au SIM.

5.2.11 Les poussières minérales

L'exposition à la silice avec quartz affectent surtout les travailleurs des secteurs des mines et carrières (24 %) et de la fabrication des produits minéraux non métalliques (24 %). Des travailleurs (54) œuvrant dans 15 ateliers de peinture et de carrosserie sont toujours exposés à la silice. Celle-ci était présente dans 36 ateliers il y a 5 ans.

5.2.12 Les poussières

Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des établissements présents dans les 2 études ont maintenant des niveaux d'exposition aux poussières de bois supérieurs au SIM, alors qu'il y a 5 ans, les niveaux d'exposition étaient inférieurs au SIM.

Les poussières NCA affectent surtout les travailleurs du secteur de la première transformation des métaux, mais c'est seulement 9 % d'entre eux qui ont un niveau d'exposition au-delà de la norme comparativement à 40 % il y a 5 ans.

Les poussières de bois affectent principalement les travailleurs de l'industrie du bois (56 %) et du meuble (25 %). Dans ces 2 secteurs, peu de travailleurs sont exposés à des niveaux qui dépassent la norme environnementale (6,6 %). Par contre, des niveaux d'exposition au-delà de la norme ont été observés dans 67 % des établissements; souvent de petite taille avec un poste de travail plus à risque d'exposition.

Finalement, les poussières de farine, que l'on retrouve exclusivement dans le secteur des aliments et boissons, affectent 1 105 travailleurs répartis dans 25 établissements de ce secteur. La situation est pratiquement inchangée par rapport au dernier portrait.

5.2.13 Les solvants

Si l'on compare les données d'exposition au styrène dans les établissements présents dans les 2 études, 4 établissements sur les 11 qui présentaient des niveaux d'exposition au-dessus de la norme ont maintenant des niveaux qui ne dépassent pas la norme environnementale.

On compte près de 2 800 travailleurs exposés aux solvants dans plus de 200 établissements. Les plus fréquemment rencontrés sont le formaldéhyde, le toluène, le styrène, l'acétone et le xylène. Cependant, très peu de travailleurs (moins de 4 %) sont exposés à des niveaux d'exposition qui dépassent la norme environnementale pour ces contaminants, sauf le styrène où l'on observe 16 % des travailleurs exposés à la norme ou plus.

On observe encore aujourd'hui un pourcentage élevé de travailleurs exposés à la norme environnementale pour le chlorure de méthylène (46 %). Lorsque l'on consulte l'annexe 5, on observe un grand nombre de travailleurs exposés à d'autres solvants dont les solvants divers et les solvants de peinture où on ne peut noter d'exposition par rapport à un SIM ou une norme environnementale.

Tableau 30

Exposition des travailleurs par rapport au SIM ou à la norme selon divers agresseurs

Agresseurs	Exposition mesurée ou estimée des travailleurs						Nb. trav. exposés ²	Nb. étab. exposition mesurée ou estimée	Nb. étab. agresseur présent
	< SIM		≥ SIM		≥ norme				
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Bruit	6 040	16,7%	29 141	80,6%	12 739	35,2%	36 151	978	978
Monoxyde de carbone	7 656	87,2%	1 002	11,4%	305	3,5%	8 783	329	329
Contraintes ergonomiques	-	-	-	-	-	-	8 301	179	183
Chaleur	1 665	22,1%	4 267	56,6%	3 744	49,6%	7 543	178	178
Béryllium, métal	6 139	99,1%	16	0,3%	16	0,3%	6 197	34	34
Ammoniac	2 546	63,1%	18	0,4%	18	0,4%	4 038	41	41
Maux de dos	-	-	-	-	-	-	2 685	66	66
Risques biologiques ¹	-	-	-	-	-	-	2 684	86	92
Poussières de bois, sauf cèdre rouge	453	18,4%	2 007	81,7%	205	8,3%	2 458	170	170
LATR	-	-	-	-	-	-	2 360	59	59
Fumées de soudage	1 393	59,9%	879	37,8%	779	33,5%	2 325	218	218
Poussières NCA	1 066	73,5%	317	21,8%	317	21,8%	1 451	114	114
Amiante chrysotile	128	9,5%	80	5,9%	0	0,0%	1 349	18	18
Risques psychosociaux	-	-	-	-	-	-	1 304	11	11
Silice cristalline, quartz	802	68,1%	368	31,2%	133	11,3%	1 179	106	107
Agression/violence	-	-	-	-	-	-	1 126	5	5
Poussières de farine	-	-	1 105	100,0%	30	2,7%	1 105	25	25
Plomb et comp. inorganiques	86	8,3%	892	86,2%	193	18,6%	1 035	46	46
Isocyanates	57	5,8%	925	94,2%	11	1,1%	982	279	279
Formaldéhyde	543	56,6%	403	42,0%	8	0,8%	960	43	43
Toluène	639	97,6%	13	2,0%	13	2,0%	655	72	72
Styrène	469	81,3%	108	18,7%	94	16,3%	577	39	39
Acétone	547	96,6%	19	3,4%	19	3,4%	566	47	47
Chrome, métal	64	13,3%	413	86,0%	18	3,8%	480	31	31
Xylène	361	98,4%	6	1,6%	6	1,6%	367	61	61
Nickel, métal	-	-	358	100,0%	3	0,8%	358	25	25

1 : Ne comprend pas les données de la banque du PII risques biologiques.

2 : La somme des travailleurs < SIM et ≥ SIM n'est pas toujours égale au nombre de travailleurs exposés, car il y a des données manquantes sur l'exposition pour certains travailleurs.

Tableau 31

Établissements où des travailleurs sont exposés au SIM ou à la norme selon divers agresseurs

Agresseurs	Établissements					
	≥ SIM			≥ norme		
	Nb.	%	Nb. d'étab. SIM mesuré ou estimé	Nb.	%	Nb. d'étab. norme mesurée ou estimée
Bruit	893	92,9%	961	595	64,6%	921
Monoxyde de carbone	49	15,6%	315	19	6,1%	312
Chaleur	103	73,6%	140	96	70,1%	137
Béryllium, métal	2	6,1%	33	2	6,1%	33
Ammoniac	3	9,4%	32	3	9,4%	32
Poussières de bois, sauf cèdre rouge	150	89,3%	168	23	20,0%	115
Fumées de soudage	83	39,7%	209	67	32,4%	207
Poussières NCA	39	37,1%	105	39	37,1%	105
Amiante chrysotile	6	54,5%	11	0	0,0%	7
Silice cristalline, quartz	51	50,5%	101	31	34,4%	90
Poussières de farine	25	100,0%	25	2	33,3%	6
Plomb et comp. inorganiques	35	85,4%	41	6	19,4%	31
Isocyanates	270	96,8%	279	5	7,8%	64
Formaldéhyde	16	42,1%	38	4	10,5%	38
Toluène	5	7,0%	71	5	7,0%	71
Styrène	11	28,2%	39	10	25,6%	39
Acétone	2	4,3%	47	2	4,3%	47
Chrome, métal	24	80,0%	30	5	18,5%	27
Xylène	2	3,3%	61	2	3,3%	61
Nickel, métal	25	100,0%	25	1	4,8%	21

Tableau 32

Établissements où le risque a été retenu au programme de santé selon divers agresseurs

Agresseurs	Établissements						Nb. étab. agresseur présent
	Risque retenu		Risque non retenu		PSSE pas élaboré		
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	
Bruit	881	90,1%	56	5,7%	25	2,6%	978
Monoxyde de carbone	180	54,7%	132	40,1%	13	4,0%	329
Isocyanates	237	84,9%	12	4,3%	29	10,4%	279
Fumées de soudage	135	61,9%	73	33,5%	8	3,7%	218
Chaleur	124	69,7%	44	24,7%	5	2,8%	178
Poussières de bois, sauf cèdre rouge	139	81,8%	28	16,5%	2	1,2%	170
Poussières NCA	51	44,7%	55	48,2%	6	5,3%	114
Contraintes ergonomiques	62	58,5%	38	35,8%	3	2,8%	106
Silice cristalline, quartz	84	78,5%	20	18,7%	2	1,9%	107
Toluène	25	34,7%	40	55,6%	2	2,8%	72
Maux de dos	33	50,0%	32	48,5%	1	1,5%	66
Xylène	17	27,9%	42	68,9%	0	0,0%	61
LATR	32	54,2%	25	42,4%	0	0,0%	59
Acétone	13	27,7%	26	55,3%	4	8,5%	47
Plomb et comp. inorganiques	32	69,6%	9	19,6%	4	8,7%	46
Formaldéhyde	21	48,8%	19	44,2%	1	2,3%	43
Ammoniac	21	51,2%	17	41,5%	3	7,3%	41
Styrène	16	41,0%	19	48,7%	3	7,7%	39
Béryllium, métal	8	23,5%	24	70,6%	2	5,9%	34
Chrome, métal	23	74,2%	7	22,6%	1	3,2%	31
Poussières de farine	25	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	25
Nickel, métal	19	76,0%	5	20,0%	1	4,0%	25
Amiante chrysotile	13	72,2%	2	11,1%	3	16,7%	18



Chapitre 6

Effets sur la santé des divers agresseurs auxquels les travailleurs sont exposés

6.1 Introduction

Règle générale, lorsqu'un travailleur est exposé à un risque à un niveau qui dépasse le seuil d'intervention médicale (SIM), le programme de santé comprend des activités de dépistage ou de surveillance médicale pour détecter chez le travailleur des signes ou des symptômes d'intoxication ou une maladie professionnelle. Pour ce faire le médecin responsable administre, soit un questionnaire sur les symptômes, soit un examen physique ou un test de laboratoire. Nous avons classé les résultats du dépistage en 3 catégories :

1. Les travailleurs ayant un résultat négatif.
2. Les travailleurs ayant un résultat positif relié au travail (voir l'annexe 4 : tests médicaux et seuils de positivité suite au dépistage).
3. Les travailleurs ayant un résultat positif non relié au travail.

Seul l'examen le plus récent a été considéré lors de la collecte de l'information. Ainsi, si un travailleur a subi plus d'une plombémie ou plus d'un test audiométrique, seul le dernier résultat a été colligé.

6.2 Résultats des examens de dépistage

Seuls les agresseurs où un nombre suffisant de travailleurs ont eu un test de dépistage sont discutés dans le présent chapitre. Par contre, le tableau 34 présente les résultats des divers examens de dépistage réalisés. Lorsque cela est pertinent, le ou les secteurs d'activité où l'on retrouve le plus souvent de résultats positifs seront mentionnés, ainsi que les niveaux d'exposition rencontrés dans les établissements sans pouvoir affirmer cependant que les travailleurs ayant un résultat positif suite au dépistage sont ceux qui sont exposés à des niveaux supérieurs à la norme ou au SIM.

Entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2003, 16 781 examens audiométriques ont été réalisés dans 552 établissements. 25,8 % des travailleurs ont un résultat positif relié au travail. Lors du dernier bilan en 2000, ce pourcentage était de 29 %.

Dans les 296 établissements présents dans les 2 études et où il s'est fait des tests audiométriques, le pourcentage de travailleurs avec un résultat positif et relié au travail est passé de 30,3 % à 25,2 %. L'étude ne permet pas d'expliquer cette baisse qui peut être due à des départs à la retraite, mises à pied de travailleurs, embauche de plus jeunes travailleurs, etc.

6.2.1 Le bruit

Le bruit est toujours l'agresseur où il y a eu le plus d'activités de dépistage. Un total de 22 469 travailleurs répartis dans 743 établissements ont eu un audiogramme, et de ce nombre, 5 828 (25,9 %) ont un résultat positif relié au travail, c'est-à-dire atteints d'une surdité professionnelle de stade 1, 2, 3 ou 4. Mentionnons que cette donnée sous-estime fort probablement l'ensemble des travailleurs atteints de surdité professionnelle. En effet, 24,7 % des travailleurs dépistés ont un résultat positif non relié au travail. Or, pour certains d'entre eux, une évaluation clinique devrait confirmer en tout ou en partie le caractère professionnel de l'atteinte. De plus, la longue période de temps (1984 à 2003) d'où sont extraites nos données font qu'un travailleur qui avait une audition normale en 1986, par exemple, et qui n'a pas eu un nouvel examen depuis, peut présenter maintenant une surdité sans que celle-ci ne soit encore connue.

Les travailleurs qui ont un résultat positif relié au travail sont principalement dans le secteur de la fabrication de produits en métal. Dans 98,9 % des cas le SIM était atteint ou dépassé, et dans 85,1 % des cas le niveau d'exposition dépassait 90 dBA. Compte tenu de la méthode de mesure utilisée (appareils réglés avec un paramètre de bissection égal à 3 et avec un niveau seuil d'intégration de 80 dBA), cette dernière donnée ne peut aucunement être assimilée à la population de travailleurs avec un résultat positif exposés au-delà de la norme légale.

Si l'on compare les résultats par CLSC, c'est toujours dans la région desservie par le CLSC du Havre que le pourcentage de travailleurs avec un résultat positif relié au travail est le plus élevé (tableau 33). Ce pourcentage est de 39,2 % comparativement à 25,9 % pour l'ensemble de la Montérégie. Cette différence est probablement due aux secteurs d'activité qui ont prédominé dans cette région : première transformation des métaux et fabrication des produits en métal.

Tableau 33

Résultats du dépistage auditif, par CLSC

CLSC	Nb. étab.	Nb. de trav. soumis au dépistage	Résultat du test de dépistage		
			négatif	positif relié au travail	positif non relié au travail
Du Havre	62	1 789	906	702	181
Des Maskoutains	95	3 479	1 597	841	1 041
Des Seigneuries	92	3 864	1 877	967	1 020
Haute-Yamaska	155	4 226	2 189	1 030	1 007
Kateri	127	2 746	1 435	687	624
Seigneuries de Beauharnois	83	2 335	1 065	495	775
Vallée des Forts	129	4 030	2 028	1 106	896
Montréal *	743	22 469	11 097	5 828	5 544

* Il s'est fait des activités de dépistage dans 744 établissements, mais les données sont manquantes dans 1 établissement.

6.2.2 La silice cristalline

Un total de 1 171 travailleurs, répartis dans 161 établissements des secteurs du commerce (ateliers de peinture et de carrosserie), des mines et carrières et de la fabrication de produits minéraux non métalliques, ont été soumis à un dépistage. Des 106 travailleurs avec un résultat anormal, 12 présentaient une image radiologique compatible avec une silicose reliée au travail.

6.2.3 Les poussières de farine et de grain

Les poussières de farine et de grain sont très allergisantes et le dépistage vise à déceler les travailleurs présentant des problèmes d'asthme de nature allergique. Habituellement, l'asthme est un phénomène de sensibilisation pulmonaire que l'on rencontre chez 5 à 10 % des personnes exposées. Un total de 836 travailleurs du secteur de l'alimentation exposés à la farine (industrie du pain et autres produits de boulangerie et de pâtisserie), ont eu un test de dépistage, et de ce nombre, 138 ont un résultat positif dont 69 (8,2 %) reliés au travail. Lors de la dernière étude, 11 % des travailleurs dépistés

avaient eu un résultat positif relié au travail. On peut penser que les travailleurs qui développent un asthme professionnel quittent tôt ou tard le milieu de travail, car celui-ci devient trop inconfortable.

Quant aux travailleurs exposés aux poussières de grain, seulement 2 travailleurs sur les 99 ayant eu un test de dépistage ont eu un résultat positif relié au travail.

6.2.4 Les isocyanates

Les isocyanates sont des agents irritants et sensibilisants. À l'aide d'un questionnaire, le médecin responsable recherche les travailleurs qui présentent des symptômes irritatifs ou encore des symptômes respiratoires liés à l'asthme professionnel. Un total de 730 travailleurs répartis dans 209 établissements ciblés par le programme provincial, principalement des ateliers de peinture et de carrosserie, ont répondu au questionnaire de dépistage et 48 ont eu un résultat positif dont 27 possiblement reliés au travail. Parmi ces 27 travailleurs, très peu vont jusqu'au bout des démarches pour faire reconnaître leur asthme professionnelle par la CSST, ce qui fait que le nombre de travailleurs présentant un asthme relié au

travail est inférieur à ce qu'il avait été attendu en début de programme.

6.2.5 L'amiante

Lors de la dernière étude (Vision 2000), aucun dépistage de l'amiantose n'avait été réalisé auprès des travailleurs ayant eu une exposition à l'amiante. Depuis les 5 dernières années, 687 travailleurs ont eu une radiographie pulmonaire de dépistage afin de déceler les signes d'amiantose. Au total, 18 (3 %) travailleurs ont eu un résultat positif relié au travail et 11 de ces travailleurs sont dans le secteur de la première transformation des métaux. Actuellement, aucun de ces travailleurs n'est exposé à des concentrations qui excèdent la norme environnementale. Leur exposition à l'amiante remonte à au moins 15 ans, car c'est le nombre d'années minimales qu'il faut pour voir la fibrose due à l'amiante sur une radiographie pulmonaire.

6.2.6 Les poussières de bois

Les poussières de bois occasionnent également des problèmes de santé de nature allergique. Le médecin responsable recherche donc à l'aide de questionnaires, des problèmes de rhinite ou d'asthme allergique. Des problèmes d'irritation au niveau de la peau sont également à surveiller. Un total de 649 travailleurs répartis dans 66 établissements ont eu un test de dépistage. Parmi les 76 travailleurs ayant un résultat positif, 39 sont positifs reliés au travail, soit 6 % des travailleurs concernés.

Ces travailleurs œuvrent dans 10 établissements des secteurs de l'industrie du bois et du meuble. Les normes environnementales étaient dépassées dans 2 établissements et le seuil d'intervention médicale était dépassé dans 9 établissements.

Depuis les 5 dernières années, le pourcentage de travailleurs ayant une plombémie supérieure à 0,97 µmol/L lors d'un test de dépistage est passé de 34 % à 22 %.

6.2.7 Le plomb

Des activités de dépistage ont été réalisées auprès de 487 travailleurs répartis dans 37 établissements, principalement des secteurs de la première transformation des métaux et de la fabrication de produits en métal. Un total de 107 (22 %) travailleurs ont eu un résultat positif relié au travail, c'est-à-dire qu'ils présentaient un niveau de plomb dans le sang égal ou supérieur à 0,97 µmol/L; treize d'entre eux œuvrent dans 3 établissements où la norme environnementale est dépassée. Les 422 policiers et agents de la faune classés dans le secteur de l'administration publique (municipal et gouvernemental) qui s'exercent au tir d'armes à feu, d'où leur exposition au plomb, n'ont pas eu de test de dépistage.

6.2.8 Le chrome

Les tests de dépistage visent à déceler les travailleurs qui présentent des problèmes d'allergie au niveau de la peau (dermite au chrome) ou qui présentent des ulcérations ou des perforations de la cloison nasale. Un questionnaire sur les lésions cutanées suivi d'un examen visuel de la peau et des muqueuses sont habituellement faits. Il arrive également que des analyses de chrome urinaire soient faites principalement pour caractériser l'exposition du travailleur.

Un total de 395 travailleurs répartis dans 39 établissements ont eu un test de dépistage (peau ou chrome urinaire), et de ce nombre 5,3 % (21 travailleurs) ont eu un résultat positif relié au travail. Ces travailleurs (62 %) sont présents surtout dans le secteur de la fabrication de produits en métal.

6.2.9 Les fumées de soudage

Le problème recherché chez les travailleurs exposés aux fumées de soudage est la bronchite chronique. L'outil utilisé est le questionnaire de l'*American Thoracic Society*. Un total de 19 travailleurs sur les 280 soumis à un test de dépistage ont obtenu un résultat positif relié au travail. La majorité d'entre eux sont dans des entreprises du secteur de la fabrication de produits en métal.

6.2.10 Les risques biologiques¹

En janvier 2002, débutait le PII Risques biologiques. Un des objectifs de ce programme était de vacciner les pompiers, les policiers et agents des services correctionnels contre l'hépatite B et le tétanos. En consultant les résultats compilés au 1^{er} janvier 2004 à partir du fichier de données servant à évaluer ce programme, on note que les activités de vaccination avaient débuté dans

63 % des établissements (108 établissements). Au total 1 368 travailleurs ont été vaccinés contre le tétanos et 599 travailleurs avaient reçus 3 doses de vaccin contre l'hépatite B (32 établissements). Dans les 22 établissements où le test de séroconversion a été fait (309 travailleurs), on note un taux de séroconversion de 89,8 % après 3 doses de vaccin contre l'hépatite B et de 98,8 % après plus de 3 doses de vaccin.

¹ Les données sont tirées du rapport d'évaluation des résultats du PII Risques biologiques au 1^{er} janvier 2004.

Tableau 34

Nombre de travailleurs dont le résultat suite au dépistage est négatif, positif, relié ou non relié au travail
dans les établissements où il s'est fait des tests de dépistage

Agresseurs	Nb.étab.	Nb.trav. soumis au dépistage	Nb.trav.soumis au dépistage dont le résultat est :			
			négatif	positif relié au travail	positif non relié au travail	données manquantes
Bruit	743	22 469	11 097	5 828	5 544	0
Silice cristalline, quartz	161	1 171	1 055	12	94	10
MCV	7	959	193	0	78	688
Poussières de farine	21	836	573	69	69	125
Isocyanates	209	730	680	27	21	2
Amiante	9	687	571	18	98	0
Poussières de bois	66	649	573	39	37	0
Plomb et comp. inorganiques	37	487	380	107	0	0
Chrome	39	395	367	21	7	0
Fumées de soudage	30	280	208	19	36	17
Formaldéhyde	3	235	158	19	58	0
Monoxyde de carbone	5	202	74	118	10	0
Nickel	18	183	160	16	7	0
Huile de coupe (liquide)	4	150	107	32	11	0
Contraintes ergonomiques	3	102	17	85	0	0
Poussières de grain (céréales)	17	99	95	2	2	0
Styrène	9	91	85	6	0	0
Solvants divers	7	48	30	16	2	0
Manganèse	2	43	43	0	0	0
Solvants de peinture	3	41	36	4	1	0
Dichlorobenzène	1	30	7	23	0	0
Naphtalène	1	30	7	23	0	0
Cadmium, poussières	3	23	21	2	0	0
Acide triméllitique	1	20	18	2	0	0
Ultraviolets	1	19	19	0	0	0
Qualité de l'air	1	17	5	12	0	0
Pentachlorophénol	1	13	13	0	0	0
Arsenic	2	11	11	0	0	0
Souffre, bioxyde de	1	11	11	0	0	0
Mercur	2	10	10	0	0	0
Vibrations	1	10	3	6	1	0
Toluène	4	9	6	3	0	0
Ozone	1	9	9	0	0	0
Silice amorphe précipitée	1	9	9	0	0	0
Fibres minérales vitreuses artificielles	2	8	8	0	0	0
Poussières végétales	1	7	4	0	3	0
Cyano-2 acrylate d'éthyle	1	3	3	0	0	0
Maux de dos	1	3	3	0	0	0
Poussières NCA	1	3	3	0	0	0
Xylène	1	3	3	0	0	0
Chromates de zinc	1	1	1	0	0	0
Solvants stoddard	1	1	1	0	0	0



Chapitre 7

Information diffusée dans les établissements

7.1 Introduction

Un des objectifs du programme de santé, tel que spécifié à l'article 113 de la Loi en santé et sécurité du travail, est d'informer le travailleur, l'employeur ainsi que, le cas échéant, le comité de santé et de sécurité et l'association accréditée de la nature des risques du milieu de travail et des moyens préventifs qui s'imposent.

Nous avons colligé les activités d'information réalisées lorsque l'agresseur est retenu au programme de santé en vigueur au 1^{er} janvier 2004, ou lorsque l'agresseur est encore présent dans l'établissement, et qu'il y a déjà eu une activité d'information antérieure au dernier programme de santé. L'activité d'information devait traiter au moins des effets sur la santé et des moyens préventifs, et être différente de la présentation du programme de santé qui est une activité préalable et obligatoire à l'acceptation du programme de santé. Si l'information transmise à l'employeur ou au comité de santé et de sécurité (CSS) concernait uniquement les données environnementales ou le bilan médical, une catégorie était prévue à cet effet (environnement seulement ou bilan médical). Étant donné qu'il est rare qu'un bilan médical soit présenté seul, l'analyse de cette donnée n'a pas été faite.

L'activité d'information réalisée auprès de l'employeur ou des travailleurs peut être collective ou individuelle. On a tenté le plus possible de ne pas comptabiliser 2 fois un même travailleur rejoint par une activité collective et individuelle, et ce, pour un même agresseur.

Finalement, nous nous sommes limités aux 15 agresseurs où nous avons le plus de travailleurs rejoints par une activité d'information.

En effet, au-delà de ces 15 agresseurs on constate qu'il y a très peu d'établissements ou de travailleurs rejoints. L'annexe 5 présente l'ensemble des agresseurs où il y a eu de l'information diffusée aux travailleurs, à l'employeur et au CSS, sans tenir compte que l'agresseur dépasse le seuil d'intervention et qu'il soit retenu au programme de santé.

7.2 Activités d'information réalisées auprès des milieux de travail

Lorsque le seuil d'intervention médicale (SIM) est dépassé et que l'agresseur est retenu au programme de santé (tableau 35), on note que pour la majorité des agresseurs (sauf ultraviolets et monoxyde de carbone) plus de la moitié des travailleurs sont informés des risques à la santé et des mesures de prévention, et que ce pourcentage est même supérieur à 75 % pour 9 agresseurs sur les 15 présentés. Mentionnons que dans le cas du bruit, c'est 23 615 travailleurs qui ont été rejoints par une activité d'information lorsque l'exposition était supérieure à 85 dBA, soit 84,6 % des travailleurs exposés.

On constate encore une fois qu'une forte proportion d'employeurs (tableau 36) sont rejoints par une activité d'information lorsque l'agresseur est visé par un programme provincial d'intervention; c'est le cas des isocyanates. Il y a 5 ans nous avions fait le même constat pour la silice et le styrène.

Le pourcentage d'employeurs rejoints par une activité d'information dans les établissements présents pour les 2 études est plus élevé qu'il y a 5 ans. Cette analyse a été faite pour les 15 agresseurs où on a rejoint le plus de travailleurs. L'agresseur devait être priorisé au programme de santé.

De façon générale, la proportion de travailleurs rejoints est plus élevée que celle des employeurs, mais cette différence est moins marquée qu'il y a 5 ans, alors qu'il avait été suggéré d'informer davantage les employeurs des risques à la santé et des mesures de prévention.

Lorsqu'un comité de santé et de sécurité est présent dans l'établissement on note que des efforts plus importants ont été faits pour informer les membres du comité lorsqu'il s'agit du bruit, de la chaleur, des poussières de farine et de la silice (tableau 37). Finalement, si on regarde les agresseurs retenus au programme de santé sans tenir compte du SIM (tableau 38), on note que près de 100 % des travailleurs exposés au plomb et 69 % des employeurs de ces établissements sont informés des risques et des mesures de prévention. Ce pourcentage est également élevé, tant chez les travailleurs et les employeurs, lorsqu'il s'agit d'agresseurs visés par un programme provincial d'intervention.

C'est le cas de l'ammoniac et des isocyanates. Dans le cas de la farine, le pourcentage de travailleurs et d'employeurs rejoints est également important. Par contre, lorsque l'agresseur retenu au programme de santé est la contrainte ergonomique ou le monoxyde de carbone, on note que peu de travailleurs et d'employeurs sont informés. Nous avons regardé pour ces 2 agresseurs la date d'élaboration du dernier programme de santé en supposant que ce dernier était récent. La date du programme de santé n'explique pas le faible pourcentage de travailleurs et d'employeurs rejoints pour ces 2 agresseurs. On pourrait penser que les intervenants sont peu outillés pour informer les milieux de travail lorsqu'il s'agit des contraintes ergonomiques. Par contre, plusieurs outils existent en ce qui concerne le monoxyde de carbone.

7.3 Mesures de prévention et information réalisée auprès de l'employeur

Lorsqu'un employeur est rejoint par une activité d'information, nous observons qu'il y a davantage de mesures de prévention mises en place dans les milieux de travail. Cela est particulièrement vrai pour le bruit, les isocyanates, les fumées de soudage, la silice et les poussières de bois (tableau 39).

Tableau 35

Nombre de travailleurs rejoints par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs alors que le SIM est dépassé et que l'agresseur est retenu au PSSE

Agresseurs	Trav.visés ¹ Nb.	Trav.rejoints		Étab.visés ² Nb.
		Nb.	%	
Bruit	27 924	23 615	84,6%	810
Chaleur	3 264	2 510	76,9%	79
Poussières de bois	1 872	982	52,5%	127
Poussières de farine	1 105	838	75,8%	24
Fumées de soudage	822	708	86,1%	69
Isocyanates	779	734	94,2%	156
Chrome	1 020	595	58,3%	74
Plomb et ses composés inorganiques	459	459	100,0%	26
Nickel	610	389	63,8%	57
Silice cristalline quartz	353	413	117,0% ³	37
Formaldéhyde	380	303	79,7%	9
Monoxyde de carbone	887	281	31,7%	38
Amiante	80	117	146,3% ³	6
Ultraviolets	313	89	28,4%	5
Poussières de grain	147	89	60,5%	19

¹ Le nombre de travailleurs visés = le nombre de travailleurs exposés au SIM et le risque est retenu au PSSE.

² Le nombre d'établissements visés = le nombre d'établissements où le SIM est égal ou dépassé et le risque est retenu au PSSE.

³ Le contaminant n'est plus présent dans l'environnement de travail mais il est retenu au PSSE. Le nombre de travailleurs rejoints est donc > que le nombre de travailleurs visés.

Tableau 36

Nombre d'employeurs rejoints par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs alors que le SIM est dépassé et l'agresseur retenu au PSSE

Agresseurs	Employeurs rejoints		Rapport env. seulement¹		Étab.visés²
	Nb.	%	Nb.	%	
Bruit	541	63,7%	72	8,5%	849
Chaleur	52	63,4%	2	2,4%	82
Poussières de bois	71	53,0%	9	6,7%	134
Poussières de farine	19	76,0%	1	4,0%	25
Fumées de soudage	34	44,7%	5	6,6%	76
Isocyanates	177	76,3%	20	8,6%	232
Chrome	27	32,5%	3	3,6%	83
Plomb et ses composés inorganiques	21	67,7%	1	3,2%	31
Nickel	20	31,3%	2	3,1%	64
Silice cristalline quartz	28	58,3%	6	12,5%	48
Formaldéhyde	4	40,0%	0	0,0%	10
Monoxyde de carbone	21	52,5%	1	2,5%	40
Amiante	4	66,7%	1	16,7%	6
Ultraviolets	3	50,0%	0	0,0%	6
Poussières de grain	12	57,1%	0	0,0%	21

¹ Seul le rapport environnemental a été présenté à l'employeur.

² Le nombre d'établissements visés = le nombre d'établissements où le SIM est égal ou dépassé et le risque est retenu au PSSE.

Tableau 37

**Nombre de CSS rejoints par une activité d'information pour les agresseurs où l'on a rejoint
le plus de travailleurs et où il y a un CSS alors que le SIM est dépassé et l'agresseur retenu au PSSE**

Agresseurs	CSS rejoints		Rapport env. seulement ¹		Étab.visés ²
	Nb.	%	Nb.	%	
Bruit	233	66,4%	8	2,3%	351
Chaleur	34	65,4%	1	1,9%	52
Poussières de farine	7	87,5%	0	0,0%	8
Chrome	19	45,2%	1	2,4%	42
Poussières de bois	12	42,9%	0	0,0%	28
Fumées de soudage	19	55,9%	3	8,8%	34
Plomb et ses composés inorganiques	8	53,3%	0	0,0%	15
Nickel	11	35,5%	0	0,0%	31
Formaldéhyde	2	33,3%	0	0,0%	6
Isocyanates	9	28,1%	2	6,3%	32
Monoxyde de carbone	9	52,9%	1	5,9%	17
Amiante	4	100,0%	0	0,0%	4
Silice cristalline quartz	6	60,0%	0	0,0%	10
Brouillard d'huile	1	100,0%	0	0,0%	1
Ultraviolets	2	66,7%	0	0,0%	3

¹ Seul le rapport environnemental a été présenté à l'employeur.

² Le nombre d'établissements visés = le nombre d'établissements avec un CSS où le SIM est égal ou dépassé et le risque est retenu au PSSE.

Tableau 38

Nombre d'établissements, de travailleurs et d'employeurs rejoints par une activité d'information
pour les agresseurs où l'on a rejoint le plus de travailleurs alors que le risque est retenu au PSSE

Agresseurs	Étab.visés ¹ Nb.	Étab.rejoints		Employeurs rejoints		Trav.visés ² Nb.	Trav.rejoints	
		Nb.	%	Nb.	%		Nb.	%
Bruit	881	767	87,1%	558	63,3%	34 187	23 849	69,8%
Chaleur	124	83	66,9%	71	57,3%	5 507	3 490	63,4%
Ammoniac	21	17	81,0%	17	81,0%	2 444	1 852	75,8%
Contraintes ergonomiques	89	43	48,3%	37	41,6%	4 508	1 418	31,5%
Fumées de soudage	135	86	63,7%	56	41,5%	1 807	1 088	60,2%
Poussières de bois	144	94	65,3%	74	51,4%	2 172	1 038	47,8%
Poussières de farine	25	21	84,0%	19	76,0%	1 105	838	75,8%
Isocyanates	237	212	89,5%	178	75,1%	809	752	93,0%
Silice cristalline quartz	83	64	77,1%	44	53,0%	996	713	71,6%
Amiante	13	10	76,9%	7	53,8%	1 238	707	57,1%
Chrome	89	43	48,3%	32	36,0%	1 238	663	53,6%
Monoxyde de carbone	180	86	47,8%	65	36,1%	5 289	588	11,1%
Plomb et ses composés inorganiques	39	34	87,2%	27	69,2%	533	530	99,4%
Nickel	64	26	40,6%	20	31,3%	610	389	63,8%
Formaldéhyde	21	9	42,9%	7	33,3%	558	346	62,0%

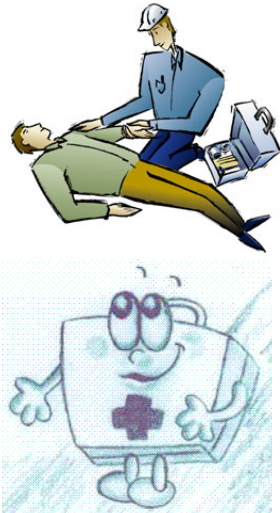
¹ Le nombre d'établissements visés = le nombre d'établissements où le risque est retenu au PSSE.

² Le nombre de travailleurs visés = le nombre de travailleurs exposés alors que le risque est retenu au PSSE.

Tableau 39

**Établissements qui ont investi en prévention selon
que l'employeur est rejoint par une activité d'information**

Employeur informé	L'entreprise a investi en prévention				Total	
	Oui		Non			
	Nb.	%	Nb.	%		
Bruit						
Oui	296	59,1%	205	40,9%	501	V de Cramer = 0.167, p<0.001
Rapport envir. seulement	54	77,1%	16	22,9%	70	
Non	45	44,1%	57	55,9%	102	
Isocyanates						
Oui	153	81,8%	34	18,2%	187	V de Cramer = 0.198, p=0.011
Rapport envir. seulement	29	87,9%	4	12,1%	9	
Non	4	44,4%	5	55,6%	9	
Monoxyde de carbone						
Oui	75	75,0%	25	25,0%	100	n.s.
Rapport envir. seulement	19	63,3%	11	36,7%	30	
Non	3	60,0%	2	40,0%	5	
Fumées de soudage						
Oui	51	78,5%	14	21,5%	65	V de Cramer = 0.337 p=0.004
Rapport envir. seulement	9	56,3%	7	43,8%	16	
Non	7	38,9%	11	61,1%	18	
Contraintes ergonomiques						
Oui	45	55,6%	36	44,4%	81	n.s.
Rapport envir. seulement	1	50,0%	1	50,0%	2	
Non	4	44,5%	5	55,6%	9	
Chaleur						
Oui	56	52,3%	51	47,7%	107	n.s.
Rapport envir. seulement	3	100,0%	0	0,0%	3	
Non	4	36,4%	7	63,6%	11	
Silice						
Oui	55	50,5%	54	49,5%	109	V de Cramer = 0.212, p=0.042
Rapport envir. seulement	5	45,5%	6	54,5%	11	
Non	16	80,0%	4	20,0%	20	
Poussières de bois						
Oui	33	49,3%	34	50,7%	67	V de Cramer = 0.270, p=0.041
Rapport envir. seulement	9	69,2%	4	30,8%	13	
Non	1	12,5%	7	87,5%	8	



Chapitre 8

Premiers secours et premiers soins

8.1 Introduction

En vertu du Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, l'employeur est tenu de donner les premiers secours nécessaires aux travailleurs de son établissement en cas de lésion professionnelle. Il doit notamment :

-  assurer un nombre minimal de secouristes qualifiés sur les lieux de travail en tout temps durant les heures de travail;
-  fournir un nombre suffisant de trousses de premiers secours contenant le matériel nécessaire et celles-ci doivent être disponibles en tout temps;
-  aménager un local à l'usage du secouriste lorsqu'il y a plus de 100 travailleurs dans l'établissement;
-  munir son établissement d'un système de communication disponible immédiatement avec les services de premiers soins et indiquer clairement, à proximité des installations du système de communication, la façon d'entrer en communication avec les services;
-  se doter d'un affichage permettant 1) une localisation facile et rapide des trousses et du système de communication ainsi que tout autre équipement de premiers secours et 2) le lieu de travail, la fonction, les nom et prénom du ou des secouristes œuvrant dans l'établissement;
-  voir à ce que le secouriste qui dispense les premiers secours fasse un rapport écrit. Les informations sont conservées dans un registre.

Le pourcentage d'établissements qui sont conformes au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins est passé de 25,6 % à 44,4 % entre janvier 1999 et 2004.

Lors de l'élaboration du programme de santé, l'infirmière de l'équipe de santé au travail doit vérifier si l'employeur se conforme au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins et faire les recommandations qui s'imposent. Lors de cette étude nous avons colligé à nouveau cette information.

8.2 Conformité au Règlement sur les premiers secours et premiers soins

Trente-neuf pour cent (39 %) des établissements non conformes au Règlement sur les normes de premiers secours et de premiers soins au 1^{er} janvier 1999 sont maintenant conformes à la réglementation.

La section B du questionnaire sur les premiers secours et premiers soins a été complétée pour 1 714 établissements desservis. Un total de 1 628 établissements avaient un programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE) ou un programme de premiers secours et de premiers soins (PSPS) élaboré. Un peu moins de la moitié (44,4 %) de ces établissements sont conformes à tous les éléments du Règlement sur les premiers secours et premiers soins (tableau 40). Ce pourcentage est plus élevé qu'il y a 5 ans où on observait un pourcentage de conformité de 25,6 % seulement.

D'ailleurs, le rapport recommandait de supporter davantage les établissements pour qu'ils respectent la réglementation en vigueur. La majorité des équipes ont adhéré à cette recommandation et les résultats en font foi.

Tableau 40

Conformité au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins pour les établissements ayant un PSSE ou un PSPS, par territoire de CLSC

CLSC	Nb. Étab. avec PSSE ou PSPS	Secouristes		Trousses		Local		Plan communi- cation		Affichage		Registre		Tous les éléments	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Du Havre	92	77	83,7%	78	84,8%	5	71,4%	74	80,4%	71	77,2%	68	73,9%	63	68,5%
Des Maskoutains	266	192	72,2%	146	54,9%	20	74,1%	158	59,4%	129	48,5%	147	55,3%	62	23,3%
Des Seigneuries	249	158	63,5%	157	63,1%	22	68,8%	155	62,2%	119	47,8%	136	54,6%	88	35,3%
Haute-Yamaska	262	214	81,7%	227	86,6%	26	92,9%	217	82,8%	204	77,9%	209	79,8%	174	66,4%
Kateri	306	212	69,3%	223	72,9%	18	75,0%	234	76,5%	215	70,3%	189	61,8%	120	39,2%
Seigneuries de Beauharnois	218	161	73,9%	143	65,6%	9	75,0%	165	75,7%	121	55,5%	117	53,7%	97	44,5%
Vallée des Forts	235	188	80,0%	184	78,3%	20	71,4%	166	70,6%	156	66,4%	156	66,4%	119	50,6%
Montréal	1 628	1 202	73,8%	1 158	71,1%	120	75,9%	1 169	71,8%	1 015	62,3%	1 022	62,8%	723	44,4%

Lorsque au moins un secouriste est présent dans l'établissement, une rencontre avec l'infirmière a eu lieu dans 39,5 %¹ des cas.

Lorsque les PSPS sont non conformes à la réglementation, l'infirmière n'a pratiquement jamais avisé la CSST pour que celle-ci intervienne auprès de l'établissement. En effet, la CSST a été informée de cette situation dans 1,7 % des cas seulement (14 établissements) et un suivi a été fait pour 4 établissements.

Une autre recommandation faite il y a 5 ans était de supporter davantage l'établissement afin qu'il se conforme à la réglementation. Dans la démarche proposée en Montérégie, il est souhaité que l'infirmière rencontre le ou les secouristes afin de discuter des divers aspects des premiers secours et premiers soins. Malgré cette recommandation, cette pratique diffère d'une équipe à l'autre (tableau 41). Lors de cette rencontre, l'infirmière a discuté plus particulièrement de l'application des PSPS, du registre d'accidents et du matériel complémentaire recommandé. Lorsque nécessaire, elle a discuté d'un risque particulier avec le secouriste dans 56 % des cas (tableau 42).

8.3 Facteurs pouvant influencer la conformité au Règlement sur les premiers secours et premiers soins

Des mesures d'association entre la conformité au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins ont été réalisées afin de vérifier si certaines conditions, comme par exemple la présence d'un CSS, pouvaient avoir une influence. Les résultats démontrent qu'il existe toujours une forte association entre la conformité au Règlement et la présence dans l'établissement d'un CSS, d'un représentant à la prévention et d'un syndicat (tableau 43). On note également une association avec la taille de l'établissement et le style de gestion en santé et sécurité (tableaux 44 et 45).

¹ Sont exclus du calcul les établissements où il n'y a pas de secouriste.

Tableau 41

**L'infirmière a rencontré le secouriste
par territoire de CLSC**

CLSC	Nb. Étab.	L'infirmière a rencontré le ou les secouristes					
		oui	%	non	%	ne sait pas	%
Du Havre	93	41	44,1%	36	38,7%	9	9,7%
Des Maskoutains	268	112	41,8%	74	27,6%	18	6,7%
Des Seigneuries	270	55	20,4%	140	51,9%	30	11,1%
Haute-Yamaska	280	142	50,7%	104	37,1%	7	2,5%
Kateri	328	117	35,7%	125	38,1%	10	3,0%
Seigneuries de Beauharnois	230	18	7,8%	176	76,5%	5	2,2%
Vallée-des-Forts	245	192	78,4%	34	13,9%	0	0,0%
Montérégie	1 714	677	39,5%	689	40,2%	79	4,6%

Tableau 42

**Sujets discutés lors de la rencontre de l'infirmière avec le secouriste
par territoire de CLSC**

CLSC	Nb. Étab. Secouriste rencontré	Application des PSPS		Risque particulier		Registre d'accidents		Matériel complémentaire	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Du Havre	41	37	90,2%	19	46,3%	39	95,1%	38	92,7%
Des Maskoutains	112	59	52,7%	54	48,2%	41	36,6%	52	46,4%
Des Seigneuries	55	49	89,1%	30	54,5%	45	81,8%	47	85,5%
Haute-Yamaska	142	139	97,9%	36	25,4%	139	97,9%	140	98,6%
Kateri	117	106	90,6%	106	90,6%	105	89,7%	100	85,5%
Seigneuries de Beauharnois	18	15	83,3%	13	72,2%	15	83,3%	17	94,4%
Vallée des Forts	192	189	98,4%	120	62,5%	176	91,7%	165	85,9%
Montérégie	677	594	87,7%	378	55,8%	560	82,7%	559	82,6%

Tableau 43

**Conformité à la réglementation et la présence d'un syndicat,
d'un CSS et d'un représentant à la prévention**

	PSPS				Total	Test statistique
	Conforme Nb.	%	Non conforme Nb.	%		
Présence d'un syndicat						
Oui	215	54,8%	177	45,2%	392	O.R. = 1.83 (1.46 - 2.30)
Non	523	39,9%	788	60,1%	1 311	
Présence d'un CSS						
Oui	283	60,3%	186	39,7%	469	O.R. = 2.59 (2.08 - 3.22)
Non	460	37,0%	782	63,0%	1 242	
Présence d'un représentant à la prévention						
Oui	148	61,2%	94	38,8%	242	O.R. = 2.31 (1.75 - 3.06)
Non	592	40,5%	870	59,5%	1 462	

Tableau 44

Conformité à la réglementation et la taille de l'établissement

Taille de l'établissement	PSPS				Total	Test statistique
	Conforme Nb.	%	Non conforme Nb.	%		
Moins de 21 travailleurs	379	34,9%	706	65,1%	1 085	V de Cramer = 0.227, p<0.001
De 21 à 49 travailleurs	179	56,1%	140	43,9%	319	
De 50 à 99 travailleurs	106	62,7%	63	37,3%	169	
100 travailleurs et plus	79	56,8%	60	43,2%	139	

Tableau 45

Conformité à la réglementation et le style de gestion en SST

Type d'établissement	PSPS				Total	Test statistique
	Conforme		Non conforme			
	Nb.	%	Nb.	%		
Intégrateur	126	58,6%	89	41,4%	215	V de Cramer = 0.234, p<0.001
Facilitant	490	48,8%	514	51,2%	1 004	
Temporisateur	84	28,1%	215	71,9%	299	
Affrontement, relations de travail difficiles	10	45,5%	12	54,5%	22	
Négateur du risque	5	8,6%	53	91,4%	58	

8.4 Matériel et formation complémentaires recommandés

Lorsque du matériel supplémentaire a été recommandé, un suivi a été fait dans 54 % des cas.

Lors de la visite de l'établissement, l'infirmière peut recommander à l'employeur du matériel de secourisme supplémentaire ou une formation complémentaire à la formation de base des secouristes parce que l'environnement de travail présente un risque particulier à la santé ou à la sécurité des travailleurs.

Une formation complémentaire a été suggérée dans 62 établissements sur un total de 1 714 (3,6 %) et concernait principalement l'ammoniac, l'utilisation de l'oxygène et les risques biologiques (tableau 46). Ces formations complémentaires ont été données par l'infirmière en santé au travail dans 92 % des cas lorsqu'il s'agit de l'ammoniac et des risques biologiques.

Concernant le matériel supplémentaire (tableau 47), l'infirmière a principalement recommandé l'ajout de gants (45 %) et un masque avec valve antiretour (44 %) dans la trousse de premiers soins. La recommandation concernant les gants a été suivie par 52,4 % des établissements (tableau 48), des gants sont donc disponibles dans un peu plus de la moitié des établissements (55,5 %). Concernant le masque avec valve antiretour, la recommandation a été suivie par 40 % des établissements. Un masque est donc disponible dans plus du tiers des établissements (34,7 %). Finalement, des douches oculaires ont été recommandées dans 25 % des établissements et cette recommandation a été suivie par 39 % d'entre eux. Des douches sont ainsi disponibles dans 35 % des établissements où l'infirmière a jugé qu'elles étaient requises. Dans les établissements où au moins un contaminant chimique est présent, ce pourcentage est de 41 %. Finalement, selon les pratiques qui sont parfois différentes d'une équipe à une autre, de l'eau javel et des compresses froides sont le matériel le plus souvent recommandé à ajouter dans la trousse.

Tableau 46

**Formation complémentaire diffusée ou non par l'infirmière
en santé au travail en regard de différents risques**

Risques	Formation donnée par le CLSC	
	Oui	Non
Ammoniac	29	4
Risques biologiques	15	0
Fluorure d'hydrogène	2	0
Monoxyde de carbone	2	0
Produits chimiques non réglementés	2	0
Brûlure chimique	2	0
Amputation	2	0
Produits chimiques réglementés	1	0
Chlorure d'hydrogène	1	0
Poisons économiques multiples (pesticides, herbicides, insecticides, fongicides, fumigants)	1	0
Chaleur (contrainte thermique)	1	1
Contrainte thermique (coup de chaleur)	1	0
Piqûre d'insecte	1	0
Premiers secours/premiers soins	1	0
Espace clos	1	5
Solvants	0	1
Oxygène	0	21
Cyanures	0	1
Défibrillateur	0	1
Total	62	34

Tableau 47

Matériel supplémentaire recommandé dans les établissements

Matériel	Nb. Étab.	Matériel recommandé							
		Oui	%	Non	%	Déjà présent	%	Ne s'applique pas	%
Douche déluge	1 714	79	4,6%	305	17,8%	71	4,1%	1 207	70,4%
Douche oculaire	1 714	427	24,9%	329	19,2%	230	13,4%	592	34,5%
Gants	1 714	771	45,0%	180	10,5%	548	32,0%	32	1,9%
Masque avec valve anti-retour	1 714	754	44,0%	307	17,9%	297	17,3%	162	9,5%
Oxygène	1 714	23	1,3%	287	16,7%	44	2,6%	1 313	76,6%

Tableau 48

Suivi de la recommandation concernant le matériel supplémentaire

Matériel	Nb. Étab matériel recommandé	La recommandation a été suivie							
		Oui	%	Non	%	Partiellement	%	Ne sait pas	%
Douche déluge	79	40	50,6%	9	11,4%	4	5,1%	26	32,9%
Douche oculaire	427	166	38,9%	48	11,2%	14	3,3%	199	46,6%
Gants	771	404	52,4%	40	5,2%	3	0,4%	324	42,0%
Masque avec valve anti-retour	754	299	39,7%	53	7,0%	5	0,7%	397	52,7%
Oxygène	23	13	56,5%	3	13,0%	1	4,3%	6	26,1%

Recommandations

Travailler en santé c'est possible!



Les informations recueillies nous permettent de mettre à jour le portrait de la situation qui prévaut dans les établissements desservis par les équipes de santé au travail en Montérégie, que ce soit en regard des structures de prévention en place, des moyens pour réduire les risques ou encore protéger les travailleurs, des niveaux d'exposition aux divers agresseurs, de l'état de santé des travailleurs, des activités d'information réalisées auprès des travailleurs et des employeurs ou encore du niveau de conformité au Règlement sur les premiers secours et premiers soins.

La comparaison que nous avons faite avec certaines données de l'étude antérieure nous permet de jeter un regard sur ce qui s'est amélioré dans les établissements depuis les 5 dernières années, par exemple la conformité au Règlement sur les premiers secours et premiers soins, les mesures de prévention en place et le rôle joué par les équipes de santé au travail pour supporter l'entreprise dans sa démarche de prévention. Dans ces cas, les recommandations formulées antérieurement ont contribué à changer les pratiques des intervenants et l'étude met en lumière certains résultats qui en découlent.

L'analyse des données nous permet de faire certains constats et de formuler des recommandations qui devront être discutées entre l'équipe régionale et les équipes locales afin de dégager des pistes de solutions et d'interventions pour les années à venir. Pour certaines recommandations il faudra prévoir des discussions avec nos partenaires, principalement la CSST.

1. Supporter davantage la petite entreprise dans la recherche de solutions pour réduire l'exposition aux divers agresseurs

Les établissements de la Montérégie sont majoritairement de petite taille. En effet, 63 % ont moins de 21 travailleurs. Les données recueillies nous démontrent encore une fois que les structures de prévention sont présentes dans la plus grosse entreprise (plus de 40 000 travailleurs) et que c'est dans ces établissements qu'il y a le plus de mesures préventives en place pour réduire l'exposition aux risques à la santé. Lorsqu'on regarde le rôle joué par les équipes de santé au travail pour supporter la mise en place de mesures préventives, nous constatons que le support est avant tout donné à la grosse entreprise.

Recommandation :

Supporter davantage la petite entreprise dans la recherche de solutions et développer des stratégies pour les convaincre que la prévention c'est rentable. Mentionnons que généralement ces petites entreprises reçoivent des services que du réseau public de la santé au travail.

2. Faire un suivi suite à l'implantation d'une mesure préventive

Lorsque l'entreprise met en place une mesure préventive, les intervenants ont davantage fait de suivi afin de vérifier l'efficacité de la mesure. En effet un suivi a été fait dans 83 % des établissements qui ont mis en place une mesure préventive alors qu'il était de 63 % auparavant.

Recommandation :

Continuer à faire un suivi des divers moyens de prévention mis en place, y compris la protection personnelle, afin de s'assurer que les travailleurs ne soient pas exposés à des agresseurs pouvant porter atteinte à leur santé.

3. Informer l'employeur des risques à la santé présents dans l'entreprise et des mesures de prévention à mettre en place

Même si l'employeur est davantage informé des risques à la santé et des mesures de prévention à mettre en place, nous notons qu'il n'est pas toujours informé, et pour certains agresseurs la différence entre le pourcentage de travailleurs et d'employeurs rejoints est assez marquée. C'est le cas du bruit par exemple. Si l'employeur n'est pas informé il y a peu de chance que la situation change dans le milieu de travail. Notons que l'employeur est davantage informé lorsqu'il est visé par un programme provincial d'intervention.

Recommandation :

Informar davantage l'employeur des risques à la santé et des moyens de prévention existants à mettre en place.

4. Supporter davantage l'entreprise pour qu'elle se conforme à la réglementation sur les premiers secours et les premiers soins et assurer un meilleur suivi

Le pourcentage d'établissements conformes à la réglementation est passé de 26 % en 1999 à 44 % en 2004. Par contre, nous notons des différences assez marquées entre

les divers territoires de CSSS, principalement parce que le support offert et le suivi diffèrent d'une équipe à l'autre. Lorsqu'un secouriste est présent, l'infirmière le rencontre dans 40 % des cas. De plus, lorsque du matériel supplémentaire est recommandé, comme l'ajout de gants ou un masque avec valve antiretour, un suivi n'est pas toujours fait par l'infirmière.

Recommandation :

Continuer à assurer un support à l'employeur afin qu'il se conforme à la réglementation, principalement au niveau de l'affichage et du registre d'accidents. Assurer un meilleur support au secouriste et faire le suivi lorsque du matériel de secouriste supplémentaire est recommandé.

5. Promouvoir davantage la réduction à la source des risques à la santé

Lorsqu'on regarde les diverses mesures de prévention mises en place pour réduire l'exposition, la protection personnelle est le moyen privilégié par les milieux de travail alors que la Loi en santé et sécurité du travail prône l'élimination à la source du risque. Par contre, lorsque l'entreprise est visée par un programme provincial d'intervention, il y a davantage de mesures de prévention qui visent l'élimination du risque qui sont mises en place, car le programme provincial vient avec des solutions à offrir à l'employeur pour réduire le risque.

Recommandation :

Promouvoir davantage la réduction des risques à la source.

Au niveau régional, envisager la mise en place de programmes d'intervention avec

des objectifs de réduction du risque à la source. On pourrait envisager un programme qui vise le contrôle de l'exposition au monoxyde de carbone dans les entrepôts, ou encore la réduction des lésions musculo-squelettiques dans un secteur d'activité en particulier. Idéalement, la CSST devrait collaborer à réaliser les activités d'un tel programme régional.

6. Développer une stratégie qui fait en sorte de dénoncer les situations environnementales qui exposent les travailleurs à des agresseurs à des niveaux qui dépassent la norme

Les données recueillies nous montrent que certains travailleurs sont toujours exposés à des agresseurs qui dépassent les normes environnementales en vigueur, alors qu'il existe très souvent des solutions pour réduire cette exposition.

Recommandation :

Se donner une démarche d'intervention régionale visant le signalement à la CSST des travailleurs surexposés. Pour cela, il faudra se donner les moyens de connaître en tout temps l'état de situation dans les établissements que nous desservons et assurer un suivi plus actif lorsque des travailleurs sont surexposés à des agresseurs. Finalement, étant donné le nombre important d'établissements qui ne respectent pas la norme pour le bruit, il faudra statuer sur la démarche à privilégier pour ces établissements.

7. Favoriser davantage les projets régionaux

Les données recueillies nous montrent encore une fois que les établissements ciblés

par un programme provincial ont davantage mis en place des mesures préventives pour réduire le risque. C'est également dans ces établissements où l'employeur est davantage informé des risques à la santé et des moyens de prévention.

Recommandation :

Étant donné que depuis les dernières années il y a moins de projets provinciaux qui sont mis de l'avant, il serait pertinent de favoriser des projets régionaux avec la collaboration de la CSST. Ces projets viseraient des problématiques particulières.

Il faudra également convaincre la CSST du bien-fondé des programmes provinciaux d'intervention principalement parce qu'ils favorisent la prise en charge du risque. Concernant le bruit, il serait souhaitable que le bruit soit une priorité provinciale, pas seulement lorsque les niveaux d'exposition sont extrêmes (projet 100 dBA).

ANNEXE 1

Questionnaire

Bilan régional en santé au travail en Montérégie au 31 décembre 2003

1. N° d'identification du questionnaire :

Code n° liste
CLSC

2. N° d'établissement :

Code CLSC

3. N° d'établissement au
31 décembre 1998 :

Code CLSC

4. Nom de l'établissement : _____

5. Secteur d'activité :

1 1 - 1 1

6. Code CAEQ :

|| || || ||

7. Statut de l'établissement au 31 décembre 2003

- | | | |
|--------------------------|--------|----------------------------------|
| ouvert |1 | } <i>fin de la saisie</i> |
| fermé |2 | |
| déménagé hors territoire |3 | |
| service de santé reconnu |4 | |

1

8. Depuis le 31 décembre 1998, êtes-vous retourné dans cet établissement?
oui1 non2 n'existait pas en 1998....3

1

fin de la saisie

9. Établissement desservi par le CLSC?

1

oui ...1

non2

1

```

raison : classification inexacte .....1

```

fermeture prévue 2

juridiction fédérale

inexistant ou jamais rejoint	3 4
------------------------------	-------------

sans activité de production4
5

1	9
sans travailleur	6

récalcitrant	0
	7

reporté7
8

autre : _____ 9

.....9

fin de la saisie

→ Avec PSSE $\Rightarrow$ avec risque et PSSE élaboré1

1

|||

année

✧ aucun risque et PSPS élaboré2

1

|| || || ||

└─ date dernière mise à jour

Direction de santé publique de la Montérégie

18. Par rapport au dernier PSSE, diriez-vous que l'établissement

- adhère complètement1
- adhère partiellement2
- entente non possible3
- pas de PSSE élaboré4
- PSSE élaboré mais non5
- encore présenté
- PSPS seulement6
- pas d'opinion7
- └─> nouvel intervenant1
- nouvelle entreprise2
- autre3

19. Est-ce que l'établissement a un programme de certification (ISO ou autres)
oui1 non2 ne sait pas3

***Fin du questionnaire pour les
entreprises sans risque et sans PSSE***

***Pour les établissements sans risque
mais avec un PSPS, complétez la
section suivante (section B)***

24. Le ou les secouriste(s) a-t-il (ont-ils) été rencontré(s)?

oui1 non2 ne sait pas ...3 ne s'applique pas4

☐

└─▶ Avez-vous discuté des sujets suivants :

oui1 non2 ne sait pas3

- application des PSPS
- information sur un risque particulier
- discussion sur le registre d'accidents
- information sur le matériel complémentaire gants,
(ex. : masque de poche, O₂, douche)
- autres : _____

☐☐☐☐☐☐

Si la section C est non complétée, ne pas compléter la section D

25. SECTION C : Surveillance environnementale

☐ Section C complétée

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Risques physiques	2 0 0 0 0 0 0 0				
Bruit	2 0 0 1 0 2 0				
Chaleur	2 0 0 2 0 1 0				
Éclairement	2 0 0 3 0 0 0				
Froid	2 0 0 2 0 2 0		- - - - - -		
Radiations ionisantes	2 0 0 4 0 0 0		- - -		
Ultraviolets	2 0 0 5 0 6 0				
Vibrations	2 0 0 6 0 0 0		- - - - - -		

¹⁾ Si l'intervenant ne peut estimer le nombre de travailleurs exposés à ≥ norme, inscrire le code 999 (ne sait pas).

²⁾ Inscrire le nombre de travailleurs exposés à plus de 90 dBA (mesure en q3).

³⁾ Inscrire si oui (code 1) ou non (code 2) il y a au moins un travailleur exposé à plus de 100 dBA (mesure en q3).

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Risques biologiques	3 0 0 0 0 0 0 0		- - - - - - - -		
Moisissures	3 9 0 0 0 0 0 0		- - - - - - - -		
Virus	3 3 0 0 0 0 0 0		- - - - - - - -		
Bactéries	3 1 0 0 0 0 0 0		- - - - - - - -		
Contraintes ergonomiques	4 0 0 0 0 0 0 0		- - - - - - - -		
LATR	4 0 0 1 0 3 0 0		- - - - - - - -		
Maux de dos (contraintes posturales)	4 0 0 1 0 2 0 0		- - - - - - - -		
TEV	4 0 0 1 0 7 0 0		- - - - - - - -		

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Risques psychosociaux	7 0 0 1 0 1 0		- - - - -		
Agression/Violence	7 0 0 0 0 6 0		- - - - -		
Problèmes organisationnels	7 0 0 1 0 2 0		- - - - -		
Harcèlement	7 0 0 1 0 5 0		- - - - -		
Risques à la sécurité	5 0 0 0 0 0 0		- - - - -		
Risques chimiques	1 3 0 0 0 0 0				
Asphyxiants chimiques	1 3 0 0 0 0 1				
Monoxyde de carbone	1 3 0 3 1 6 0				

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Asphyxiants simples	1 3 0 0 0 0 2				
Dioxyde de carbone	1 1 0 7 0 2 0				
Brouillard d'huile	1 1 2 0 0 0 0				
Huile minérale	1 3 0 5 1 4 0				
Fibres	1 3 0 0 0 0 3				
Amiante	1 3 0 5 0 2 0				
Fibres minérales vitreuses artificielles (laine isolante de verre)	1 3 0 5 1 2 0		- - -		
Fumées de soudage	1 3 0 4 2 4 0				
Aluminium, fumées	1 3 0 4 6 8 2				
Béryllium	1 3 0 4 0 8 0				
Cadmium, oxyde (VEMP ↓)	1 3 0 4 1 3 0				

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Fumées de soudage (suite)					
Chrome VI (hydrosoluble)	1 3 0 6 1 8 0		- - -		
Cobalt (VEMP ↓)	1 3 0 4 1 5 0				
Cuivre, fumées	1 3 0 4 1 6 0				
Étain, oxyde	1 3 0 4 2 0 0				
Fer, oxyde	1 3 0 4 2 2 0				
Manganèse, fumées	1 3 0 4 3 2 0				
Magnésium, oxyde, fumées	1 3 0 4 3 0 0				
Molybdène, comp. insolubles	1 3 0 4 3 5 0				
Nickel, comp. insolubles	1 3 0 4 7 5 0		- - -		
Plomb et comp. inorganiques	1 3 0 4 4 2 0		- - -		
Titane, oxyde	1 3 0 4 5 7 0				
Vanadium, fumée d'oxyde	1 3 0 4 8 1 0				
Zinc, oxyde de (fumées)	1 3 0 4 6 6 0				

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Gaz et vapeurs irritants*	1 3 0 0 0 0 4				
Acide sulfurique	1 3 0 1 0 6 0				
Acroléine	1 1 0 5 0 2 0				
Ammoniac	1 3 0 3 0 1 0				
Chlore (VEMP et VECD ↓)	1 3 0 3 0 8 0				
Chlorure d'hydrogène (Ajout P)	1 3 0 1 0 1 0				
Ozone (Ajout P)	1 3 0 3 1 7 0				
Sulfure d'hydrogène	1 1 1 2 0 4 0				
HAP	1 3 0 0 0 0 5				
Brai de goudron de houille	1 2 0 5 1 1 0				
Isocyanates	1 1 1 5 0 0 0				

* Saisir les information pour le dioxyde d'azote à la section « NO_x ».
Saisir les informations pour le formaldéhyde à la section « Solvants ».

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Métaux (autres que fumées de soudage)	1 3 0 0 0 0 6				
Béryllium	1 3 0 4 0 8 0				
Cadmium, poussières (VEMP↓)	1 3 0 4 1 2 0				
Chrome, métal	1 3 0 4 7 3 0				
Cuivre, poussières	1 3 0 4 1 7 0				
Fer, poussières	1 3 0 4 2 2 1				
Manganèse, poussières	1 3 0 4 3 1 0				
Nickel, métal	1 3 0 4 3 8 0		- - -		
Plomb et composés inorganiques	1 3 0 4 4 2 0				
Zinc, poussières	1 3 0 4 8 2 0				

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
NOx	1 3 0 0 0 0 7				
Azote, dioxyde	1 3 0 3 0 4 0				
Azote, monoxyde	1 3 0 3 0 5 0				
Pesticides	1 4 0 0 0 0 0				
Poussières minérales	1 3 0 0 0 0 8				
Silice cristalline	1 3 0 5 2 9 0				
Poussières	1 3 0 0 0 0 9				
Poussières de bois, sauf cèdre rouge	1 1 2 0 0 1 0				
Poussières de grain (céréales)	1 1 2 0 0 9 1		- - -		
Poussières de farine	1 1 2 0 1 0 0		- - -		
Poussières NCA	1 3 0 5 2 4 0				

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Solvants	1 3 0 0 0 1 1				
Acétale n-butyle	1 1 1 3 0 3 0				
Acétate d'éthyle	1 1 1 3 0 6 0				
Acétone	1 1 0 8 0 1 0				
Alcool butylique normal (Ajout P)	1 1 0 4 0 2 0				
Alcool éthylique	1 1 0 4 0 6 0				
Alcool isopropylique	1 1 0 4 0 9 0				
Chlorure de méthylène	1 1 0 9 2 2 0				
Formaldéhyde (Ajout P)	1 1 0 5 0 5 0				
Méthanol (alcool méthylique)	1 1 0 4 1 1 0				
Méthyl éthyl cétone (MEK)	1 1 0 8 0 8 0				
Méthyl isobutyl cétone (MIBK) (VECD mg/m ³ ajustée)	1 1 0 8 0 6 0				
Naphta	1 1 1 6 0 7 0				
Phénol	1 2 0 5 1 5 0				
Solvants stoddard	1 1 1 6 1 2 0				

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Solvants (suite)					
Styrène	1 2 0 5 1 7 0	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
Toluène (VEMP↓ et VECD enlevée)	1 2 0 5 1 9 0	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
Trichloroéthylène	1 1 0 9 5 5 0	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
Xylène	1 2 0 5 2 3 0	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
_____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
_____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
_____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
Autres produits chimiques	1 3 0 0 0 1 2	☐ ☐ ☐ ☐	- - - - - - -		
Acides divers	6 0 0 0 1 9 0	☐ ☐ ☐ ☐	- - - - - - -	☐	☐
Bases fortes	1 3 0 2 0 0 0	☐ ☐ ☐ ☐	- - - - - - -	☐	☐
Huile de coupe (liquide)	1 1 2 1 1 4 6	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐
Gaz multiples	1 3 0 3 0 0 0	☐ ☐ ☐ ☐	- - - - - - -	☐	☐
Poussières de métaux	1 3 0 4 0 0 1	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐

SECTION C : Surveillance environnementale (suite)

Risque(s) identifié(s)	Code	Nb de trav. visés	Risque mesuré ou estimé Nb trav. exposés < sim ≥ sim ≥ norme ¹⁾ ≥ 100 dBA ³⁾	Risque retenu au PSSE oui1 non2 sans PSSE3	Moyens préventifs implantés pour réduire le risque oui1 non2 nsp3
Autres produits chimiques (suite)					
Produits chimiques non réglementés	6 0 0 0 0 0 0 0		- - - - -	☐	☐
Produits chimiques réglementés	1 0 0 0 0 0 0 0			☐	☐
Produits de nettoyage	6 0 0 0 0 0 1 0		- - - - -	☐	☐
RM >1 _____	6 0 0 0 1 4 1			☐	☐
Solvants de peinture	6 0 0 0 1 1 0		- - - - -	☐	☐
Solvants divers	6 0 0 0 1 4 0		- - - - -	☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐
_____				☐	☐

26. SECTION D : Surveillance médicale
☐

Section D complétée

A. Risque(s) surveillé(s) (avec protocole médical)	Code	Nb de trav. dépiés	Nb de résultats			
			Négatifs	Positifs		CED
				Reliés au travail	Non reliés au travail	
Amiante	1 3 0 5 0 2 0					
Béryllium	1 3 0 4 0 8 0					
Bruit année du dernier dépistage 	2 0 0 1 0 2 0					
Cadmium	1 3 0 4 1 2 0					
Chrome VI	1 3 0 6 1 8 0					
Fibres minérales vitreuses artificielles (laine isolante de verre)	1 3 0 5 1 2 0					
Formaldéhyde	1 1 0 5 0 5 0					
Fumées de soudage	1 3 0 4 2 4 0					
Isocyanates	1 1 1 5 0 0 0					
MCV	8 0 0 0 0 1 0					
Mercur	1 1 1 7 1 0 0					

SECTION D : Surveillance médicale (suite)

A. Risque(s) surveillé(s) (avec protocole médical)	Code	Nb de trav. dépiétés	Nb de résultats			
			Négatifs	Positifs		CE
				Reliés au travail	Non reliés au travail	
Monoxyde de carbone	1 3 0 3 1 6 0					
Nickel	1 1 1 7 1 1 0					
Plomb et ses composés inorganiques	1 3 0 4 4 2 0					
Poussières de bois	1 1 2 0 0 1 0					
Poussières de grain (céréales)	1 1 2 0 0 9 1					
Poussières de farine	1 1 2 0 1 0 0					
Silice cristalline	1 3 0 5 2 9 0					
Styrène	1 2 0 5 1 7 0					
Toluène	1 2 0 5 1 9 0					
Trichloroéthylène	1 1 0 9 5 5 0					

SECTION D : Surveillance médicale (suite)

B. Risque(s) surveillé(s) (sans protocole médical harmonisé)	Code	Nb de trav. dépiés	Nb de résultats			Type d'activité de dépistage ou de surveillance
			Négatifs	Positifs		
				Reliés au travail	Non reliés au travail	
Autres risques surveillés						
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐

Codes de dépistage ou surveillance :

- | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| 1. Analyse sanguine | 6. Questionnaire ATS | 11. Test de fonction pulmonaire | 16. Vaccination |
| 2. Analyse urinaire | 7. Questionnaire peau | 12. Examen physique | |
| 3. Autre analyse biologique | 8. Questionnaire rhinite allergique | 13. Test d'allergie | |
| 4. Autoquestionnaire asthme | 9. Questionnaire neuropsychologique | 14. Test neuropsychométrique | |
| 5. Questionnaire médical asthme | 10. Rx pulmonaire | 15. Autre | |

27. SECTION E : Information-formation

☐ Section E complétée

Risque(s) ou problématique(s)	Code	Nb de trav. rejoins	CSS	Employeur
			oui 1 non 2 env. seul 3 bilan médical 4 pas de CSS 5	oui 1 non 2 env. seul 3 bilan médical 4
Béryllium	1 3 0 4 0 8 0			
Bruit	2 0 0 1 0 2 0			
Cadmium	1 3 0 4 1 3 0			
Carbone, dioxyde de	1 1 0 7 0 2 0			
Chaleur	2 0 0 2 0 1 0			
Chrome	1 3 0 4 7 3 0			
Contraintes ergonomiques	4 0 0 0 0 0 0			
EPI	8 0 0 0 0 2 0			
Fibres minérales vitreuses artificielles (laine isolante de verre)	1 3 0 5 1 2 0			
Formaldéhyde	1 1 0 5 0 5 0			
Froid	2 0 0 2 0 2 0			
Fumées de soudage	1 3 0 4 2 4 0			

SECTION E : Information-formation (suite)

Risque(s) ou problématique(s)	Code	Nb de trav. rejoint	CSS	Employeur
			oui 1 non 2 env. seul 3 bilan médical 4 pas de CSS 5	oui 1 non 2 env. seul 3 bilan médical 4
Gaz multiples (espaces clos)	1 3 0 3 0 0 0			
Isocyanates	1 1 1 5 0 0 0			
MCV	8 0 0 0 0 1 0			
Mercur	1 1 1 7 1 0 0			
Monoxyde de carbone	1 3 0 3 1 6 0			
Nickel	1 1 1 7 1 1 0			
Pesticides	1 4 0 0 0 0 0			
Piqûres d'insectes	3 7 0 0 0 2 0			
Plantes vertes	3 6 0 0 0 0 0			
Plomb et ses composés inorganiques	1 3 0 4 4 2 0			
Poussières de bois	1 1 2 0 0 1 0			
Poussières de farine	1 1 2 0 1 0 0			
Poussières de grain (céréales)	1 1 2 0 0 9 1			
Poussières NCA	1 3 0 5 2 4 0			

SECTION E : Information-formation (suite)

Risque(s) ou problématique(s)	Code	Nb de trav. rejoins	CSS	Employeur
			oui 1 non 2 env. seul 3 bilan médical 4 pas de CSS 5	oui 1 non 2 env. seul 3 bilan médical 4
Produits chimiques réglementés	1 0 0 0 0 0 0 0		☐	☐
Produits chimiques non réglementés	6 0 0 0 0 0 0 0		☐	☐
Protection respiratoire	8 0 0 0 0 3 0 0		☐	☐
Risques biologiques	3 0 0 0 0 0 0 0		☐	☐
Risques psychosociaux	7 0 0 1 0 1 0 0		☐	☐
Silice cristalline	1 3 0 5 2 9 0 0		☐	☐
Solvants divers	6 0 0 0 1 4 0 0		☐	☐
Styrène	1 2 0 5 1 7 0 0		☐	☐
Toluène	1 2 0 5 1 9 0 0		☐	☐
Trichloroéthylène	1 1 0 9 5 5 0 0		☐	☐
Ultraviolets	2 0 0 5 0 6 0 0		☐	☐
_____			☐	☐
_____			☐	☐

SECTION E : Information-formation (suite)

<i>Risque(s) ou problématique(s)</i>	<i>Code</i>	<i>Nb de trav. rejoins</i>	<i>CSS</i>	<i>Employeur</i>
			<i>oui</i> 1 <i>non</i> 2 <i>env. seul</i> 3 <i>bilan médical</i>4 <i>pas de CSS</i> 5	<i>oui</i> 1 <i>non</i> 2 <i>env. seul</i> 3 <i>bilan médical</i>4
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐	☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐	☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐	☐
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐	☐

SECTION F : Prévention des risques à la santé

28. Au cours des **cinq dernières années** (1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2003), l'entreprise a-t-elle investi en prévention des risques à la santé?

oui1

non2

ne sait pas3

☐

↓
Décrire les réalisations en prévention qui ont été faites dans cet établissement pour protéger la santé des travailleurs au cours des **cinq dernières années** (comprend les équipements de protection personnelle). Quel rôle a joué le CLSC?

Risque(s)	Code	Code de la réalisation	Fait suite à une intervention CLSC	Identification du risque	Rôle du CLSC			Suivi après l'implantation	
			oui 1 non 2 nsp 3	oui 1 non 2 nsp 3	Référence à d'autres ressources	Soutien dans la recherche de solution	Suivi	Code du résultat	
Amiante	1 3 0 5 0 2 0		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Béryllium	1 3 0 4 0 8 0		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

SECTION F : Prévention des risques à la santé (suite)

Risque(s)	Code	Code de la réalisation	Fait suite à une intervention CLSC	Identification du risque	Rôle du CLSC		Suivi après l'implantation	
			oui 1 non 2 nsp 3	oui 1 non 2 nsp 3	Référence à d'autres ressources	Soutien dans la recherche de solution	Suivi	Code du résultat
Bruit	2 0 0 1 0 2 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
Chaleur	2 0 0 2 0 1 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
Contraintes ergonomiques	4 0 0 0 0 0 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
Chlorure de méthylène	1 1 0 9 2 2 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐

SECTION F : Prévention des risques à la santé (suite)

Risque(s)	Code	Code de la réalisation	Fait suite à une intervention CLSC	Identification du risque	Rôle du CLSC		Suivi après l'implantation	
			oui 1 non 2 nsp 3	oui 1 non 2 nsp 3	Référence à d'autres ressources	Soutien dans la recherche de solution	Suivi	Code du résultat
Chrome	1 3 0 4 7 3 0							
Fumées de soudage	1 3 0 4 2 4 0							
Isocyanates	1 1 1 5 0 0 0							
Métaux (autres que fumées de soudage)	1 3 0 0 0 0 6							

SECTION F : Prévention des risques à la santé (suite)

Risque(s)	Code	Code de la réalisation	Fait suite à une intervention CLSC	Identification du risque	Rôle du CLSC		Suivi après l'implantation	
			oui 1 non 2 nsp 3	oui 1 non 2 nsp 3	Référence à d'autres ressources	Soutien dans la recherche de solution	Suivi	Code du résultat
Monoxyde de carbone	1 3 0 3 1 6 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
Plomb	1 3 0 4 4 2 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
Poussières de bois	1 1 2 0 0 1 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
Poussières de farine	1 1 2 0 1 0 0	☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐
		☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐

SECTION F : Prévention des risques à la santé (suite)

Risque(s)	Code	Code de la réalisation	Fait suite à une intervention CLSC	Identification du risque	Rôle du CLSC		Suivi après l'implantation	
			oui 1 non 2 nsp 3	oui 1 non 2 nsp 3	Référence à d'autres ressources	Soutien dans la recherche de solution	Suivi	Code du résultat
Poussières NCA	1 3 0 5 2 4 0							
Risques biologiques	3 0 0 0 0 0 0							
Silice cristalline	1 3 0 5 2 9 0							
Styrène	1 2 0 5 1 7 0							

SECTION F : Prévention des risques à la santé (suite)

Risque(s)	Code	Code de la réalisation	Fait suite à une intervention CLSC	Identification du risque	Rôle du CLSC		Suivi après l'implantation	
					Référence à d'autres ressources	Soutien dans la recherche de solution	Suivi	Code du résultat
			oui 1	oui 1	oui 1	oui 1	oui 1	
			non 2	non 2	non 2	non 2	non 2	
nsp 3	nsp 3	nsp 3	nsp 3	nsp 3	nsp 3			
		☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐
		☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐ ☐

Noms des personnes qui ont complété le questionnaire : _____

2004-08-04

- | | |
|--|---|
| 1. Élimination de l'exposition | 7. Protection du travailleur (immunisation) |
| 2. Niveaux d'exposition $\leq$ norme | 8. Moyen préventif partiellement efficace |
| 3. Niveaux d'exposition $\leq$ SIM | 9. Moyen préventif inefficace |
| 4. Diminution des facteurs de risque (TMS) | 10. Inconnu |
| 5. Diminution des facteurs de risque (autre) | 11. Ne s'applique pas |
| 6. Protection du travailleur (EPI) | |

ANNEXE 2

**Groupes prioritaires et
secteurs d'activité économique**

Liste des groupes et des secteurs d'activité économique

Groupe prioritaire I

1. Bâtiment et travaux publics
2. Industrie chimique
3. Forêt et scieries
4. Mines, carrières et puits de pétrole
5. Fabrication de produits en métal

Groupe prioritaire II

6. Industrie du bois (sans scierie)
7. Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique
8. Fabrication d'équipement de transport
9. Première transformation des métaux
10. Fabrication des produits minéraux non métalliques

Groupe prioritaire III

11. Administration publique
12. Industrie des aliments et boissons
13. Industrie du meuble et des articles d'ameublement
14. Industrie du papier et des activités diverses
15. Transport et entreposage

Groupe non prioritaire IV

16. Commerce
17. Industrie du cuir
18. Fabrication de machines (sauf électriques)
19. Industrie du tabac
20. Industrie du textile

Groupe non prioritaire V

21. Autres services commerciaux et personnels
22. Communications, transport d'énergie et autres services publics
23. Imprimerie, édition et activités annexes
24. Fabrication de produits du pétrole et du charbon
25. Fabrication de produits électriques

Groupe prioritaire VI

26. Agriculture
27. Bonneterie et habillement
28. Enseignement et services annexes
29. Finances, assurances et affaires immobilières
30. Services médicaux et sociaux
31. Chasse et pêche
32. Industries manufacturières diverses

ANNEXE 3
Seuils d'intervention médicale

***Seuils d'intervention médicale (SIM) selon les divers protocoles
médicaux provinciaux ou régionaux rédigés à la table régionale des
médecins en santé au travail de la Montérégie***

<i>Agresseurs</i>	<i>Seuils d'intervention médicale (SIM)</i>
Amiante	Exposition respiratoire significative déterminée par l'appartenance à un des groupes de travailleurs ciblés par le programme d'intervention sur l'amiante.
Bruit	Dose équivalente à un LAeq ₃ (2000 h) de 85 dBA.
Cadmium	Exposition respiratoire significative fixée à 0,025 mg/m ³ pour une exposition moyenne pondérée de 40 heures par semaine.
Chrome	Exposition cutanée significative par contact avec les chromates, quelle que soit la concentration du chrome dans l'air ambiant.
Contrainte thermique (chaleur)	Le seuil d'intervention est fixé selon les normes québécoises en tenant compte de la charge de travail.
Fibres minérales	Exposition cutanée significative par contact avec les fibres lors de la manipulation ou par déposition sur les vêtements.
Formaldéhyde	Exposition significative fixée à 0,3 ppm (valeur plafond) afin de protéger la grande majorité des travailleurs de toute atteinte irritative (yeux, gorge, nez). Il faut de plus intervenir pour éviter tout contact cutané.
Fumées de soudage	Exposition respiratoire significative fixée à 5 mg/m ³ pour une exposition moyenne pondérée de 40 heures par semaine et ce, pour les interventions visant la prévention de la bronchite chronique (maximum 10 mg/m ³ pour 8 heures). Surveillance des problèmes irritatifs lorsque la concentration dépasse 10 mg/m ³ sur une base quotidienne.

<i>Agresseurs</i>	<i>Seuils d'intervention médicale (SIM)</i>
Hépatite B	Exposition significative par contact percutané, cutané via une peau lésée ou les muqueuses par du sang ou des liquides biologiques teintés de sang.
Isocyanates	Exposition respiratoire significative aux monomères ou oligomères d'isocyanates (TDI, MDI, HDI, etc.).
Mercure	Exposition respiratoire significative fixée à : 0,05 mg/m ³ pour les vapeurs de mercure métallique; 0,01 mg/m ³ pour les composés alkylés; 0,1 mg/m ³ pour les composés arylés et inorganiques.
Monoxyde de carbone	Exposition respiratoire significative fixée à 200 ppm / 15 minutes ou à 25 ppm / 8 heures ou intervention auprès de tout travailleur se plaignant de signes ou symptômes liés à une exposition aiguë ou chronique.
Nickel	Exposition cutanée significative par contact avec le nickel inorganique, le sulfure de nickel, les fumées et les poussières de nickel, quelque soit la concentration du nickel dans l'air ambiant.
Plomb	Exposition significative définie par la présence de plomb dans l'environnement de travail. Surveillance médicale : la périodicité est basée sur le résultat de la plombémie à l'examen de dépistage.
Poussières de bois	Exposition respiratoire significative définie par la présence d'une essence de bois allergisante dans l'environnement de travail. Exposition cutanée significative par contact ou manipulation de poussières de toutes essences.

<i>Agresseurs</i>	<i>Seuils d'intervention médicale (SIM)</i>
Poussières de grain (céréales)	Exposition respiratoire significative avec les poussières de céréales, quelle que soit la concentration dans l'air ambiant.
Poussières de farine	Exposition respiratoire significative avec la poussière de farine, quelle que soit sa concentration dans l'air ambiant.
Rayonnement ultraviolet	L'ACGIH fixe des normes quant au niveau de rayonnement ultraviolet admissible. Ces seuils sont établis en fonction de niveaux qui ne produisent généralement pas de coup de soleil ni d'éblouissement du soudeur et tiennent compte des effets biologiques variés des diverses longueurs d'ondes des UV. Ces normes limitent l'exposition à 3 millijoules par centimètre carré par période de 8 heures. En outre, l'irradiance totale des UV « proches » (320 à 400 nm) des yeux non protégés est limitée à 1 milliwatt par centimètre carré pour des périodes de plus de 16,7 minutes et à 1 joule par centimètre carré pour des périodes plus courtes. Ces directives ne s'appliquent pas aux travailleurs utilisant des lasers ultraviolets ni aux travailleurs exposés à des substances hypersensibilisantes. Le SIM est donc défini ainsi : • tout travail ou tâche où l'on atteint les niveaux d'exposition définis plus haut; • tout travail ou tâche où on rencontre une histoire de coup de soleil ou de flash; • tout travail ou tâche où on utilise les lasers ultraviolets; • tout travail ou tâche où les travailleurs sont exposés à une substance sensibilisante.

<i>Agresseurs</i>	<i>Seuils d'intervention médicale (SIM)</i>
Silice	Exposition respiratoire significative fixée selon les normes québécoises. Le niveau d'exposition est calculé sur une base hebdomadaire. Tout travailleur dont l'exposition quotidienne excède, ou est susceptible d'excéder, de 2 fois et demie (2½) la TLV / 8 heures, soit 0,25 mg/m³, fera l'objet d'une surveillance particulière (un travailleur utilisant la silice par jet d'abrasif est inclus ici)
Styrène	Exposition respiratoire significative fixée à 50 ppm pour une dose moyenne pondérée (8 heures par jour et 40 heures par semaine). Il est de 100 ppm pour une exposition de 15 minutes. Le seuil d'intervention peut se situer à un niveau inférieur si le contact cutané est important.
Toluène	Exposition respiratoire significative fixée à 50 ppm pour une dose moyenne pondérée (8 heures par jour et 40 heures par semaine). Le seuil d'intervention peut se situer à un niveau inférieur si l'exposition cutanée est importante.
Trichloroéthylène	Exposition respiratoire significative est fixée à 50 ppm pour une dose moyenne pondérée (8 heures par jour et 40 heures par semaine) et il est de 200 ppm pour une exposition de courte durée. Le seuil d'intervention peut se situer à un niveau inférieur si le contact cutané est important.

2004-08-16

ANNEXE 4

**Tests médicaux et
seuils de positivité suite au dépistage**

**Tests médicaux et seuils de positivité
suite au dépistage**

<i>Agresseurs</i>	<i>Tests</i>	<i>Seuils positifs</i>
Amiante	Rx pulmonaire.	Positif à la radiographie pulmonaire, c'est-à-dire présence d'anomalies parenchymateuses compatibles avec une exposition à l'amiante.
Béryllium	BeLPT sanguin.	Résultat positif selon le rapport du laboratoire.
Bruit	Audiogramme.	Stades 1, 2, 3 et 4 et surdité extraprofessionnelle.
Cadmium	Cadmium urinaire. Cadmium sanguin. Dosage des B ₂ microglobulines dans l'urine. Dosage des protéines totales dans les urines de 24 heures comme test complémentaire si le dosage des B ₂ microglobulines est anormal.	Cadmium urinaire : ≥ 5 nmol/mol cr. Cadmium sanguin : ≥ 45 nmol/mol cr.
Chrome	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Examen de la peau. Recherche d'épistaxis ou de sang dans les sécrétions nasales ou les expectorations. Examen des muqueuses nasales. Chrome urinaire.	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen visuel de la peau. Positif à la recherche d'épistaxis ou à l'examen des sécrétions nasales ou des expectorations. Chrome urinaire : ≥ 3 nmol/mmol cr (valeur pour une personne non exposée). N.B. Cette valeur correspond au SIM = exposition significative.
Contrainte thermique	Questionnaire et examen médical envisagés pour les travailleurs présentant des problèmes personnels de santé (âge avancé, maladie cardiaque athérosclérotique, maladie pulmonaire obstructive chronique, arthrite, etc.).	
Fibres minérales	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Examen des muqueuses et de la peau.	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen visuel des muqueuses et de la peau.
Formaldéhyde	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ».	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Positif au questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ».

<i>Agresseurs</i>	<i>Tests</i>	<i>Seuils positifs</i>
Fumées de soudage	Questionnaire sur les « <i>Symptômes respiratoires de l'American Thoracic Society</i> » (questionnaire ATS).	Positif au questionnaire sur les « <i>Symptômes respiratoires de l'American Thoracic Society</i> » (questionnaire ATS).
Hépatite B	Pas de détection des anticorps anti-HBs ou anti-HBc recommandée avant la vaccination.	
Isocyanates	Questionnaire autoadministré sur l'asthme. Test de provocation à la méthacholine.	Positif au questionnaire autoadministré (3/5 questions affirmatives). Positif au test de provocation à la méthacholine.
MCV		Un résultat positif correspond à un niveau de risque élevé de développer une maladie cardiovasculaire. Un des tests utilisés par les CLSC est le questionnaire « <i>Avez-vous bon cœur?</i> »
Mercure	Mercure sanguin. Mercure urinaire.	Mercure inorganique urinaire : ≥ 28 nmol/mmol cr. Mercure inorganique sanguin : ≥ 125 nmol/L. N.B. Ces valeurs correspondent à l'indice biologique d'exposition (IBE) étant donné que le SIM=norme.
Monoxyde de carbone	Questionnaire pour dépister les individus ayant des facteurs de risque et des symptômes d'intoxication aiguë ou subaiguë au CO. Le dosage de la carboxyhémoglobine est intéressant pour compléter le bilan de l'entreprise.	Non-fumeurs : ≥ 5 % HbCO. Fumeurs : ≥ 12 % HbCO.
Nickel	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Examen de la peau. Recherche d'épistaxis ou de sang dans les sécrétions nasales ou les expectorations. Examen des muqueuses nasales. Nickel urinaire. Nickel sanguin.	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen visuel de la peau. Positif à la recherche d'épistaxis ou à l'examen des sécrétions nasales ou des expectorations. Nickel urinaire : ≥ 4 nmol/mmol cr. Nickel sanguin : ≥ 120 nmol/L. N.B. Les valeurs biologiques correspondent au SIM = exposition significative.

<i>Agresseurs</i>	<i>Tests</i>	<i>Seuils positifs</i>
Plomb	Plombémie et PPZ. Évaluation clinique si nécessaire.	Plombémie : $\geq 0,97 \mu\text{mol/L}$.
Poussières de bois	Questionnaire « <i>Rhinite occupationnelle</i> ». Questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ». Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Examen de la peau.	Positif au questionnaire « <i>Rhinite allergique</i> ». Positif au questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ». Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen de la peau.
Poussières de grains (céréales)	Questionnaire « <i>Rhinite occupationnelle</i> ». Questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ». Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Examen de la peau.	Positif au questionnaire « <i>Rhinite allergique</i> ». Positif au questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ». Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen de la peau.
Poussières de farine	Questionnaire « <i>Rhinite occupationnelle</i> ». Questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ».	Positif au questionnaire « <i>Rhinite allergique</i> ». Positif au questionnaire « <i>Symptômes respiratoires de l'asthme</i> ».
Rayonnement ultraviolet	À noter que le protocole médical ne recommande pas de faire un examen de la peau pour chercher une lésion cutanée cancéreuse.	Présence d'une lésion cutanée précancéreuse à l'examen.
Silice	Radiographie pulmonaire.	Positif à la radiographie pulmonaire, c'est-à-dire présence d'anomalies parenchymateuses compatibles avec une exposition à la silice.
Styrène	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Questionnaire « <i>neurologique</i> ». Acide mandélique urinaire. Acide phénylglyoxylique urinaire. Enzymes hépatiques.	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen de la peau. Positif au questionnaire « <i>neurologique</i> ». Acide mandélique urinaire : $\geq 0,60 \text{ mmol/mmol cr}$. Acide phénylglyoxylique urinaire : $\geq 0,18 \text{ mmol/mmol cr}$. N.B. Ces valeurs correspondent à l'IBE étant donné que le SIM = norme. Enzymes hépatiques 2 fois plus élevés que la normale du laboratoire.

<i>Agresseurs</i>	<i>Tests</i>	<i>Seuils positifs</i>
Toluène	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Questionnaire « <i>neurologique</i> ». Acide hippurique urinaire. Enzymes hépatiques.	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen de la peau. Positif au questionnaire « <i>neurologique</i> ». Acide hippurique urinaire : $\geq 1,6$ mmol/mmol cr. N.B. Cette valeur correspond à l'IBE étant donné que le SIM = norme. Enzymes hépatiques 2 fois plus élevés que la normale du laboratoire.
Trichloroéthylène	Questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> ». Questionnaire « <i>neurologique</i> ». Acide trichloroacétique urinaire. Somme de l'acide trichloroacétique et du trichloroéthanol. Trichloroéthanol sanguin libre.	Positif au questionnaire « <i>Affections professionnelles de la peau</i> » ou à l'examen de la peau. Positif au questionnaire « <i>neurologique</i> ». Acide trichloroacétique : ≥ 69 μ mol/mmol cr. Somme de l'acide trichloroacétique et du trichloroéthanol urinaires : ≥ 69 μ mol/mmol cr. Trichloroéthanol sanguin libre : ≥ 27 μ mol/L. N.B. Ces valeurs correspondent à l'IBE étant donné que le SIM = norme. Enzymes hépatiques 2 fois (plus élevés) la normale du laboratoire.
Pesticides organophosphorés	Cholinestérase des globules rouges.	Un résultat positif correspond à une valeur inférieure à 70 % de l'activité de base de la cholinestérase des globules rouges avant exposition (30 % d'inhibition). N.B. Cette valeur correspond à l'IBE.

ANNEXE 5

Tableaux

**Répartition des établissements actifs et desservis
par secteur d'activité économique**

Secteur d'activité	Étab. actifs	Étab. desservis		Étab. desservis avec PSSE		Étab. desservis avec PSPS		Étab. desservis Visite préliminaire	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
1-01	9	9	100,0%	7	77,8%	2	22,2%	0	0,0%
1-02	133	117	88,0%	60	51,3%	50	42,7%	7	6,0%
1-03	44	29	65,9%	17	58,6%	10	34,5%	2	6,9%
1-04	44	38	86,4%	31	81,6%	5	13,2%	2	5,3%
1-05	423	358	84,6%	220	61,5%	113	31,6%	25	7,0%
2-06	210	161	76,7%	121	75,2%	27	16,8%	13	8,1%
2-07	140	124	88,6%	92	74,2%	21	16,9%	11	8,9%
2-08	78	64	82,1%	44	68,8%	11	17,2%	9	14,1%
2-09	41	41	100,0%	33	80,5%	2	4,9%	6	14,6%
2-10	81	69	85,2%	57	82,6%	8	11,6%	4	5,8%
3-11	213	209	98,1%	201	96,2%	2	1,0%	6	2,9%
3-12	245	202	82,4%	135	66,8%	59	29,2%	8	4,0%
3-13	142	107	75,4%	77	72,0%	26	24,3%	4	3,7%
3-14	35	30	85,7%	24	80,0%	6	20,0%	0	0,0%
3-15	17	17	100,0%	13	76,5%	3	17,6%	1	5,9%
4-16	245	244	99,6%	204	83,6%	5	2,0%	35	14,3%
4-18	22	22	100,0%	20	90,9%	1	4,5%	1	4,5%
5-21	2	2	100,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
5-22	3	3	100,0%	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
5-23	2	2	100,0%	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%
5-25	1	1	100,0%	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
6-26	1	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%
6-32	6	6	100,0%	4	66,7%	0	0,0%	2	33,3%
Montérégie	2 137	1 856	86,9%	1 367	73,7%	352	19,0%	137	7,4%

**Répartition des travailleurs desservis
par secteur d'activité économique**

Secteur d'activité	Trav. desservis	Trav. desservis avec PSSE		Trav. desservis avec PSPS		Trav. desservis Visite préliminaire	
		Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
1-01	208	119	57,2%	89	42,8%	0	0,0%
1-02	3 877	2 495	64,4%	1 158	29,9%	224	5,8%
1-03	475	392	82,5%	74	15,6%	9	1,9%
1-04	919	820	89,2%	62	6,7%	37	4,0%
1-05	8 626	7 495	86,9%	779	9,0%	352	4,1%
2-06	3 506	3 059	87,3%	194	5,5%	253	7,2%
2-07	5 429	5 035	92,7%	203	3,7%	191	3,5%
2-08	9 459	7 265	76,8%	121	1,3%	2 073	21,9%
2-09	5 715	5 516	96,5%	8	0,1%	191	3,3%
2-10	1 957	1 897	96,9%	26	1,3%	34	1,7%
3-11	6 955	6 712	96,5%	10	0,1%	233	3,4%
3-12	13 106	12 307	93,9%	642	4,9%	157	1,2%
3-13	2 953	2 792	94,5%	127	4,3%	34	1,2%
3-14	2 003	1 862	93,0%	141	7,0%	0	0,0%
3-15	2 005	1 591	79,4%	236	11,8%	178	8,9%
4-16	2 330	2 153	92,4%	21	0,9%	156	6,7%
4-18	1 599	1 373	85,9%	6	0,4%	220	13,8%
5-21	235	235	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
5-22	104	104	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
5-23	33	18	54,5%	15	45,5%	0	0,0%
5-25	32	32	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
6-26	2	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
6-32	747	644	86,2%	0	0,0%	103	13,8%
Montérégie	72 275	63 916	88,4%	3 912	5,4%	4 447	6,2%

**Type de réalisations¹ par agresseur
ou regroupement d'agresseurs**

Agresseurs	Nb. de réalisations	Nb. d'étab.	100 Nb.	101 Nb.	102 Nb.	103 Nb.	200 Nb.	201 Nb.	202 Nb.	203 Nb.	204 Nb.	300 Nb.	400 Nb.	401 Nb.	402 Nb.	403 Nb.	500 Nb.	501 Nb.	502 Nb.	503 Nb.	504 Nb.	600 Nb.	601 Nb.	602 Nb.	603 Nb.	700 Nb.	701 Nb.	800 Nb.	801 Nb.	802 Nb.	803 Nb.	804 Nb.	805 Nb.	806 Nb.	807 Nb.	900 Nb.	901 Nb.	902 Nb.	903 Nb.
Bruit	615	459	361									10										33	66	11	40			7	43	9	30		1			1			3
Isocyanates	379	205	96	133			2	44	22	1		24	4	3	4		1											24	11	1	5		2	2					
Monoxyde de carbone	240	199	1				22	5		1	1	176		3																	26		1				4		
Fumées de soudage	164	119	13	2	1		33	91		1	3	2	1	1														4	6	3	3								
Contraintes ergonomiques	154	106										2																36	72	3	24	3	11	1	2				
Chaleur	135	96					17	4		2		1														11	78	13	2		1		3				3		
Silice cristalline, quartz	135	112	11	6			1	9		1		2	65	1	7													10	3	5	7			7					
Solvants divers	117	81	36	5	1		8	31	12	3	1	3	4	3			2											3	3		1							1	
Poussières de bois	90	70	20				6	52		2				1			2											2	2		2			1					
Poussières NCA	88	57	22	4			6	30		4		2	2	1														4	4	2	1			6					
Risques biologiques	83	52	20				1								1			3	18	5	13							10	1		6		2	2				1	
Solvants organiques	74	43	11				11	19	2	1	1		9	4	1													6	3	4	1					1			
Plomb	60	29	10	1			2	12					6	2			7			11								3			1		1	4					
Gaz et vapeurs irritants	46	26	8	2			3	7				1	1	2	1		1											5	6	1	3		1				4		
Autres agresseurs physiques	42	28	11									2				1			1								2	3	4	9	2	2		2	1		2		
Risques à la sécurité	42	27	3	2								2			1		1	1			1				1			6	5	1	3		7	1			5	2	
Ammoniac	36	20	5				1					1		2			1												2	1	4		3			1	15		
Produits chimiques non réglementés	36	21	8				8	10				1		1														1	1	2	2		1	1					
Chlorure de méthylène	35	21	4	2			4	8	1				7	4														2	1	1								1	
Styrène	35	20	6	3			8	10		2		2		1															2	1									
Métaux	32	19	4	2			1	9		3					1		3			1								2	2		1			2			1		
Espace clos	29	17	4	1			1	1			1																	8	1	1	3			1			7		
Chrome	27	19	4				1	8		2	1		2	1	1		1											1	2	1				2					
Poussières de farine	27	19	4	8			2	5		1				1														3		1				2					
Produits chimiques réglementés	26	17	4	1		1	1	4					1		1		1			1								2	2	1			3	2			1		
Amiante	22	15	5					1				1	1	1	8													3					1						
Béryllium	15	10	5				2	3					3		1															1									
Fibre de verre	12	6	3	2				5																										2					
Brouillard d'huile	11	8	1				1	2				1	2							1								2					1						

¹ Les codes des réalisations sont définis à la page 36 du rapport.

**Type de réalisations¹ par agresseur
ou regroupement d'agresseurs (suite)**

Agresseurs	Nb. de réalisations	Nb. d'étab.	100 Nb.	101 Nb.	102 Nb.	103 Nb.	200 Nb.	201 Nb.	202 Nb.	203 Nb.	204 Nb.	300 Nb.	400 Nb.	401 Nb.	402 Nb.	403 Nb.	500 Nb.	501 Nb.	502 Nb.	503 Nb.	504 Nb.	600 Nb.	601 Nb.	602 Nb.	603 Nb.	700 Nb.	701 Nb.	800 Nb.	801 Nb.	802 Nb.	803 Nb.	804 Nb.	805 Nb.	806 Nb.	807 Nb.	900 Nb.	901 Nb.	902 Nb.	903 Nb.	
Asphyxiant simple	10	8					1	4				1		1														1										2		
Poussières minérales	10	6	2					2		1			1															2	2											
Chrome VI	7	4	1					2									1			1													2							
Pesticides	7	4	3										1																1					2						
MCV	6	6																															1						5	
Péroxyde d'hydrogène	6	3					1					1	1														1	1	1					1						
Qualité de l'air	6	6					1			1		1														1			1		1									
Poussières de céréales	5	4	3				1	1																																
Risques psychosociaux	5	5																																1						4
HAP	4	3	1					3																																
Oxydes d'azote	4	3										1																		1		1								1
Tabac	4	4																																						4
Fibres minérales réfractaires (céramique)	3	2	2																																1					
TGIC	3	2	2					1																																
Air comprimé	2	1																												1						1				
Noir de carbone	2	2						1							1																									
Piqûres d'insectes	2	1													1																					1				
Poussières végétales	2	1	1																									1												
Prévention en général	2	2																												1										1
Toxicomanie	2	2																																						2
Acides divers	1	1	1																																					
Acrylate de méthyl	1	1													1																									
Aldéhydes divers	1	1																										1												
Amines divers	1	1															1																							
Bases fortes	1	1	1																																					
Naphta	1	1					1																																	
Total	2 905	1 996	697	174	2	1	147	384	37	26	8	237	111	33	30	1	22	4	19	20	14	33	66	11	41	14	81	168	191	41	128	3	43	43	2	6	42	22	3	

¹ Les codes des réalisations sont définis à la page 36 du rapport.

Exposition des travailleurs à l'ensemble des agresseurs répertoriés en Montérégie

Agresseurs	Exposition mesurée ou estimée des travailleurs						Nb.trav. exposés ²	Nb.étab. exposition mesurée ou estimée	Nb.étab. agresseur présent
	< SIM		≥ SIM		≥ norme				
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Risques physiques	5 626	15,6%	28 248	78,4%	13 465	37,4%	36 049	979	989
Bruit	6 040	16,7%	29 141	80,6%	12 739	35,2%	36 151	978	978
Chaleur	1 665	22,1%	4 267	56,6%	3 744	49,6%	7 543	178	178
Froid	-	-	-	-	-	-	1 431	27	27
Ultraviolets	76	7,3%	379	36,2%	24	2,3%	1 046	35	35
Champs électromagnétiques	59	15,2%	7	1,8%	7	1,8%	388	8	8
Vibrations	-	-	-	-	-	-	190	16	16
Éclairement	84	44,4%	38	20,1%	38	20,1%	189	11	11
Laser	11	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	11	1	1
Infra-rouges	5	71,4%	0	0,0%	0	0,0%	7	3	3
Ultrasons	0	0,0%	6	100,0%	6	100,0%	6	1	1
Radiations ionisantes	1	33,3%	2	66,7%	2	66,7%	3	2	2
Risques biologiques¹	-	-	-	-	-	-	2 684	86	92
Risques biologiques	-	-	-	-	-	-	1 141	35	35
Bactéries	-	-	-	-	-	-	930	41	41
Virus	-	-	-	-	-	-	863	44	44
Moisissures	-	-	-	-	-	-	655	9	9
Bactérie du tétanos	-	-	-	-	-	-	288	16	16
Virus de l'hépatite A	-	-	-	-	-	-	73	8	8
Virus de l'hépatite B	-	-	-	-	-	-	69	3	3
Contraintes ergonomiques	-	-	-	-	-	-	8 301	179	183
Contraintes ergonomiques	-	-	-	-	-	-	5 170	103	106
Maux de dos	-	-	-	-	-	-	2 685	66	66
LATR	-	-	-	-	-	-	2 360	59	59
TEV	-	-	-	-	-	-	756	16	16
Horaire de travail	-	-	-	-	-	-	490	4	4
Soulèvement de charge	-	-	-	-	-	-	40	1	1
Risques psychosociaux	-	-	-	-	-	-	1 304	11	11
Agression/violence	-	-	-	-	-	-	1 126	5	5
Risques psychosociaux	-	-	-	-	-	-	1 047	3	3
Stress	-	-	-	-	-	-	173	5	5
Problèmes organisationnels	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Harcèlement	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Risques à la sécurité	-	-	-	-	-	-	1 710	55	55
Risques à la sécurité	-	-	-	-	-	-	1 199	21	21
Choc électrique	-	-	-	-	-	-	226	2	2
Espace clos	-	-	-	-	-	-	222	28	28
Projection de particules	-	-	-	-	-	-	65	2	2
Air comprimé	-	-	-	-	-	-	14	3	3
Brûlures chimiques	-	-	-	-	-	-	7	2	2
Essence (risque d'incendie)	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Risques chimiques									
Asphyxiants chimiques	7 685	87,2%	1 002	11,4%	305	3,5%	8 812	331	331
Monoxyde de carbone	7 656	87,2%	1 002	11,4%	305	3,5%	8 783	329	329
Cyanures	56	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	56	3	3
Cyanures d'hydrogène	10	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	10	1	1
Asphyxiants simples	228	77,0%	68	23,0%	68	23,0%	296	22	24
Dioxyde de carbone	245	75,9%	78	24,1%	78	24,1%	323	19	19
Chlorodifluorométhane (Fréon 22)	32	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	32	3	3
Hydrogène	25	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	25	5	5
Éthylène	10	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	10	1	1
Méthane	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	1	1

1 : Ne comprend pas les données de la banque du PII Risques biologiques.

2 : La somme des travailleurs < SIM et ≥ SIM n'est pas toujours égale au nombre de travailleurs exposés, car il y a des données manquantes sur l'exposition pour certains travailleurs.

Exposition des travailleurs à l'ensemble des agresseurs répertoriés en Montérégie

Agresseurs	Exposition mesurée ou estimée des travailleurs						Nb.trav. exposés ²	Nb.étab. exposition mesurée ou estimée	Nb.étab. agresseur présent
	< SIM		≥ SIM		≥ norme				
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Risques chimiques (suite)									
Brouillard d'huile	294	64,1%	36	7,8%	2	0,4%	459	30	30
Huile minérale	235	87,4%	34	12,6%	0	0,0%	269	20	20
Huile de coupe (brouillard)	39	23,1%	2	1,2%	2	1,2%	169	7	7
Huile de coupe soluble (brouillard)	20	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	20	2	2
Huile de coupe insoluble (brouillard)	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Fibres	207	12,0%	376	21,8%	97	5,6%	1 724	34	34
Amiante chrysotile	128	9,5%	80	5,9%	0	0,0%	1 349	18	18
Fibres minérales vitreuses artificielles (Laine isolante de verre)	-	-	296	99,3%	97	32,6%	298	10	10
Fibres minérales vitreuses artificielles (Fibres réfractaires)	42	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	42	3	3
Fibres minérales vitreuses artificielles (Fibres de verre en filament continu)	30	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	30	1	1
Fibres synthétiques organiques	4	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	1	1
Fibres minérales vitreuses artificielles (Laine isolante de roche)	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1
Fumées de soudage	1 195	45,1%	1 392	52,5%	842	31,8%	2 651	261	264
Fumées de soudage	1 393	59,9%	879	37,8%	779	33,5%	2 325	218	218
Manganèse, fumées	422	91,3%	38	8,2%	38	8,2%	462	54	54
Nickel, comp. insolubles	-	-	434	100,0%	4	0,9%	434	61	61
Chrome VI (hydrosoluble)	-	-	396	100,0%	16	4,0%	396	64	65
Fer, oxyde	220	62,1%	134	37,9%	134	37,9%	354	41	41
Cuivre, fumées	211	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	211	15	15
Chrome II - III	0	0,0%	106	100,0%	0	0,0%	106	4	4
Cadmium, oxyde	94	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	94	8	8
Zinc, oxyde de, fumées	78	95,1%	0	0,0%	0	0,0%	82	18	18
Étain, oxyde et composés inorganiques	82	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	82	3	3
Plomb et comp. inorganiques	-	-	65	97,0%	0	0,0%	67	10	10
Aluminium, fumées	42	95,5%	2	4,5%	2	4,5%	44	12	12
Béryllium	25	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	25	2	2
Chrome VI (hydro-insoluble)	0	0,0%	18	100,0%	0	0,0%	18	2	2
Étain, oxyde	15	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	15	1	1
Argent, métal	7	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	3	3
Cobalt	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1	1
Chlorure de zinc, fumées	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1
Magnésium, oxyde de	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1
Gaz et vapeurs irritants	2 877	62,4%	158	3,4%	158	3,4%	4 609	90	92
Ammoniac	2 546	63,1%	18	0,4%	18	0,4%	4 038	41	41
Chlorure d'hydrogène	139	71,3%	37	19,0%	37	19,0%	195	13	13
Ozone	134	71,3%	47	25,0%	47	25,0%	188	18	18
Fluorure d'hydrogène	60	65,2%	14	15,2%	14	15,2%	92	7	7
Acide sulfurique	46	97,9%	1	2,1%	1	2,1%	47	6	6
Acroléine	43	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	43	4	4
Dioxyde de soufre	2	5,1%	37	94,9%	37	94,9%	39	4	4
Arsine	36	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	36	6	6
Stibine	36	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	36	6	6
Sulfure d'hydrogène	14	40,0%	6	17,1%	6	17,1%	35	6	6
Chlore	22	68,8%	9	28,1%	9	28,1%	32	4	4
Diesel	25	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	25	1	1
Butyrolactone	-	-	-	-	-	-	3	1	1

2. : La somme des travailleurs < SIM et ≥ SIM n'est pas toujours égale au nombre de travailleurs exposés, car il y a des données manquantes sur l'exposition pour certains travailleurs.

Exposition des travailleurs à l'ensemble des agresseurs répertoriés en Montérégie

Agresseurs	Exposition mesurée ou estimée des travailleurs						Nb.trav. exposés ²	Nb.étab. exposition mesurée ou estimée	Nb.étab. agresseur présent
	< SIM		≥ SIM		≥ norme				
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Risques chimiques (suite)									
HAP	257	88,6%	33	11,4%	33	11,4%	290	15	15
Brai de goudron de houille	164	83,2%	33	16,8%	33	16,8%	197	10	10
Fumées d'asphalte	80	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	80	4	4
Fumées de vulcanisation	15	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	15	2	2
Isocyanates	57	5,8%	925	94,2%	11	1,1%	982	279	279
Métaux (autres que fumées de soudage)	6 153	80,5%	1 382	18,1%	275	3,6%	7 639	114	114
Béryllium	6 139	99,1%	16	0,3%	16	0,3%	6 197	34	34
Plomb et comp.inorganiques	86	8,3%	892	86,2%	193	18,6%	1 035	46	46
Chrome, métal	64	13,3%	413	86,0%	18	3,8%	480	31	31
Nickel, métal	-	-	358	100,0%	3	0,8%	358	25	25
Chrome VI	0	0,0%	321	100,0%	12	3,7%	321	12	12
Fer, poussières	227	90,8%	23	9,2%	23	9,2%	250	11	11
Manganèse, poussières	215	91,1%	8	3,4%	8	3,4%	236	15	15
Zinc, poussières	206	90,7%	18	7,9%	18	7,9%	227	12	12
Cuivre, poussières	134	78,4%	34	19,9%	34	19,9%	171	13	13
Aluminium, métal	163	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	163	10	10
Aluminium, oxyde de	147	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	147	1	1
Cadmium, poussières	40	93,0%	0	0,0%	0	0,0%	43	2	2
Vanadium	40	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	40	1	1
Métaux, poussières	-	-	-	-	-	-	36	1	1
Arsenic	5	16,1%	26	83,9%	26	83,9%	31	3	3
Cobalt, fumées et poussières	31	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	31	1	1
Chrome III	20	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	20	1	1
Mercure, vapeurs de	16	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	16	2	2
Zinc, fumées	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1	1
Mercure	-	-	-	-	-	-	1	1	1
NOx	288	91,4%	27	8,6%	27	8,6%	315	13	13
Azote, dioxyde	264	90,7%	27	9,3%	27	9,3%	291	12	12
Azote, monoxyde	36	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	36	2	2
Pesticides	5	10,2%	6	12,2%	6	12,2%	49	12	12
Poussières minérales	815	68,4%	368	30,9%	133	11,2%	1 191	108	108
Silice cristalline, quartz	802	68,0%	368	31,2%	133	11,3%	1 179	106	107
Silice amorphe précipitée	13	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	13	2	2
Poussières charbonneuses	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Poussières	1 632	30,0%	3 558	65,5%	551	10,1%	5 435	331	332
Poussières de bois, sauf cèdre rouge	453	18,4%	2 007	81,7%	205	8,3%	2 458	170	170
Poussières NCA	1 066	73,5%	317	21,8%	317	21,8%	1 451	114	114
Poussières de farine	-	-	1 105	100,0%	30	2,7%	1 105	25	25
Poussières de grain (céréales)	-	-	147	94,8%	8	5,2%	155	24	24
Poussières combustibles respirables	-	-	-	-	-	-	140	1	1
Poussières de bois cèdre rouge	0	0,0%	121	100,0%	0	0,0%	121	5	5
Oxyde de calcium	90	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	90	3	3
Noir de carbone	40	90,9%	0	0,0%	0	0,0%	44	2	2
Poussières de plastique	-	-	-	-	-	-	29	3	3
Poussières MICA	23	92,0%	2	8,0%	2	8,0%	25	1	1
Poussières Ciment Portland	12	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	2	2
Poussières végétales	-	-	-	-	-	-	7	1	1
Oxyde d'aluminium	5	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	1	1

2. : La somme des travailleurs < SIM et ≥ SIM n'est pas toujours égale au nombre de travailleurs exposés, car il y a des données manquantes sur l'exposition pour certains travailleurs.

Exposition des travailleurs à l'ensemble des agresseurs répertoriés en Montérégie

Agresseurs	Exposition mesurée ou estimée des travailleurs						Nb.trav. exposés ²	Nb.étab. exposition mesurée ou estimée	Nb.étab. agresseur présent
	< SIM		≥ SIM		≥ norme				
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Risques chimiques (suite)									
Solvants	2 036	73,1%	709	25,5%	242	8,7%	2 785	206	208
Formaldéhyde	543	56,6%	403	42,0%	8	0,8%	960	43	43
Toluène	639	97,6%	13	2,0%	13	2,0%	655	72	72
Styrène	469	81,3%	108	18,7%	94	16,3%	577	39	39
Acétone	547	96,6%	19	3,4%	19	3,4%	566	47	47
Méthyl éthyl cétone (MEK)	356	95,7%	16	4,3%	16	4,3%	372	35	35
Xylène	361	98,4%	6	1,6%	6	1,6%	367	61	61
Naphta	340	99,7%	1	0,3%	1	0,3%	341	19	19
Alcool isopropylique	169	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	169	17	17
Chlorure de méthylène	81	52,6%	71	46,1%	71	46,1%	154	28	28
Solvants stoddard	135	88,2%	18	11,8%	18	11,8%	153	20	20
Pentane normal	131	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	131	2	2
Méthyl isobutyl cétone (MIBK)	116	98,3%	2	1,7%	2	1,7%	118	16	16
Trichloroéthylène	35	31,8%	75	68,2%	1	0,9%	110	8	8
Heptane	98	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	98	4	4
Méthanol (alcool méthylique)	83	85,6%	10	10,3%	10	10,3%	97	17	17
Alcool éthylique	87	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	87	5	5
Hexane normal	84	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	84	9	9
Acétate d'éthyle	79	97,5%	2	2,5%	2	2,5%	81	15	15
Méthacrylate de méthyle	68	97,1%	2	2,9%	2	2,9%	70	5	5
Benzène	64	98,5%	1	1,5%	1	1,5%	65	4	4
Butoxy-2 éthanol	52	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	52	7	7
Alcool butylique normal	50	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	50	9	9
Acétate n-butyle	48	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	48	12	12
Phénol	20	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	40	2	2
Alcool propylique normal	40	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	40	2	2
Acétate de propyle normal	40	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	40	2	2
Cyclohexane	36	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	36	3	3
Triéthanolamine	15	68,2%	6	27,3%	6	27,3%	22	3	3
Dichlorobenzène	20	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	20	2	2
Perchloroéthylène	20	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	20	2	2
Éther monoéthylique éthylène glycol	17	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	17	1	1
Acétaldéhyde	12	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	1	1
Ethylbenzène	12	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	12	6	6
Acétate d'éthylglycol	6	54,5%	5	45,5%	5	45,5%	11	2	2
Ether de méthyle et butyle tertiaire	0	0,0%	8	100,0%	8	100,0%	8	1	1
Iodure de méthyle	0	0,0%	8	100,0%	8	100,0%	8	1	1
N,N-Diméthyle formamide	7	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	1	1
Éthylène glycol	2	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	6	2	2
Epichlorhydrine	5	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	1	1
Acétate de vinyle	0	0,0%	4	100,0%	4	100,0%	4	1	1
Cyano-2 acrylate d'éthyle	-	-	-	-	-	-	3	1	2
Cyclohexylamine	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	1	1
Phtalate de dioctyle secondaire	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	1	1
Naphta VMP	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1	1
Acétate d'isobutyl	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1
Méthyl isoamyl cétone (MIAK)	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1
Alcool isobutylique	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1
Triméthylbenzène	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1

2 : La somme des travailleurs < SIM et ≥ SIM n'est pas toujours égale au nombre de travailleurs exposés, car il y a des données manquantes sur l'exposition pour certains travailleurs.

Exposition des travailleurs à l'ensemble des agresseurs répertoriés en Montérégie

Agresseurs	Exposition mesurée ou estimée des travailleurs						Nb.trav. exposés ²	Nb.étab. exposition mesurée ou estimée	Nb.étab. agresseur présent
	< SIM		≥ SIM		≥ norme				
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			
Risques chimiques (suite)									
Autres produits chimiques	-	-	-	-	-	-	3 011	249	252
Solvants divers	-	-	-	-	-	-	563	65	65
Huile de coupe (liquide)	210	57,4%	35	9,6%	35	9,6%	366	21	21
Acides divers	-	-	-	-	-	-	334	9	9
Solvants de peinture	-	-	-	-	-	-	332	64	64
Bases fortes	-	-	-	-	-	-	324	7	7
Plastiques, fumées de	-	-	-	-	-	-	284	9	9
Produits chimiques non réglementés	-	-	-	-	-	-	221	15	15
Produits chimiques réglementés	-	-	-	-	-	-	164	13	13
RM>1	93	78,8%	25	21,2%	25	21,2%	118	12	12
Produits de nettoyage	-	-	-	-	-	-	107	10	10
Solvants d'encre	-	-	-	-	-	-	65	4	4
Acide nitrique	43	68,3%	2	3,2%	2	3,2%	63	3	3
Chlorure de calcium déshydraté	-	-	-	-	-	-	59	2	2
Peroxyde d'hydrogène	0	0,0%	6	10,3%	6	10,3%	58	3	3
Poussières d'épices (poivre de cayenne)	-	-	-	-	-	-	58	2	2
Isocyanurate de triglycidyle (TGIC)	54	96,4%	2	3,6%	2	3,6%	56	2	2
Nitroglycérine	51	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	51	2	2
Résine époxyde	-	-	-	-	-	-	50	1	1
Produits de combustion des moteurs diesels	-	-	-	-	-	-	59	3	3
Aldéhydes totaux	29	70,7%	0	0,0%	0	0,0%	41	3	3
Ciment Portland	-	-	-	-	-	-	40	2	2
Solvants de colle	-	-	-	-	-	-	39	8	8
Triéthylamine	37	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	37	1	1
Aldéhydes divers	23	74,2%	0	0,0%	0	0,0%	31	3	3
Amines divers	0	0,0%	26	100,0%	26	100,0%	26	2	2
Phtalate de dioctyle secondaire	23	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	23	1	1
Naphtalène	21	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	21	2	2
Acide triméllitique	-	-	-	-	-	-	20	1	1
Pentachlorophénol	0	0,0%	17	100,0%	17	100,0%	17	1	1
Gaz multiples	-	-	-	-	-	-	16	3	3
Huile lubrifiante	15	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	15	2	3
Carbonate de calcium	12	85,7%	2	14,3%	2	14,3%	14	1	1
Nickel, comp.solubles	0	0,0%	12	100,0%	0	0,0%	12	2	2
Triéthylène tétramine	-	-	-	-	-	-	12	1	1
Acide stéarite	10	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	10	1	1
Chromates de plomb	0	0,0%	10	100,0%	0	0,0%	10	2	2
Sensibilisants pulmonaires	0	0,0%	10	100,0%	10	100,0%	10	1	1
Chromates	9	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	9	1	1
Sodium, bisulfite de	-	-	-	-	-	-	9	1	1
Antibiotiques	-	-	-	-	-	-	8	2	2
Chromates de zinc	0	0,0%	8	100,0%	0	0,0%	8	1	1
Gaz d'échappement	-	-	-	-	-	-	8	1	1
Air comprimé (analyse de l'air)	-	-	-	-	-	-	6	1	1
Iodure de potassium	0	0,0%	6	100,0%	6	100,0%	6	1	1
Thallium	6	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	1	1
Poussières de métaux	-	-	-	-	-	-	4	1	1
Phtalate de dibutyle	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	2	2
Diéthylène triamine	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1	1
Chlorure de vinyle	0	0,0%	1	100,0%	1	100,0%	1	1	1
Hydroxyde de sodium	1	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	1	1

2. : La somme des travailleurs < SIM et ≥ SIM n'est pas toujours égale au nombre de travailleurs exposés, car il y a des données manquantes sur l'exposition pour certains travailleurs.

Agresseurs pour lesquels il y a eu une activité d'information

Agresseurs	Nb.étab.	Nb.trav. rejoints	CSS	Employeur
Asphyxiant chimique				
Carbone, monoxyde de	146	816	47	108
Asphyxiants simples				
Carbone, dioxyde de	5	2	2	5
Hydrogène	3	0	1	2
Brouillard d'huile et liquide				
Brouillard d'huile	20	436	7	16
Chrome et chromates				
Chrome	42	563	20	30
Fumées de soudage				
Fumées de soudage	111	1 246	39	70
Cadmium	2	3	0	2
Zinc, oxyde de	2	2	0	1
Magnésium, oxyde de	1	2	0	0
Cuivre, fumées de	2	1	1	2
Étain, oxyde	1	0	1	1
Fibres				
Amiante	14	732	10	9
Fibres minérales vitreuses artificielles	5	63	2	3
Gaz et vapeurs irritants				
Ammoniac	44	3 342	24	44
Ozone	4	105	3	3
Diesel	2	59	2	2
Chlorure d'hydrogène	3	15	1	3
Souffre, dioxyde de	1	11	0	0
Acide sulfurique	1	6	1	1
Azote, dioxyde de	3	1	2	3
Fluorure d'hydrogène	1	1	0	1
Azote, monoxyde de	1	0	1	1
Acide fluorhydrique	1	0	0	1
Chlore	1	0	0	1
Gaz et vapeurs irritants	1	0	1	1
Arsine	2	0	1	2
Stibine	4	0	1	4
Isocyanates				
Isocyanates	245	813	13	198
Métaux				
Plomb et ses composés inorganiques	39	606	12	33
Béryllium	16	475	5	11
Nickel	27	391	10	20
Mercur	2	11	1	2
Manganèse, poussière	1	9	0	1
Arsenic	1	4	1	1
Titane, dioxyde de	1	4	0	1
Cobalt, fumées et poussières	1	1	0	1
Métaux (autres que fumées de soudage)	3	0	1	1
Vanadium, fumées et poussières	1	0	1	1

Agresseurs pour lesquels il y a eu une activité d'information

Agresseurs	Nb.étab.	Nb.trav. rejoints	CSS	Employeur
Poussières minérales				
Silice cristalline, quartz	154	1 075	19	120
Silice amorphe	1	0	0	1
Poussières végétales				
Poussières de bois	104	1 013	15	81
Poussières de farine	21	838	7	19
Poussières de grain (céréales)	18	90	1	14
Poussières végétales	1	9	1	1
Autres poussières				
Poussières NCA	28	238	12	22
Noir de carbone	2	4	1	1
Solvants				
Solvants divers	85	451	16	57
Formaldéhyde	13	351	6	11
Styrène	23	278	8	19
N,N-Diméthyle formamide	1	30	1	1
Chlorure de méthylène	7	27	1	5
Toluène	7	26	3	5
Acétone	4	20	0	4
Phénol	1	20	0	1
Triéthanolanine	1	15	0	1
Xylène	4	4	1	2
Cyano-acrylate d'éthyle	1	3	0	1
Benzène	1	1	0	1
Trichloroéthylène	3	0	2	3
Alcool isopropylique	2	0	0	1
Biphényles polychlorés	1	0	0	1
Chimiques autres				
Asphalte, fumées de	4	86	3	4
Braie de houille	4	84	1	2
Gaz multiples	20	57	10	19
TGIC	1	54	1	1
Produits chimiques réglementés	10	53	2	7
Péroxyde d'hydrogène	3	35	3	3
Produits chimiques non réglementés	5	34	2	5
Calcium, sulfate de	1	34	1	1
Chlorure de calcium déshydraté	1	25	1	1
Silicate de sodium	1	21	1	1
Produits de nettoyage	2	20	2	2
Acide triméllitique	1	20	1	1
Pentachlorophénol	1	19	1	1
Fumées de vulcanisation	1	15	1	1
Naphtalène	1	14	0	0
Plastiques, fumées de	4	12	2	2
Nitroglycérine	1	6	1	1
Chlorure de vinyle	1	1	0	1
Acides divers	1	1	1	1
Sodium, hydroxyde de	1	0	1	1

Agresseurs pour lesquels il y a eu une activité d'information

Agresseurs	Nb.étab.	Nb.trav. rejoints	CSS	Employeur
Agresseurs physiques				
Bruit	802	24 366	246	584
Chaleur	135	5 028	70	119
Ultraviolets	24	848	15	35
Champs électromagnétiques	4	256	4	4
Froid	10	210	5	7
Vibrations	2	38	0	2
Éclairage	1	0	1	1
Contraintes ergonomiques				
Contraintes ergonomiques	104	3 104	61	89
Risques biologiques¹				
Risques biologiques	51	829	25	41
Mite de la galle	1	30	1	1
Moisissures	1	3	0	1
Risques psychosociaux				
Risques psychosociaux	7	151	5	7
Risques à la sécurité				
Risques à la sécurité	10	138	6	8
Espace clos	5	0	1	1
Choc électrique	1	0	0	1
Autres catégories				
MCV	11	1 208	8	11
EPI	23	582	11	21
Protection respiratoire	33	279	9	30
Horaire de travail	6	277	5	5
Habitudes de vie	5	203	4	5
Plantes vertes	7	195	7	6
Simdut	8	182	5	8
Piqûres d'insectes	5	135	4	5
Allergies	1	84	0	1
Activité physique - habitudes de vie	3	70	2	3
Qualité de l'air	4	26	1	3
Gestion - organisation SST	1	11	1	1
Médicaments	2	5	0	2
Prévention en général	1	0	1	1
Toxicomanie	1	0	0	1
Pesticides				
Pesticides	4	24	2	4

1 : Ne comprend pas les données de la banque du PII Risques biologiques